



MINISTÈRE LA PLANIFICATION
ET DE LA COOPÉRATION EXTERNE
Gouvernement de la République d'Haïti



MAIRIE ANSE-
A-PITRE,
OUEST

PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT DE ANSE-A-PITRE, SUD-EST – HAÏTI W.I.



Observation - Ecoute - Synergie & Résilience

Cellule d'Appui Technique en Développement Local (CATEDEL)
Courriels : Catedelservices@yahoo.com & Administration@Catedel-Services.org
(Une Organisation Humaniste, Écoresponsable & Transgénérationnelle)
www.Catedel-Services.org

Descripteurs :

- Commune Anse-à-Pitre, Sud-est - HAÏTI
- Commune frontalière d'Haïti avec la République Dominicaine (Pedernales)
- Projet AGLDT / PNUD/Haïti – MPCE
- Diagnostic territorial / Nexus Planification Communal de Développement (PCD)
- Guide référentiel du MPCE en matière de PCD
- Mécanisme de concertation locale
- Agenda 21 Local
- Cartographie des acteurs et des actions (Mésosystème productif)
- Opérateurs de développement, de l'humanitaire et de la culture
- Décentralisation des collectivités territoriales / Nexus Déconcentration des services publics
- Chaînes de valeur stratégiques et filières économiques porteuses
- Instruments/Outils de planification selon le genre
- Adaptation aux Impacts des Changements climatiques
- Infrastructures de services publics
- Cadre de vie & Assainissement (Santé environnementale)
- Analyse des capacités & des capabilités
- Analyse de la vulnérabilité multidimensionnelle
- Indicateurs de Développement Durable (17 ODD)

(Novembre 2021)

Notice importante !

La Société CATEDEL tient à remercier particulièrement :

- ✦ Les Agents Exécutifs Intérimaires (cf. M. **Michelet LOUIS**, Agent Principal), les autorités locales déconcentrées, les leaders religieux, les représentants -es des secteurs vitaux, incluant les organisations de base les plus représentatives de la commune de Anse-à-Pitre,
- ✦ Les cadres de la Société CATEDEL (Ginel Junior **SYLVÉRIN** (<https://www.catedel-services.org/junior-ginel-sylverin>), l'expert Anthro-po-sociologue ; Dr. Fanfan GUERRIER, Spécialiste en santé publique (<https://www.catedel-services.org/fanfan-guerrier>) ; David **LINDOR**, Dr. Expert Anthro-po-sociologue (<https://www.catedel-services.org/david-lindor>), Développement Participatif, Analyse institutionnelle/ Organisationnelle ; Jacky **PAUL** (<https://www.catedel-services.org/jacky-paul>), Docteur en Economie de gestion / MS en Éducation, Développement Communautaire et Gestion des microentreprises/ Économie et Génie Agronomie ; J. I. **BASTIEN**, Ingénieure en Infrastructures/WASH ; Jean Woody **AMAZAN**, MS en Sciences de la pêche – Gestion des Ressources halieutiques/ Ing. -Agr. (<https://www.catedel-services.org/jean-woody-amazan>); Dr. Fanfan GUERRIER, Spécialiste en Médecine Communautaire ; Gelin **DOREUS**, phytotechnicien MSc. (<https://www.catedel-services.org/gelin>) ; Guesly **ELIE**, Agro-Ressources Naturelles et Environnement / MSc. Populations, Sociétés et Planification Stratégique (<https://www.catedel-services.org/elie-guesly>) ; etc.) ;
- ✦ Les facilitateurs -trices locaux -les engagés –es (près d'une quarantaine) par la Société CATEDEL en accompagnement de l'équipe d'expert chargé de l'élaboration du PCD ;
- ✦ Les derniers CASEC, encore actifs, à travers des différentes sections communales ;
- ✦ Le représentant du comité de gestion des Organisations Communautaires de Base (incluant celles des jeunes et de femmes) les plus représentatives ;
- ✦ Les acteurs de la société civile, les notables, les leaders communaux et les socioprofessionnels de la commune ;
- ✦ Les trois stagiaires : Georges CATOLIN (Agroéconomiste) et Christelle FREDERIQUE (Agro-pastoraliste et Agro-Ressources) pour leurs efforts de collaborations ;
- ✦ Notre chauffeur-mécanicien et facilitateur, M. Annias **MARION** ;
- ✦ L'expert en SIG, cartographie multirisques et multi crises, Agroécologie et management responsable, Dr. Constantin **JOSEPH**, Coordonnateur technique de terrain (<https://www.catedel-services.org/constantin-joseph>)...

Cette version est le fruit d'une dynamique collective, d'un énorme effort de coconstruction ; conduite sous le leadership de **Yvon GUERRIER**, Responsable d'assurance-qualité et, Chef de mission nationale à la CATEDEEL (<https://www.catedel-services.org/yvon-g>).

Le Conseil Communal de Anse-à-Pitres s'est engagé dans l'élaboration du plan de développement communal avec les appuis technique et financier de l'AGLDT. Après plusieurs mois de préparation, la phase consacrée au diagnostic a démarré en décembre 2020 avec les ateliers au niveau des entités géographiques de la commune (centre-ville et sections communales). Les actions sont conduites par l'équipe de la CATEDEL avec l'appui des membres du comité de pilotage et de la mairie de Anse-à-Pitres. Pendant deux mois, des recherches de terrain, des ateliers, mini ateliers et des analyses approfondies au bureau ont mis au travail des hommes et des femmes issus des forces productives de la commune. Le présent document est donc le résultat de la mise en commun des efforts de tous. L'objectif poursuivi à travers l'élaboration du PCD est d'une part, de répondre à l'exigence de la loi qui fait obligation à chaque commune de se doter de son propre plan de développement (PCD) et d'autre part, de permettre à la population de s'impliquer activement de manière inclusive et participation dans la conception de leur destin en termes de développement dans une vision commune. En termes de finalité, ce PCD vise spécifique à :

-  Responsabiliser les élus locaux, les autorités et la population locales dans la planification et la mise œuvre de leur propre développement ;
-  Élaborer un plan d'investissement quinquennal pour la commune en tenant compte des besoins des différentes couches socioprofessionnelles ;
-  Renforcer les capacités de planification de la municipalité et doter la commune d'un outil de cadrage de l'ensemble des actions de développement ;
-  Servir d'outil de négociation avec les partenaires au développement.

Le présent PCD est le cadre qui définit les mécanismes de promotion et les modalités de gestion du projet de société de la Commune de Anse-à-Pitres pour les cinq prochaines années (2021 à 2026). En fin de compte, ce document constitue un catalogue bien échelonné de programmes et de projets relatifs au développement de la commune de Anse-à-Pitres. Il est composé de plusieurs parties principales, à savoir le bilan diagnostic, la vision et les objectifs, le cadre logique, le plan d'investissement quinquennal, les mécanismes de mise en œuvre, de suivi-évaluation et de financement. En fin de compte, suite à la programmation envisagée par la communauté, les besoin de financement de ce PCD sont estimé à montant total de trois milliards cent quatorze millions neuf cent mille et 00/100 (3 114 900 000,00) gourdes reparti sur cinq années consécutives.

Table des matières

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES.....	XII
INTRODUCTION	1
MISE EN CONTEXTE	2
JUSTIFICATION DE LA DEMARCHE.....	3
LES OBJECTIFS DE L'INITIATIVE	4
 SECTION I : DIMENSIONS METHODOLOGIQUES	 5
 CHAPITRE 1 METHODOLOGIE	 5
1.1.- PHASE PREPARATOIRE.....	5
1.1.1.- Préalable à la mission.....	5
1.1.2.- Mission préparatoire.....	6
1.1.3.- Formation du Comité de Pilotage (CP).....	6
Constitution et présentation du Comité Pilotage	6
1.1.4.- Mobilisation, recrutement, implication des acteurs.....	7
1.2.- PHASE DU DIAGNOSTIC COMMUNAL.....	8
1.2.1.- Le diagnostic technique	9
Consultation documentaire.....	9
1.2.2.- Le diagnostic participatif.....	9
Entretiens semi structurés et observations	9
1.3.- PHASE DE PLANIFICATION COMMUNALE	10
1.3.1.- Atelier de définition des objectifs de Développement	10
1.3.2.- Atelier identification et d'analyse des problèmes	10
1.3.3.- Ateliers de programmation des actions de développement	10
1.3.4.- Ateliers de réflexions sur les moyens et piste de financement	11
1.4.- PHASE DE VALIDATION DU PROCESSUS DE PLANIFICATION.....	11
1.5.- PHASE DE FINALISATION ET DE PRESENTATION DU DOCUMENT	11
 SECTION II : PRESENTATION DU DIAGNOSTIC COMMUNAL	 12

CHAPITRE 2 ANALYSE DES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU MILIEU D’ETUDE	12
2.1.- LOCALISATION ET LIMITE ADMINISTRATIVE.....	12
2.2.- PROFIL HISTORIQUE DE LA COMMUNE.....	13
2.3.- PROFIL DEMOGRAPHIQUE ET REPARTITION DE LA POPULATION.....	14
2.4.- HABITATS ET CADRE DE VIE	17
2.5.- PLUVIOMETRIE ET TEMPERATURE.....	17
2.6.- DESCRIPTION DES TRANSECTS ET CARACTERISTIQUES DU PAYSAGE	18
2.7.- CARACTERISTIQUES FLORISTIQUES DE LA COMMUNE	19
2.8.- CARACTERISTIQUES FAUNIQUE DE LA COMMUNE.....	21
2.9.- CARACTERISTIQUES GEOLOGIQUES ET EDAPHIQUES DE LA COMMUNE.....	21
2.10.- CARACTERISTIQUES TOPOGRAPHIQUES DE LA COMMUNE	22
2.11.- CARACTERISTIQUES HYDROGEOLOGIQUES DE LA COMMUNE	23
2.12.- CARACTERISTIQUES HYDROGRAPHIQUES DE LA COMMUNE	24
2.13.- OCCUPATIONS DES SOLS.....	25
2.14.- CARACTERISTIQUES ET POTENTIALITES DU SECTEUR AGRICOLE DE LA COMMUNE.....	27
CHAPITRE 3 ETAT DES LIEUX DES SECTEURS SOCIAUX DE BASE	29
3.1.- L’ASPECT GENRE ET LE ROLE DES FEMMES.....	29
3.2.- LE SECTEUR DE L’EDUCATION.....	30
3.2.1.- Qualité de l’offre éducatif	31
3.2.2.- Enseignement supérieur	31
3.3.- LE SECTEUR DE LA SANTE PUBLIQUE	32
3.3.1.- Centre hospitalier du centre-Ville	33
3.3.1.1.- Personnel médical.....	34
3.3.1.2.- Clinique mobile	34
3.3.1.3.- Traitement des cas graves.....	34
3.3.1.4.- Blocs sanitaires et équipements	34
3.3.1.5.- Pathologies les plus courantes.....	35
3.3.2.- Situation des autres centres de santé identifiés.....	35
3.4.- EAU POTABLE	36
3.5.- EAUX SOUTERRAINES	37
3.6.- ASSAINISSEMENT	39
3.7.- ÉLECTRICITE	39
3.8.- LE SECTEUR TRANSPORT ET TELECOMMUNICATION.....	40
3.8.1.- Télécommunication.....	40

3.8.2.- Situation du transport	41
3.9.- LOISIRS, SPORT ET CULTURE	42
3.10.- SOCIETE CIVILE.....	44
CHAPITRE 4 ÉTAT DES LIEUX DES SECTEURS ECONOMIQUES	45
4.1.- LES SECTEURS AGRICOLES	45
4.1.1.- Le secteur de l'agriculture.....	45
4.1.1.1.- Tenure foncière.....	45
4.1.1.2.- Irrigation.....	46
4.1.1.3.- Type de culture	46
4.1.1.4.- Main d'œuvre, outillage et calendrier cultural	47
4.1.1.5.- Circuit de commercialisation des produits agricoles	48
4.1.1.6.- Organisations et structures d'appui au secteur de l'agriculture	48
4.1.2.- Le secteur de l'élevage	49
4.1.2.1.- Caractéristiques de l'élevage dans la zone	49
4.1.2.2.- Mode de conduite	50
4.1.2.3.- Principales zones de concentration	50
4.1.2.4.- Circuits de commercialisation des animaux.....	50
4.1.2.5.- Principales maladies rencontrées	50
4.1.2.- Le secteur de la pêche.....	52
4.1.2.1.- Caractéristiques de la pêche	52
4.1.2.2.- Espèces capturées	52
4.1.2.3.- Circuit de commercialisation des produits de pêche.....	52
4.2.- LE SECTEUR DE L'INDUSTRIE	53
4.3.- L'EXPLOITATION DES MINES ET CARRIERES	55
4.4.- LE SECTEUR DU TOURISME, HOTELLERIE ET DE L'ARTISANAT	56
4.5.- LE SECTEUR DE LA FORESTERIE	57
4.6.- L'ENVIRONNEMENT (LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES).....	59
4.7.- SITUATION DU SERVICE FINANCIER (BANQUES, CAISSES POPULAIRES, COOPERATIVE ET MICRO FINANCE).....	60
4.8.- LE SECTEUR DU COMMERCE	61
CHAPITRE 5 VOLET ADMINISTRATIF.....	63

5.1.- GOUVERNANCE LOCALE.....	63
5.1.1.- Organisation de la commune	63
5.1.2.- Organisation des administrative des Sections communales.....	64
5.1.3.- Les Services déconcentrés existants et relations avec la municipalité et les CASECS	64
5.2.- SITUATION DU SECTEUR JUDICIAIRE	65
5.2.1.- Police administrative.....	67
5.2.2.- Police frontalière	67
5.3.- FISCALITE.....	68
5.4.- LES ORGANISATIONS PARTENAIRES EXTERNES (LES PROJETS ET ONG, AUTRES INSTITUTIONS...)	69
5.5.- GESTION DES RISQUES ET DESASTRES (PLAN DE CONTINGENCE, COMITES COMMUNAUX ET LEUR FONCTIONNALITE)	70
5.5.1.- Exposition et vulnérabilité de Anse-à-Pitre aux aléas naturels.....	70
5.5.2.- Gouvernance des risques et des désastres	72
5.6.- ARTICULATION TERRITORIALE : RELATION ENTRE ANSE-A-PITRE ET LES COMMUNES ADJACENTES	73
5.7.- DYNAMIQUES TRANSFRONTALIERES A ANSE-A-PITRE/PEDERNALES.....	74
5.7.1.- L’aspect économique de l’espace transfrontalier	75
5.7.2.- Les enjeux liés à l’exploitation des ressources halieutiques.....	76
5.7.3.- Les dynamiques migratoires de la région frontalière	77
5.7.4.- Les mélanges culturels au niveau de la zone frontalière	78
CHAPITRE 6 MOYENS DE SUBSISTANCE, STRATEGIES D’ADAPTATION ET RESILIENCE DES MENAGES DE ANSE-A-PITRE	79
6.1.- PERCEPTION LOCALE DES NOTIONS DE “BIEN-ETRE, “VULNERABILITE” ET “PAUVRETE”	79
6.2.- SYSTEME ALIMENTAIRE & VULNERABILITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNEL DES AGRO-MENAGES DE ANSE-A-PITRE	83
6.3.- LOGEMENTS ET VULNERABILITE SOCIO-ECONOMIQUE DES MENAGES	90
CHAPITRE 7 HIERARCHISATION DES PROBLEMES ET PISTE DE SOLUTIONS.....	92
 SECTION III : PHASE DE L’ELABORATION DU PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT.....	104
 CHAPITRE 8 VISION, ORIENTATION ET OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT A ANSE A PITRES.....	104
8.1.- VISION DU PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT (PCD)	104
8.2.- ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT (PCD)	104

8.3.- RESUME DU PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT D'HAÏTI (PSDH).....	109
8.4.- RAPPEL DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)	111
8.5.- COHERENCE ENTRE LES OBJECTIFS DU PCD, AXES STRATEGIQUES DU PSDH ET ODD.....	112
9.- SITUATION GENERALE ACTUELLE DE LA COMMUNE ANSE A PITRE	116
 <u>SECTION IV PHASE DE MISE EN ŒUVRE</u>	<u>155</u>
 10.- STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PCD.....	155
10.1.- ROLES ET ATTRIBUTION DES ACTEURS DE DEVELOPPEMENT	155
10.2.- PLAN DE COMMUNICATION	157
10.2.1.-Analyse du contexte de la communication.....	157
10.2.2.-Identification des groupes cibles	157
10.2.3.-Définition du but et des objectifs de la communication.....	157
10.2.4.-Détermination des approches de communication les plus appropriées	157
10.2.5.-Elaboration des outils, messages clés et supports appropriés	157
10.2.6.-Planification de la mise en œuvre du plan de communication.....	157
10.3.- MECANISME DE SUIVI EVALUATION DU PCD.....	158
10.3.1.- Mécanisme de suivi du PCD	158
10.3.2.- Mécanisme d'évaluation du PCD	158
10.3.3.- Implication des acteurs locaux dans le mécanisme de Suivi -évaluation	158
10.4.- MECANISME DE FINANCEMENT DU PCD	159
10.4.1.- Exploitation des ressources publiques (budget national).....	159
10.4.2.- Utilisation des ressources fiscales de la commune.....	159
10.4.3.- Mise en place des partenariats de financement.....	159
10.4.4.- Les opérations de prêts.....	160
 CONCLUSION	167

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ABE	Adaptation Basée sur les Ecosystèmes
ABCAB	Association des Banques Communautaires de l'Arrondissement de Belle-Anse
CDIVOCA	Agricultural Cooperative Development International/ Volunteers in Overseas Cooperative Assistance
ACF	Action Contre la Faim
ACTED	Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement
ADRA	Adventist Development and Relief Agency
AFDA	Asosyasyon Fanm pou Devlopman Ansapit
AFVA	Asosyasyon Fanm Vanyan Ansapit
AMA	Association des Marchandes d'Anse-à-Pitre
ARV	Antirétroviral
ASEC	Assemblée des Sections Communales
AVSF	Agronomes et Vétérinaire Sans Frontières
BAC	Bureau Agricole Communal
BPM	Brigade de Protection des Mineurs
CAEPA	Comité d'Approvisionnement en Eau Potable et en Assainissement
CASEC	Conseil d'Administration de la Section Communale
CDV	Centre de Dépistage Volontaire
CFPB	Contribution Foncière et des Propriétés Bâties
CNIGS	Centre National de l'Information Géo-Spatiale
COCA	Coordination des Organisations Communales d'Anse-à-Pitre
CODAB	Coordination des Organisations pour le Développement de l'Arrondissement de Belle-Anse
COOPCAB	Coopérative des Planteurs de Café de l'Arrondissement de Belle-Anse
CPE	Caisse Populaire Espoir
CROSE	Coordination Régionale des Organisations du Sud' Est
DCP	Dispositif de Concentration de Poissons
DGI	Direction Générale des Impôts
DINEPA	Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement
ENI	Ecole Nationale d'Instituteur
ENIA	Ecole Normale d'Instituteur d'Anse-à-Pitre
EPGC	Ecole Publique à Gestion Communautaire
FAO	Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEDESEKOB	Federasyon Seksyon Kominal Boukangiyóm
FESEKOB	Federasyon Seksyon Kominal Bwadóm
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GPR	Groupe Pechè Resif
GPS	Global Positioning System
IHSI	Institut haïtien de statistique et d'informatique
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
IVAA	Infection Visuelle Acide Acétique

MARNDR	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MENFP	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
MSPP	Ministère de la Santé Publique et de la Population
MST	Maladies Sexuellement Transmissibles
MTPTC	Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications
OCB	Organisations Communautaires de Base
ODD	Organisme de Développement
OFADA	Òganizasyon fanm Devwe Ansapit
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Opérateurs Professionnels
HAGN	Haïti Adolescent Girls Network
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PCD	Plan Communal de Développement
SAEP	Système d'Adduction d'Eau Potable
SEMANAH	Service Maritime et de Navigation d'Haïti
SIDI	Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement
SOP	Soins Opératoires
SWOT	Strengths - Weaknesses - Opportunities – Threats
TEPAC	Technicien en Eau Potable et en Assainissement pour les Communes
UNFP	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	United Nations of International Children's Emergency Fund (Agence de l'Organisation des Nations Unies spécialisée dans la condition des enfants).
USA	United States of America
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
VNS	Volontaires de la Sécurité Nationale

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Schéma illustratif de la méthodologie appliquée 5

Figure 2 : Présentation du Comité de Pilotage (CATEDEL, Décembre 2020) 7

Figure 3 : Cadre d'évaluation de motivation de la participation au processus consultatif8

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Composition du Comité pilotage	7
Tableau 2 : Objectifs de Développement Durable (ODD)	111
Tableau 3 : Concordance entre les objectifs du PCD, axes stratégiques du PSDH et les ODD	113
Tableau 4 : Vue synoptique des problèmes identifiés et des solutions proposées.....	117
Tableau 5 : Projets priorités par les acteurs locaux sur une base de représentation participative et inclusive pour la commune de Anse-à-Pitre.....	127
Tableau 6 : Cadre logique du plan communal de développement de Anse-à-Pitres	129
Tableau 7 : Plan d'investissement quinquennal du PCD de Anse-à-Pitres (en millier de gourdes).....	137
Tableau 8 : Récapitulatif des investissements par programmes et sous-programmes ...	150
Tableau 9 : Montant global du budget estimatif du PCD de Anse-à-Pitres.....	154

Introduction

Tous les écrits relatifs à l'appréciation des conditions de vie dans les Communes haïtiennes font état d'un sous-développement économique et social très criant qui ne date pas d'aujourd'hui. Plusieurs indicateurs (sociaux, économiques, environnementaux, etc.) décrivent parfaitement cet état de fait. En effet, au niveau des grandes villes, le développement anarchique des coins péri urbains traduit nettement l'absence catégorique de planification urbaine. Cette absence de planification est un manque considérable pour les Communes haïtiennes en vue de définir les voies et moyens à mettre en œuvre pour implémenter des politiques publiques pour atteindre les objectifs de développement et de bien-être de la population. *Planifier le développement d'une Commune répond à une volonté de renforcer ses performances afin d'assurer l'efficacité de ses actions eu égard aux compétences et obligations qui lui sont traditionnellement, historiquement et légalement dévolues.*

Ainsi, le sous-développement énoncé précédemment pourrait entre autres être expliqué par une absence totale de planification au niveau des administrations territoriales du pays depuis la section communale jusqu'au département. Un pouvoir décentralisé, concède une véritable autonomie à la commune qui pourrait de ce ressort inventorier ses ressources, mesurer les potentialités, évaluer les contraintes et limites pour mieux mener des politiques territoriales adéquates. En effet, *la Commune haïtienne, étant une entité autonome, a la responsabilité de sa propre administration.*

La Constitution haïtienne dans ses articles 74, 81, 87.2 et 217 préconise clairement un développement participatif ayant pour base la commune comme entité administrative territoriale. Celles-ci confèrent aux entités territoriales de base (Communes haïtiennes) une certaine autonomie dans la planification et la mise en œuvre de politiques publiques basées sur la participation collective.

En vue de répondre aux objectifs du plan Stratégique de Développement à l'horizon 2030, le gouvernement haïtien est en train d'implémenter le Projet AGLDT, mis en œuvre par le MPCE (Ministère de la Planification et de la Coopération Externe), le MICT (Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales) et l'OMRH (Office de Management et des Ressources Humaines) avec l'appui du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) cofinancé par le gouvernement haïtien, le gouvernement canadien et le PNUD. A travers le projet AGLDT, il s'agit d'appuyer la planification au niveau des collectivités en commanditant l'élaboration ou la révision de 4 plans communaux de développement pour les communes de Anse-à-Pitre, Belladère, Lascahobas et Thomazeau.

C'est dans ce contexte que la firme CATEDEL (Cellule d'Appui Technique en Développement Local) a été recrutée pour accompagner la mairie de Anse-à-Pitre dans le processus d'élaboration de son Plan Communal de Développement (PCD) pour la période de 2020-2025. Ce présent document est le rapport du Diagnostic réalisé dans le cadre de cette mission.

Ce diagnostic de la commune de Anse-à-Pitre est le premier maillon dans le processus d'élaboration du Plan Communal de Développement (PCD). Cet instrument est d'une importance capitale du fait qu'il présente une photographie instantanée et évolutive de la situation réelle de la commune sur le plan social, infrastructurel, agricole, sanitaire, éducatif, etc... Il résulte de la participation des parties prenantes dans l'identification et la hiérarchisation des problèmes au niveau de la commune de Anse-à-Pitre. Ce travail est calqué sur la méthodologie préconisée par le MPCE pour l'élaboration de PCD.

MISE EN CONTEXTE

Planifier le développement d'une Région, d'une Commune, d'un Territoire répond à une volonté de renforcer ses performances afin d'assurer l'efficacité de ses actions eu égard aux compétences et obligations qui lui sont traditionnellement, historiquement et légalement dévolues. Une harmonisation entre les responsables locaux, la société civile à travers de véritables leaders communautaires, le secteur privé économique et la Population génère implicitement une plus-value dans la gestion et utilisation rationnelle des ressources de la collectivité pour une meilleure planification du Développement. Plusieurs outils peuvent permettre à la Collectivité de planifier son propre Développement. La Constitution Haïtienne de 1987 en est une référence sure.

Si la Constitution Haïtienne dans ses articles 74, 81, 87.2 et 217 fait référence à une véritable décentralisation en matérialisant la Planification du Développement du pays sur une base participative en passant par les collectivités territoriales, sa mise en œuvre reste un véritable cheval de Troie. En effet, la commune, selon ces articles cités, est le point central pour un Développement soutenu et participatif. Malgré cette orientation bien ficelée édictée par cette Constitution, depuis plus de trois décennies, la Décentralisation reste et demeure toujours un vieux pieu puisque les décisions de l'Etat sont centralisées à Port-au-Prince, les administrations communales n'ont aucune autonomie, les ressources financières allouées aux communes sont dérisoires et sont fonction de l'humeur de l'Exécutif de « l'Etat de Port-au-Prince ».

Les collectivités territoriales dans leur grande majorité se lancèrent dans de véritable marathon en vue de prémunir de moyens financiers, techniques et logistiques afin de répondre aux besoins de leur Collectivité respective. Assez souvent, ces initiatives s'incrusterait en de sortes d'acrobaties administratives sans aucun support documentaire stratégique bien élaboré qui suivraient des

directives et orientations précises reflétant les desideratas des communautés. C'est dans ce contexte que la Mairie de Anse à Pitre, voulant découdre à ces mauvaises pratiques de Gouvernance locale, s'est faite aidée par le Projet AGLDT pour doter la Commune de Anse à Pitre d'un document de Plan Communal de Développement (PCD) à l'horizon de 2020-205. De ce Projet, le gouvernement haïtien par le biais du MPCE (Ministère de la Planification et de la Coopération Externe), le MICT (Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales) et l'OMRH (Office de Management et des Ressources Humaines) avec l'appui du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) fournit un appui financier et technique en vue de l'élaboration de ce Plan.

JUSTIFICATION DE LA DÉMARCHE

Le CATEDEL avait pour mission d'accompagner la Mairie de Anse à Pitre en vue d'élaborer un Plan Communal de Développement (PCD) allant de 2020-2025 en suivant les démarches méthodologiques du MPCE. Le processus d'aboutissement de ce PCD a été principalement dirigé par la Mairie de Anse à Pitre et a été réellement participatif, global et intégré. Ce document de PCD de Anse à Pitre est le fruit d'un long processus de planification, d'analyse (diagnostic) et de prise de décisions impliquant toute la communauté pour planifier leur devenir en identifiant les problèmes auxquels font face leur Commune, proposant des pistes de solutions tout en priorisant les interventions à court, moyen et long terme. Il prend en compte les meilleures combinaisons de choix possibles pour réaliser les objectifs préalablement établis. Quoiqu'un document de référence en termes de planification du Développement de la Commune de Anse à Pitre, il est appelé à des ajustements suivant les aléas changeant du milieu dû aux phénomènes découlant du changement climatique et d'autres événements sociodémographiques, politico administratifs.

Ce PDC est conçu pour être un outil stratégique de planification du Développement de la Commune de Anse à Pitre en vue de répondre aux objectifs du plan Stratégique de Développement à l'horizon 2030 fixé par l'Etat Haïtien. Cette planification du Développement devrait répondre à des objectifs contrôlables et réalistes pour les cinq (5) prochaines années dans une perspective visant un Développement à long terme. Sur le plan purement légal cet instrument directif tire sa révérence et sa légitimité des différents documents juridiques et réglementaires suivants :

- ✓ La Constitution du 29 mars 1987 (Version amendée)² ;
 -  Loi du 18 septembre 1978 sur les délimitations territoriales ;
 -  Loi du 4 avril 1996 portant organisation de la Collectivité territoriale de la Section communale ;
 -  Loi du 18 juillet 1996 créant un Fonds de Gestion et de Développement des Collectivités Territoriales ;
 -  Le Décret-loi du 22 octobre 1982 sur les communes ;

- Le Décret de janvier 2006 définissant le cadre général de la décentralisation, les principes de fonctionnement et d'organisation des Collectivités territoriales haïtiennes ;
- Le Décret cadre de 2006³ qui a pour objet de fixer le cadre général de la décentralisation, de l'organisation et du fonctionnement des Collectivités territoriales haïtiennes,
- La Loi portant sur l'organisation des collectivités communales et des sections communales⁴ de 2015, et la loi portant révision⁵ du Décret du 1er février 2006 fixant l'organisation et le fonctionnement de la collectivité municipale dite commune ou municipalité,
- Le Guide méthodologique du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) allié au processus d'élaboration et de la mise en œuvre du Plan Communal de Développement (PCD),

L'analyse structurale et compréhensive de la mission qui a été octroyée au CATEDEL ajoutée aux prescriptions d'instruments juridiques et règlementaires a permis de déceler certains aspects discriminants à prendre en compte dans le cadre de cet exercice programmatique. Or, le traitement d'une thématique multifocale, comme telle, nécessite généralement la mobilisation de plusieurs approches articulées. Parce qu'elle soulève, non seulement, des problématiques complexes, mais aussi et surtout, ces dernières constituent l'âme des principaux défis, enjeux et/ou leviers de développement durable et résilient d'une commune, dans son environnement global.

LES OBJECTIFS DE L'INITIATIVE

L'objectif principal de ce présent document de Plan de Développement Communal est de mettre à disposition de la Mairie de Anse à Pitre un outil de référence en matière de planification du développement de la Commune au cours de la période de 2020-2025. De façon plus spécifique, cette initiative vise à :

- Responsabiliser les élus locaux, les autorités et la population locales dans la planification et la mise œuvre de leur propre développement ;
- Élaborer un plan d'investissement quinquennal pour la commune en tenant compte des besoins des différentes couches socioprofessionnelles ;
- Renforcer les capacités de planification de la municipalité et doter la commune d'un outil de cadrage de l'ensemble des actions de développement ;
- Servir d'outil de négociation avec les partenaires au développement.

SECTION I : DIMENSIONS METHODOLOGIQUES

Chapitre 1 | Méthodologie

Le processus d'élaboration du Plan Communal de Développement (PCD) de Anse à Pitre a été conduit conformément au processus prévu dans le « cadre méthodologique-type pour l'élaboration de « Plan Communal de Développement » du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE). Ce dit processus en phases successives, complémentaires et interdépendantes, est résumé à travers le schéma illustratif suivant :

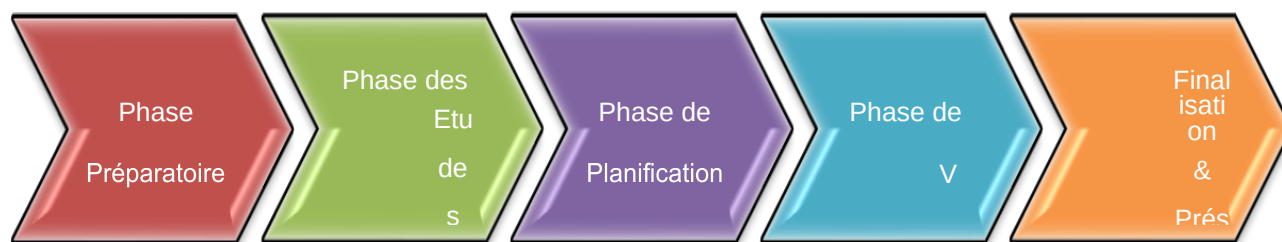


Figure 1 : Schéma illustratif de la méthodologie appliquée

1.1.- PHASE PRÉPARATOIRE

1.1.1.- PRÉALABLE À LA MISSION

Après la signature du contrat de prestations de services pour le démarrage proprement dit, après une séance d'orientation avec le Maître d'œuvre, l'Administration du CATEDEL a constitué une équipe pluridisciplinaire (Agronomes, Ingénieurs, Sociologues, Economistes, Cartographes) pour se rendre sur place à Anse à Pitre en vue de s'acquérir des premières informations et de faire les contacts nécessaires auprès des collectivités locales pour une meilleure cohésion des actions qui s'en suivront.

1.1.2.- MISSION PRÉPARATOIRE

La phase préparatoire avait pour objet principal d'informer, de sensibiliser, d'associer et de responsabiliser les acteurs pour l'élaboration du PCD. Cette étape correspondait à la recherche de l'adhésion des différents acteurs et actrices concernés par la planification du développement de la Commune. Elle couvrait les différentes démarches entreprises par le Conseil Municipal (CM) pour entamer le processus d'élaboration et de mise en œuvre d'un Plan Communal de Développement. C'était, en d'autres termes, la période au cours de laquelle le Conseil Municipal informait les cadres de l'Administration Communale, cherchait l'adhésion des autres élus (CASEC, ASEC, des Représentants de la Société Civile), puis saisissait la Vice-Délégation de la décision pour les suites nécessaires (art. 71 de la Constitution). Le CM avait publié un communiqué (cf. : Arrêté communal) selon le procès-verbal de réunions annonçant à la population, aux instances étatiques et aux organismes impliqués dans le développement de la Commune, de la décision d'élaborer un PCD et les avait invités à participer activement aux activités y relatives.

1.1.3.- FORMATION DU COMITÉ DE PILOTAGE (CP)

Comme il est préconisé dans le guide de d'élaboration des plans communaux de développement (PCD) du Ministère de la Planification et des Coopérations Externes (MPCE), la mise en place du Comité de Pilotage (CP) entant que structures de concertation (SC), est un préalable sine qua non à tout le processus. Et le CATEDEL a bien respecté ces directives pour mettre en place le Comité de Pilotage devant appuyer l'aboutissement du PCD dont la mission consistait à :

- ✓ Servir d'interface entre l'Administration Communale et le Bureau d'Etudes/la Firme
- ✓ Servir de facilitateur dans l'organisation et la tenue des diverses rencontres envisagées par le Bureau d'Études/la Firme ;
- ✓ Planifier les activités avec le Bureau d'Études/la Firme
- ✓ Aider le BE dans la collecte d'informations et de données
- ✓ Fournir des avis sur la démarche et les rapports produits par le Bureau d'Études/la Firme
- ✓ Sensibiliser la population sur l'importance de l'activité
- ✓ Mobiliser la population sur les activités à réaliser ou en cours
- ✓ Assurer le suivi pendant et après le processus de diagnostic
- ✓ Participer à la définition des grandes orientations du PCD et à la priorisation des programmes et des projets.

CONSTITUTION ET PRÉSENTATION DU COMITÉ PILOTAGE

Le comité de Pilotage qui a été mis en place dans le cadre du processus d'élaboration du PCD de Anse-à-Pitres est composé de trois (3) membres au niveau du centre-ville (l'un des maires adjoints

et deux délégués de ville) et de trois (3) membres au niveau de chaque section communale dont deux membres de l'Assemblée de la Section Communale (ASEC) et un (1) membre du Conseil d'Administration de la Section Communale (CASEC). Cette composition sur le plan d'équité de genre a été proportionnée de 33.33% de femmes (3 sur 9). Ce tableau constitutif met en exergue les membres de ce comité selon leur sexe, leur statut, la section représentée ainsi que leur numéro de téléphone.

Tableau 1 : Composition du Comité pilotage

#	Nom	Prénom	Sexe	Fonction	Collectivité	Téléphone
1	LOUIS	Michelet	M	Maire Adjoint	Commune	3601-5659
2	JEAN	Megène	M	ASEC	2 ^e section	4824-2865
3	CALIXTE	Josette	F	ASEC	2 ^e section	4640-2162
4	PIERRE	Robinson	M	ASEC	1 ^{ère} section	3630-2878
5	JERÔME	Sonia	F	ASEC	1 ^{ère} section	3991-0844
6	BENOIT	Auslet	M	CASEC	1 ^{ère} section	4639-3566
7	JEAN-PIERRE	Guepsen	M	CASEC	2 ^e section	4756-5891
8	JEAN	Marie Fride	F	Délégué de Ville	Centre-ville	3174-7984
9	PEIGNE	Hosdèle	M	Délégué de Ville	Centre-ville	3756-3067



Figure 2 : Présentation du Comité de Pilotage (CATEDEL, Décembre 2020)

1.1.4.- MOBILISATION, RECRUTEMENT, IMPLICATION DES ACTEURS

Tous les acteurs (Institutions déconcentrées de l'Etat, Opérateurs de Développement et Humanitaire, ONGs, etc.) ont été mobilisés autour de l'action en vue de doter Anse à Pitre d'un

PCD. Les collectivités ont aidé dans le processus de recrutement d'animateurs et animatrices de la Commune pour appuyer les cadres du CATEDEL. Afin de permettre à ces animateurs de réaliser à bien leur mission, ils ont reçu des séances d'orientation durant trois jours sur les méthodes et techniques de collecte de données, d'animation de groupes et à l'utilisation de la MARP comme outils d'animation sociale, particulièrement la FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces), l'arbre à problèmes et à objectifs qui ont été utilisés pour réaliser le diagnostic participatif. Plus d'une dizaine (11) grandes rencontres ont été réalisées à travers toutes les sections communales et habitations réunissant en moyennes 120 à 200 personnes avec l'appui des collectivités territoriales (ASEC, CASEC), des organisations communautaires de base, des leaders communautaires. En plus, plus d'une trentaine (37) de petites rencontres avec en moyennes 20 à 30 participants avec des représentants d'organisations, de secteurs productifs particuliers, de groupes cibles, etc....

Pour apprécier de façon plutôt objective l'intérêt de la participation et l'appropriation, on a été inspiré de la grille d'analyse suivante :

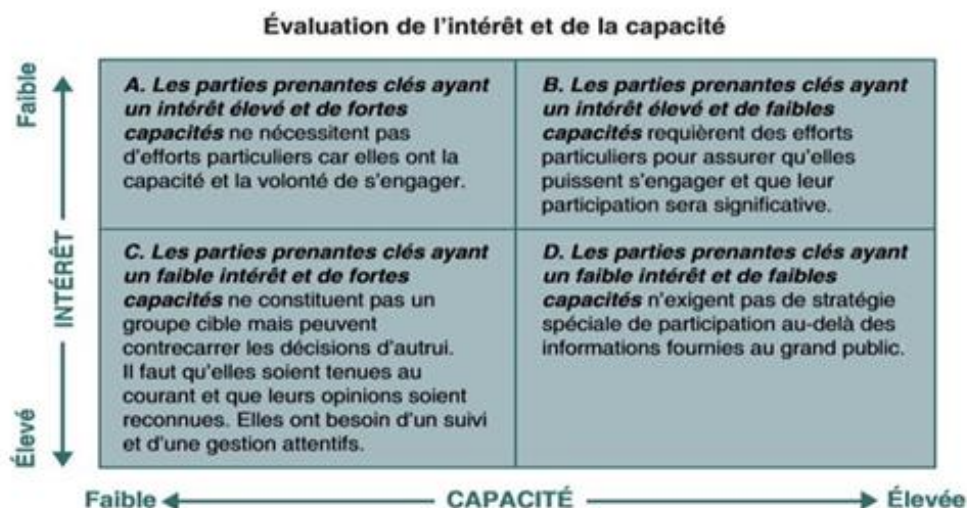


Figure 3 : Cadre d'évaluation de motivation de la participation au processus consultatif

1.2.- PHASE DU DIAGNOSTIC COMMUNAL

Conformément au guide référentiel du MPCE relatif au chemin critique à suivre pour la réalisation d'un PDC, le diagnostic a été réalisé sous l'égide de l'Administration Communale (AC) en consultation avec les Élus des Sections Communales (CASEC, ASEC) ; mais aussi avec les groupes organisés de la société civile, de tous les secteurs d'activités, et les autres intervenants impliqués dans la vie sociale et économique de la commune comme nous venons de le démontrer précédemment. Il s'agit ici de combiner le regard du technicien et le vécu de la population locale en

identifiant eux même les atouts, les faiblesses et les contraintes entravant le Développement de leur Commune. Cette phase a été réalisée en deux étapes parallèles :

- a) Un diagnostic technique
- b) Un diagnostic participatif

1.2.1.- LE DIAGNOSTIC TECHNIQUE

C'est un processus d'analyse sur la base de la littérature existante ainsi que les données statistiques relatives aux divers domaines de la vie de la Commune. Il a pu permettre à l'équipe technique de CATEDEL de réaliser un premier niveau d'analyse dont les résultats ont été confrontés à ceux du diagnostic participatif (MPCE, 2012).

CONSULTATION DOCUMENTAIRE

La cellule technique du CADETEL a consulté un maximum de documents relatifs à des thématiques variées sur la zone en vue d'acquérir des informations pertinentes pour la compréhension du fonctionnement et de la dynamique socio-économique de la Commune de Anse à Pitre. La liste non exhaustive de documents consultés peut se résumer en ces quelques un : le Plan stratégique de Développement d'Haïti (PSDH), Plan GRDA de Boucan Guillaume, Plan GRDA de Bois d'Orme, des dossiers et rapports administratifs de la Mairie, ALI, Centre Hospitalier, le rapport du dernier recensement sur le secteur agricole du MARNDR, des cartes géomorphologiques et thématiques du CNIGS, des bases SROT de cartes pour notre propre production de cartes thématiques.

1.2.2.- LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF

Cette phase résulte d'une démarche participative et inclusive de la population locale. Elle est constituée de la consultation de la population qui se fait soit par des rencontres individuelles, soit par des entrevues semi-structurées ou des focus groupes. Dans la plupart du temps cette étape s'accompagne également des observations directes sur le terrain en guise d'illustration.

ENTRETIENS SEMI STRUCTURÉS ET OBSERVATIONS

Toute l'équipe du CATEDEL a réalisé plusieurs missions de terrain en vue de rencontrer certains acteurs clés selon le secteur considéré afin de collecter des informations pertinentes afin de les croiser aux recherches documentaires. Des entretiens semi structurés ont été conduits avec les acteurs clés de la Commune, et aussi des visites d'observation dits transects ont aussi été réalisées en vue d'une meilleure appréciation du milieu.

Les informations géographiques collectées ont été gérées, traitées, analysées et intégrées dans des scénarios d'aménagement à dimensions multiples pour représenter la complexité du milieu afin de

dégager un processus qui transforme le territoire. Cette démarche a permis de hiérarchiser les facteurs à prendre en compte en vue de résoudre les problèmes et maximiser les impacts positifs liés à l'intensité et la qualité des interdépendances entre les lieux en fonction de la distance géographique, économique, temporelle, culturelle ou sociale qui les sépare.

1.3.- PHASE DE PLANIFICATION COMMUNALE

A cette phase, la communauté se donnait pour mission de planifier le Développement de leur propre territoire en pointant les véritables points d'achoppements, les actions à entreprendre pour les améliorer et les moyens financiers qui en découleraient. Le processus a été très inclusif avec des participations moyennes de 200 à 300 personnes. Plusieurs ateliers thématiques ont été conduits afin de peaufiner cette démarche de planification dont la matrice originelle découlait du Diagnostic communal.

1.3.1.- ATELIER DE DÉFINITION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT

L'enthousiasme de la communauté découlant de l'idée de doter la Commune de Anse à Pitre d'un document stratégique de planification de son Développement a été d'une intensité telle que durant cet atelier on a enregistré 423 participants. L'objectif de cet atelier a été de faire une projection sur la vision de la Population de leur commune en matière de Développement dans les prochaines décennies et particulier jusqu'en 2025. La participation a été très active et les gens dégageaient un certain optimisme face à leur future. La synthèse des propositions effectuées par chaque groupe s'est constituée en la vision de la Population de Anse à Pitre sur le Développement quinquennal de leur Commune.

1.3.2.- ATELIER IDENTIFICATION ET D'ANALYSE DES PROBLÈMES

L'arbre à problème a été le véritable outil utilisé pour conduire cet atelier. Les participants ont pu identifier, décrire et analyser les problèmes auxquels font face leur Commune secteur par secteur. Les participants ont été divisés en 8 sous-groupes travaillant séparément sur des secteurs prédéfinis. Chaque sous-groupe a fait la présentation de ses travaux et des discussions ont eu lieu avec le reste des participants afin d'enrichir au mieux le niveau d'analyse des problèmes selon le secteur. Cet exercice nous a permis d'élaborer les tableaux d'analyse FFOM pour chaque secteur.

1.3.3.- ATELIERS DE PROGRAMMATION DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT

Les problèmes étant identifiés, on a réalisé un atelier de conception et d'élaboration d'un plan d'action c'est-à-dire d'élaborer des mesures de redressement face à ces problèmes. Si l'outil arbre à problème a été le socle de cet atelier, l'arbre à solution a été le point focal qui a permis de construire le plan d'action quinquennal pour la Commune de Anse à Pitre. Ainsi, les participants ont pu

procéder à la priorisation des actions à court, à moyen et à long terme. Ils ont défini des actions qui sont d'urgence capitale et d'autres qui peuvent attendre. En vue de rester les pieds sur terre, le plan d'action a surtout considéré des activités réalistes et réalisables afin que le PCD ne soit pas un document de plus dans les tiroirs de la Mairie de Anse à Pitre mais un document où les actions identifiées sont opportunes.

1.3.4.- ATELIERS DE RÉFLEXIONS SUR LES MOYENS ET PISTE DE FINANCEMENT

Si le Plan d'action s'est donné pour mission de rester la plus réaliste que possible, l'aspect financier, élément d'une sensibilité latente, a été un point très animé par les participants à cet atelier. Allouer des coûts à chaque action identifiée dans le plan d'action n'était pas donnée d'avance. Dans un premier temps, il fallait programmer des investissements en fonction de la capacité économique de la Mairie. Mais on s'est vite constaté que les rentrées fiscales et autres de la Mairie ne sauraient financer les diverses actions identifiées dans le plan d'action quinquennal. L'équipe technique de CATEDEL a tranché pour faire des consultations particulières avec des institutions travaillant dans la zone pour mieux cerner le problème de financement. Ainsi, les cadres de CATEDEL ont travaillé sur le plan de financement quinquennal et ont fait la présentation à la Communauté.

1.4.- PHASE DE VALIDATION DU PROCESSUS DE PLANIFICATION

Le processus s'auto valide lui-même puisque la population a participé dans toutes les étapes de la réalisation du PCD. Et à chaque atelier, les restitutions ont toujours été validées par les participants afin de garantir leur adhésion au résumé technique qui en découlerait. Toutefois, après le montage final du Diagnostic Communal, le document a été validé par la population dans une journée d'activité de conformité des restitutions par rapport au document lui-même.

1.5.- PHASE DE FINALISATION ET DE PRÉSENTATION DU DOCUMENT

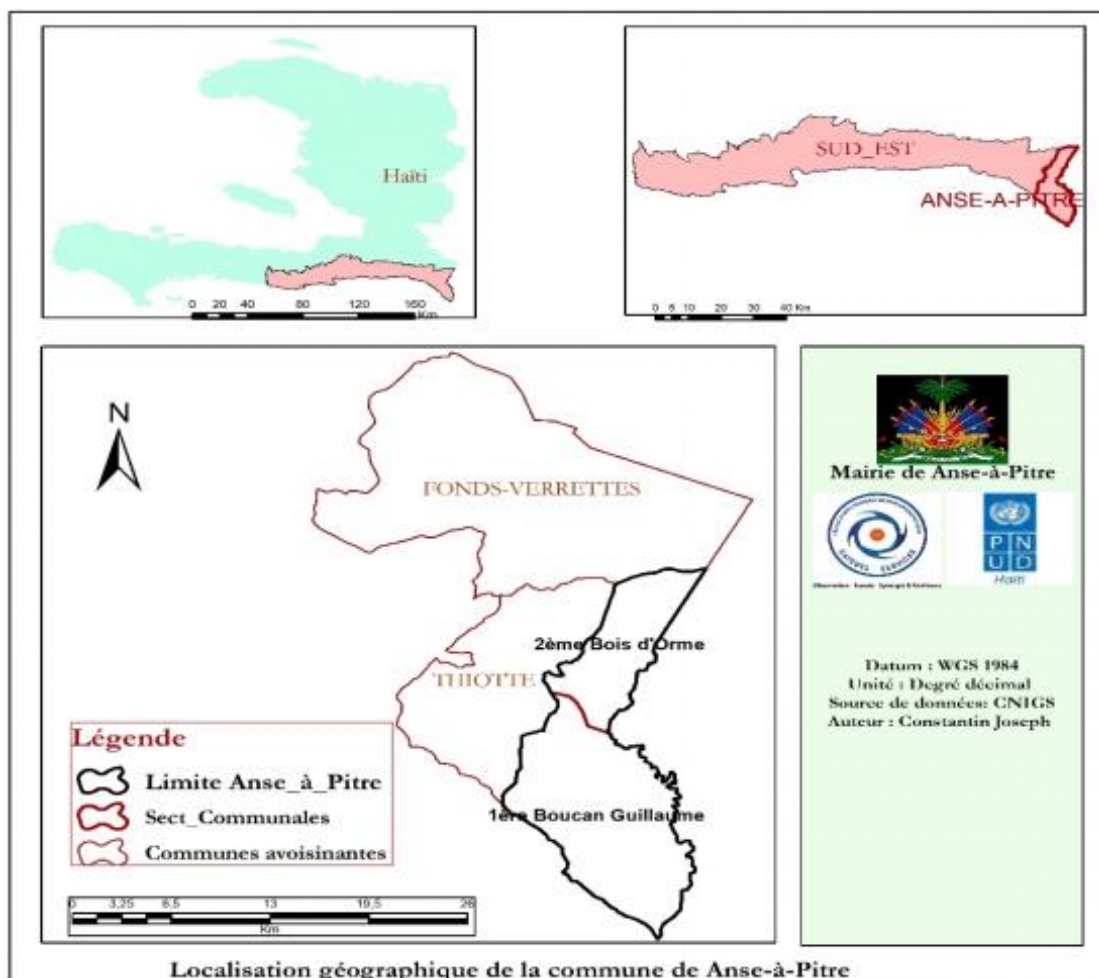
Le Diagnostic Communal étant validé, le plan de financement validé, ce document de PCD en état d'élaboration a été présenté à la population pour officialiser sa mise en œuvre. Ce PCD sera présenté dans un premier lieu aux autorités locales (Mairie, ASEC, CASEC), ensuite aux institutions partenaires évoluant dans la Commune (Helvetas, GIZ, World Vision, AVSF, ec) puis à la population en générale dans une grande journée de présentation du travail accompli.

SECTION II : PRESENTATION DU DIAGNOSTIC COMMUNAL

Chapitre 2 | Analyse des caractéristiques physiques du milieu d'étude

2.1.- LOCALISATION ET LIMITE ADMINISTRATIVE

Anse-à-Pitre est l'une des principales communes haïtiennes situées le long de la frontière de 380 km qui sépare Haïti et la République Dominicaine (PNUE, 2013). Située à l'extrême Sud-est du pays, elle surplombe la rivière de Pedernales marquant la limite entre Haïti et la République Dominicaine dans cette région transfrontalière. Elle est bornée au Nord par la commune de Fonds-Verrettes, au Sud par la mer des Caraïbes, à l'Est par la République Dominicaine (Pedernales) et à l'Ouest par la commune de Thiotte. Anse-à-Pitre est localisé entre 18 ° 03' de latitude Nord et 71 ° 45' de longitude Ouest, à 200 kilomètres de Jacmel (par voie terrestre), chef-lieu du département du Sud-est (Données GPS). Selon les estimations du Centre National Géo Spatiales (CNIGS), cette bande de terre accuse une superficie évaluée à 18259,14 ha. Sur le plan administratif, elle fait partie des quatre (4) communes de l'arrondissement de Belle Anse. Aussi, elle est constituée de deux sections communales en l'occurrence les sections de Boucan Guillaume et de Bois d'Orme établies respectivement sur 12742,8 ha et 5516,34 ha de superficie.



Carte 1 | Localisation géographique de la commune de Anse-à-Pitre

2.2.- PROFIL HISTORIQUE DE LA COMMUNE

La connaissance de l'histoire de la commune est nécessaire à la compréhension de la dynamique territoriale dans toute perspective de planification du développement à l'horizon future. Pour cela, des entretiens semi structurés ont été réalisés sur les événements historiques majeurs qui se sont succédé au cours des dernières décennies à Anse-à-Pitre. Ils sont articulés autour des événements climatiques et politiques extrêmes, les mouvements de population, les événements sanitaires et phytosanitaires, les grandes infrastructures installées, les interventions majeures des institutions étatiques et non étatiques (ONG, OCB) qui ont eu des impacts notables sur les conditions de vie de la population locale.

Ainsi, à la lumière des informations recueillies, confirmées par des notables de la ville, Anse-à-Pitre fut élevée au rang de commune en septembre 1912. Depuis lors, les natifs de cette commune portent le nom de Ansapitrois (es). On retient le nom de quelques anciens maires avant la période de 1986 tels que Robespierre Nolascot, Lafontant Oconel (avant 1957) et Loccène Pierre sous la

dictature des Duvalier. Entre la période de 1950 à 1956, le gouvernement de Paul Eugène Magloire a procédé à la construction de la première école de la commune. Elle constitue à cette époque la première grande infrastructure à caractère social de la commune. En 1979, la construction du barrage bilatéral sur la rivière des Perdenales par les présidents Antonio Guzmán Fernández et Jean Claude Duvalier a constitué un tournant décisif dans le développement des activités économiques telles que l'agriculture au niveau de cette commune. En effet, celui-ci a favorisé une meilleure disponibilité de l'eau d'irrigation et a permis par conséquent de pratiquer de nouvelles cultures notamment la tomate, le riz, le haricot (pois pinto) et le chou.

La période de 1986 coïncidant avec la chute de Duvalier ayant entraîné de graves déséquilibres sur les composantes politiques, socio-économiques mais surtout environnementales du pays a aussi marqué l'histoire de la commune de Anse-à-Pitre. Celle-ci a eu des incidences très négatives sur l'environnement de cette commune. En fait, en contribuant à la dégradation des conditions socio-économiques des ménages, cet événement a conditionné l'abandon des pratiques agricoles et le départ massif de la main d'œuvre locale vers la République Dominicaine. Il s'ensuit à ce moment une forte augmentation des activités de déboisement qui a conduit à la diminution considérable de la couverture végétale de la zone. Ainsi des espèces de Gaïac, de Chêne, de Figuier, de Coma et Bayahonde ont été délogées des terres au profit de l'intensification des cultures saisonnières.

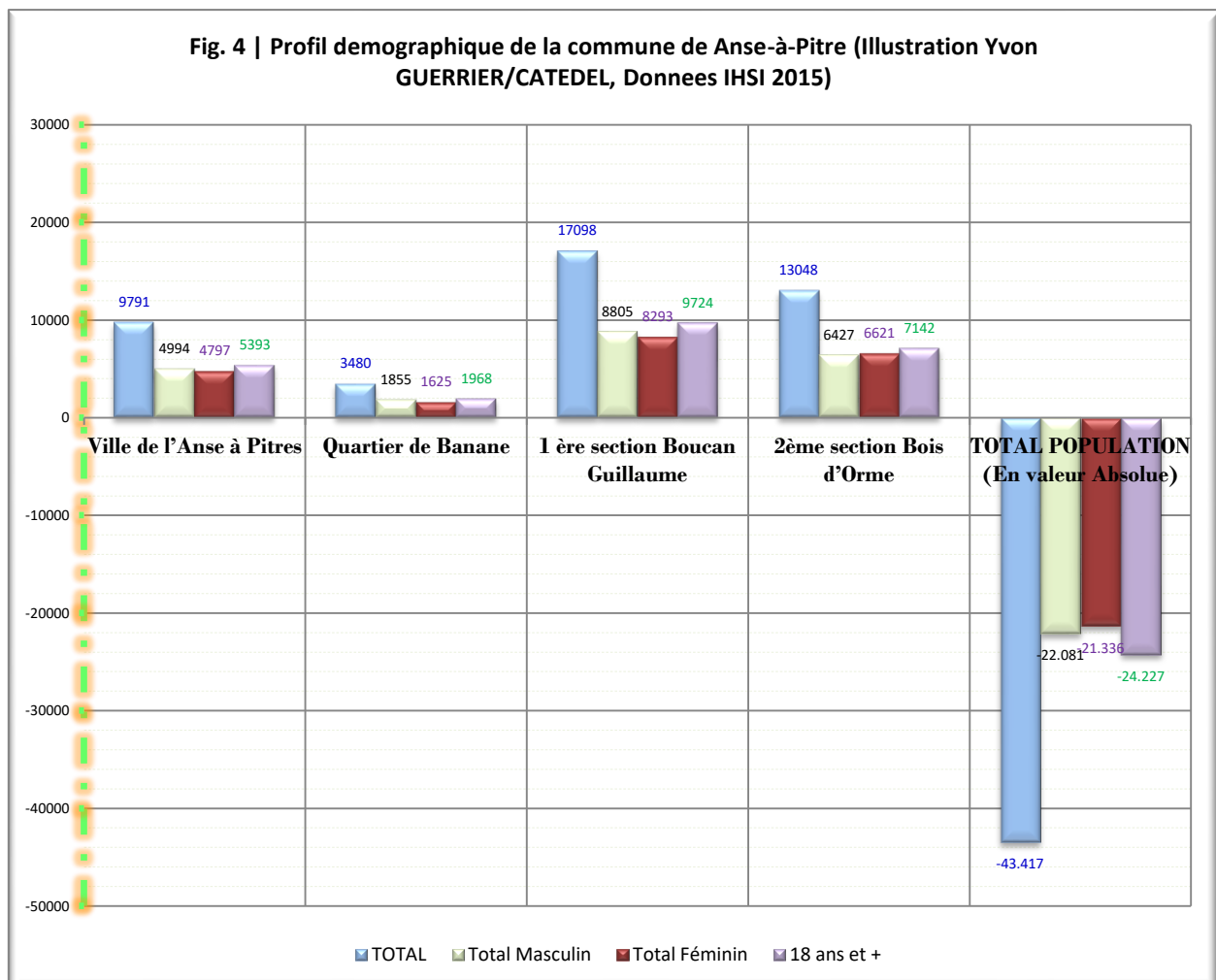
Au cours des années 2000, un marché frontalier a été construit dans la province de Perdenales et sert de lieu d'échange des produits entre deux pays (Haïti et République Dominicaine). La construction de ce marché a favorisé l'émergence des échanges commerciaux et l'amélioration des conditions socio-économiques des ménages qui vivent essentiellement de ces activités. Aussi, cette noble décision a permis de diminuer les problèmes liés à la contrebande dans les deux coins de la frontière. Cette période est aussi marquée par l'aménagement du tronçon de route Thiotte/ Anse à Pitres en 2006 qui a joué un rôle clé dans l'amélioration des conditions de transport dans la commune.

En outre, l'histoire de cette commune est marquée par de grandes catastrophes naturelles ayant provoquées des dégâts considérables. De 1950 à nos jours, la commune a été frappée par plus de 5 cyclones (Ouragans Hazel (1954), Inès (Septembre 1966), Gilbert (1991), Laura (2020) de plus en plus intenses, qui ont beaucoup affectés les principaux secteurs de développement de la commune en causant de sérieux dommages matériels et d'importantes pertes en vie humaine.

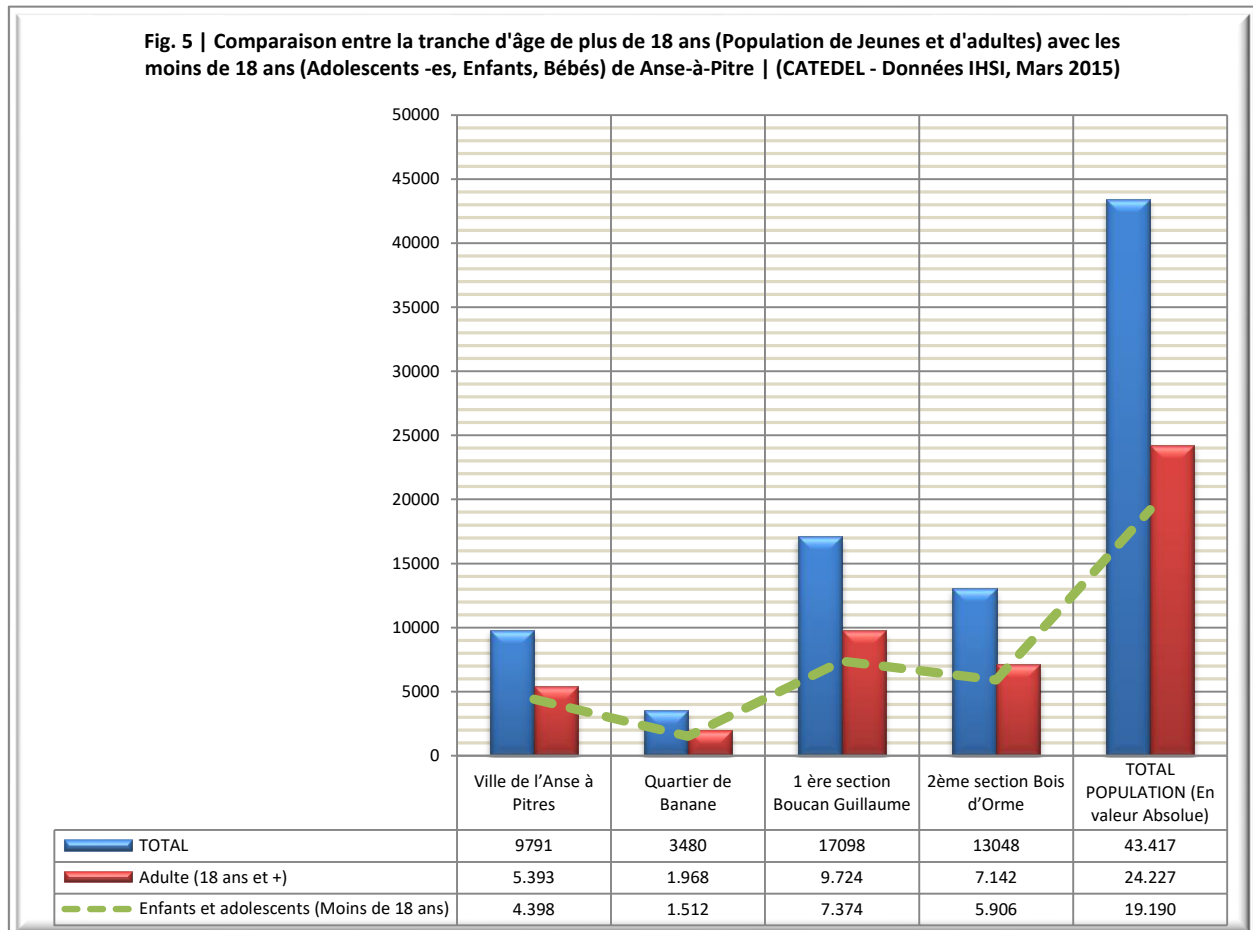
2.3.- PROFIL DÉMOGRAPHIQUE ET RÉPARTITION DE LA POPULATION

Selon les données de l'IHSI (2015), la commune de Anse-à-Pitre dispose d'une population estimée à environ 43, 000 habitants dont 49,48 % de femmes (Réf ; tableau 1). Cette population est répartie

sur une superficie estimée à 182,59 kilomètres carrées, soit sur une densité de 165 habitants/km². La majorité de cette population, soit l'équivalent de 56,72% de la population totale de la commune, se concentre dans la première section de Boucan Guillaume. La deuxième section de Bois d'Orme quant à elle, est constituée d'une population évaluée à 13, 048 habitants. La population de la commune de Anse-à-Pitre est en grande partie urbaine où un pourcentage de 44, 04 % de cette population vit en milieu urbain (IHSI, 2015). Le quartier de Banane, un quartier de la première section Boucan Guillaume, considéré comme milieu urbain selon l'HSI (2015), compte à lui seul 11,54 % de cette population avec un total de 3,480 habitants environ. Le pourcentage de personnes de la commune ayant plus de 18 ans dépasse les 50% (réf ; tableau 1). En 2009 la population de cette commune était de 27,415 habitants (IHSI, 2009). Ces données supposent qu'entre la période de 2009 à 2015, cette collectivité a connu une croissance démographique (accroissement naturelle et migration) de l'ordre 9, 96 %. L'amplification du phénomène de migration peut être liée aux opportunités économiques offertes par la commune en tant que zone côtière et frontalière en développement. Cela a pour corollaires une augmentation des besoins nutritionnels entraînant par conséquent l'intensification des activités agricoles et l'augmentation de l'exploitation des combustibles ligneux et des ressources halieutiques.



Depuis les dernières estimations de l'IHSI en 2015, aucun recensement n'a été fait pour révéler le nombre approximatif des habitants de la commune. Toutefois, en compensation à ce manque de données, certaines sources non formelles estiment à près de 50 000 le nombre d'habitant vivant actuellement dans la commune. Par ailleurs, le graphique suivant présente les tendances dominantes de la répartition des classes d'âge de la population communale :



Contrairement aux populations des villes de la majeure partie des pays nord qui vieillissent, la population de Anse-à-Pitre est relativement très jeune. En effet, environ 44% des habitants ont moins de 18 ans. En conséquence la classe d'âge de 18 et plus (voir plus de 100 ans) représente environ 55% de la population.

Les sociologues distinguent la société du 21^{ème} siècle en 4 types de générations :

1. les Baby-boomers, personnes nées entre 1946 et 1965,
2. la génération x, personnes nées entre 1965 et 1980,
3. la génération y, personnes nées entre 1980 et 2000,
4. la génération z, personnes nées à partir de l'an 2000

Pour mieux comprendre le fonctionnement de chacune de ces générations (X, Y, Z) il est nécessaire d'y mettre en parallèle les évolutions technologiques.

Donc, dans le cas de Anse-à-Pitre, la génération **Z** est de très loin la plus présente (>50%). Elle est secondée par celle d'**Y**. Selon les échanges en focus-group et les observations de terrain, la génération **X** additionnées à celle d'avant, incluant les personnes d'un certain âge (sexagénaire, ... centenaire) et celle d'avant soit inférieur à 25%. Il reste à l'IHSI, d'une part, de procéder à l'actualisation les données existantes, et d'autre part, d'approfondir les classes d'âge.

2.4.- HABITATS ET CADRE DE VIE

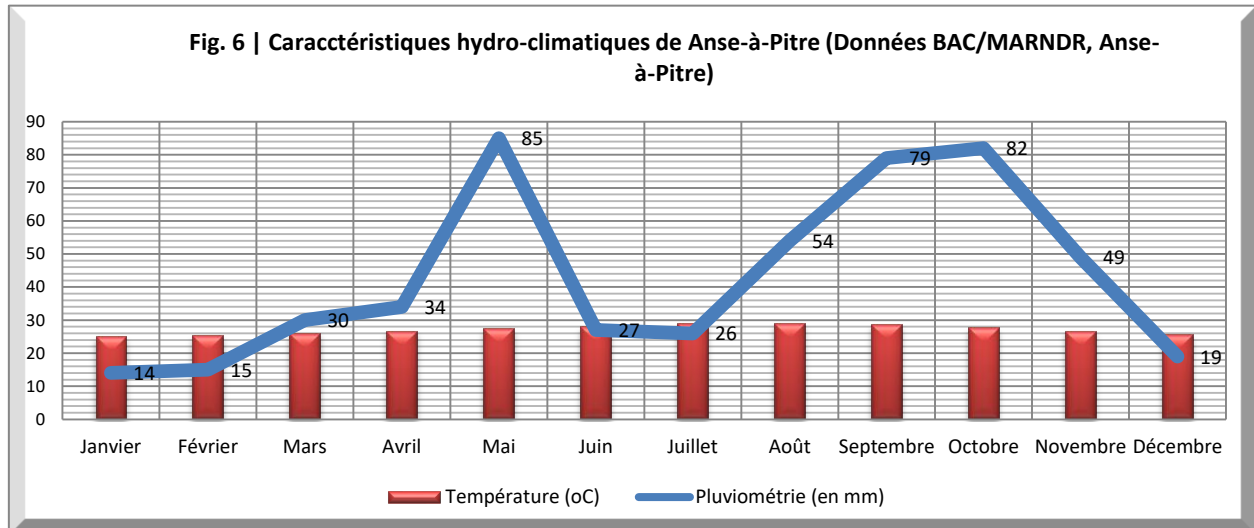
L'habitat est généralement concentré dans quelques îlots urbains au niveau du Centre-ville et dans le quartier de Banane. Le paysage urbain du centre-ville est marqué par une quantité importante de maisons en blocs et en tôles. Selon les observations directes faites sur le terrain, la plupart des rues du centre-ville sont en terres battues ; quelques-unes sont revêtues de béton. Au niveau des sections communales, les maisons sont majoritairement en roche et recouvertes de tôles. On y trouve également des maisons en bois ou en palissades. Il n'y pas de système de canalisation et d'adressage des rues et des maisons. Bien que la mairie soit dotée d'un service de génie municipal, il n'existe aucun plan d'urbanisation et de lotissement élaboré à leur profit. L'absence de ces instruments d'orientation stratégique donne lieu à l'augmentation des constructions anarchiques notamment au niveau des zones « Réfugiés », « Aviation » et « *Kachiman* » qui ne prennent pas en compte l'exposition aux risques naturels et ne sont pas associées à une offre de services de base de qualité.

2.5.- PLUVIOMÉTRIE ET TEMPÉRATURE

Les séries de données utilisées pour mettre en évidence les caractéristiques hydro climatiques de la commune de Anse-à-Pitre proviennent du modèle climatique Climate-data.org. Ce modèle a plus de 220 millions de points de données et une résolution de 30 secondes d'arc. Ainsi, il utilise les données de milliers de stations météorologiques du monde entier.

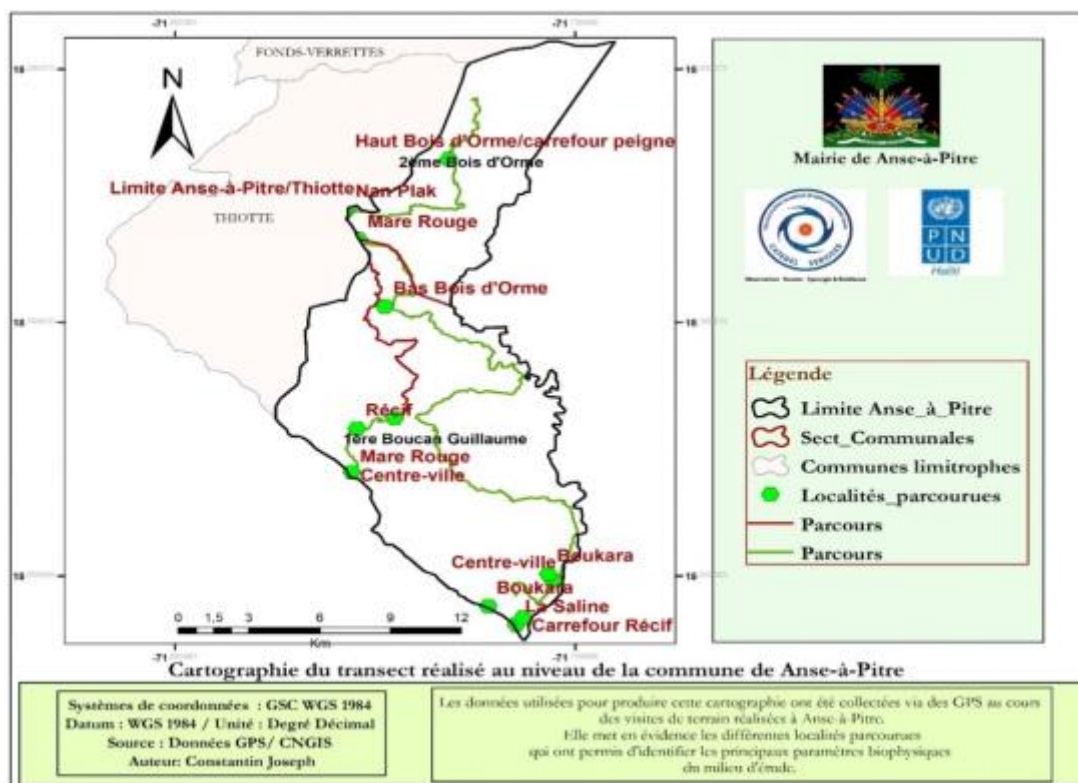
Dans le cadre de cette étude, des données météorologiques collectées entre 1992 et 2012 sur Anse-à-Pitre ont été analysées. Il en résulte que la commune de Anse-à-Pitre est caractérisée par un climat chaud à l'exception de la 2ème Section de Bois d'Orme qui jouit d'un micro climat modéré, voire frais. La température moyenne annuelle y est de 27.1 OC et la moyenne des précipitations annuelles est de 518 mm. Le mois le plus chaud de l'année est le mois d'août avec une température moyenne de 29.0 °C. En revanche Avec une température moyenne de 25.0 °C, le mois de janvier est le mois le plus froid. Selon ce modèle, le climat dominant au niveau de Anse-à-Pitre est un climat de Steppe.

Sur le plan hydro climatique, l'analyse des données montrent que la commune de Anse-à-Pitre est caractérisée par une pluviométrie faible tout au long de l'année. On en déduit également une saison sèche allant de décembre à Mars et deux saisons pluvieuses allant respectivement de Avril et à Mai et l'autre et de Août et à Novembre. La plus forte pluviométrie est enregistrée au cours du mois de mai.



2.6.- DESCRIPTION DES TRANSECTS ET CARACTÉRISTIQUES DU PAYSAGE

Un transect a été réalisé en vue de relever des informations nécessaires relatives aux paramètres biophysiques du milieu d'étude. Pour réaliser ce transect, un ensemble de 7 parcours a été effectué que sont les suivants ; la Saline – Boukara ; Centre-ville – Boukara ; Carrefour Récif - Carrefour Peigne ; Carrefour Récif – Récif ; Centre-Ville - Mare Rouge en traversant le quartier Banane, Bas Bois d'Orme - Mare rouge et Carrefour Peigne - Morne Vincent / Nan Plak. Cette démarche a permis entre autres de mettre en évidence l'état et les types de sols, les caractéristiques de la végétation, les niveaux de pentes et les caractéristiques hydro-climatiques de la commune. En effet, l'analyse de ces paramètres a permis de distinguer quatre (4) grandes unités agroécologiques aux caractéristiques propres.



Carte 2 | Cartographie du transect réalisé dans le cadre du processus

2.7.- CARACTÉRISTIQUES FLORISTIQUES DE LA COMMUNE

Sur le plan floristique, on a pu observer au niveau de Boukara, une végétation caractérisée essentiellement par une prédominance des cactus et du Bayahonde (*Prosopis juliflora*). Au niveau de la première section de Boucan Guillaume établie sur une altitude plus élevée que celle du Morne Boukara, la végétation identifiée est constituée d'espèces xérophytes largement dominées par le *Prosopis juliflora*. Les parcours à travers cette section ont permis d'observer des versants complètement dénudés. Cela peut être lié à l'exploitation abusive du bayahonde à des fins de fabrication du charbon de bois qui constitue une activité économique très remarquée au niveau de cette section. D'autres espèces ont été également rencontrées telles que le *Cedrela odorata* (Cèdre), le *Melia azadirachta* (Lila), le *Melicocca bijuga* (Quénépier), *Comocladia dentata* (Bwa Panyòl), la *Catalpa longissima* (chêne), la *Simaruba glauca* (frêne), etc.

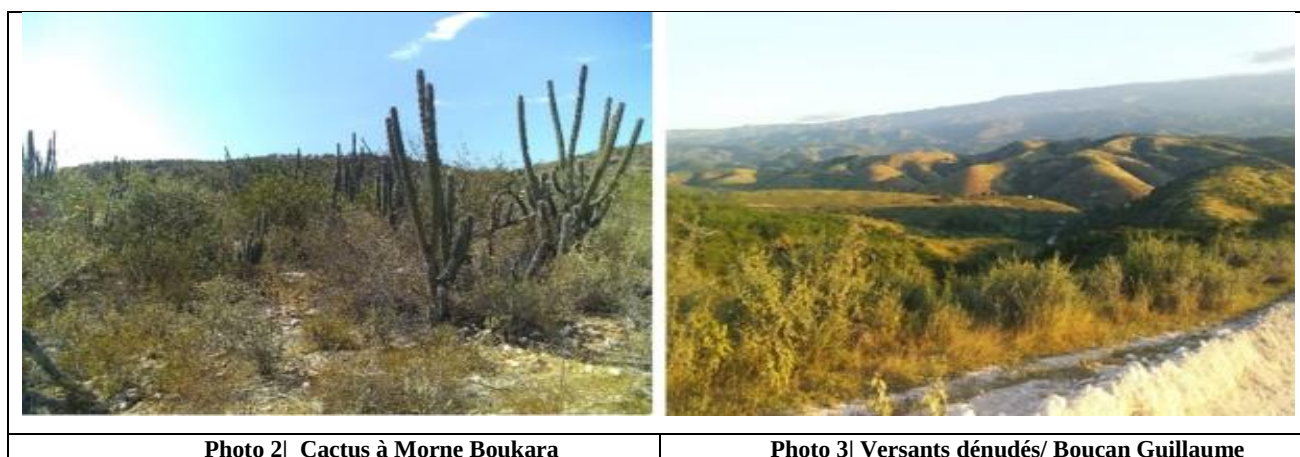


Photo 2| Cactus à Morne Boukara

Photo 3| Versants dénudés/ Boucan Guillaume

En revanche, la situation végétale de la zone de Bas Bois d'Orme est un peu plus différente de celles des milieux précédents. On y trouve des versants relativement boisés avec une végétation constituée principalement d'espèces forestières et fruitières telles que le Cèdre (*Cedrela odorata*), le Cachiman (*Annona cherimola*), l'Avocatier (*Persea americana*), le Manguier (*Mangifera Indica*), le Frêne (*Simaruba glauca*). Au niveau de Haut bois d'Orme, la végétation est caractérisée par un système agroforestier à dominance de Café (*Coffea arabica*), d'arbres de couverture, de Citrus, de Trompette (*Cecropia peltata*), de Grevillea (*Grevillea robusta*), de Goyavier (*Psidium guayava*) et de manguiers (*Mangifera Indica*), entre autres. Au niveau des altitudes très élevées où le climat favorise la production des cultures maraichères, les versants sont déboisés et laissent la place à des cultures de rente. Ainsi, des cultures saisonnières sont pratiquées sur des pentes fortes alors que ces types de relief sont mieux adaptés à la mise en place de végétations pérennes. En effet, ces mauvaises pratiques culturales ont tendances à favoriser la dégradation des sols en intensifiant le phénomène de l'érosion.

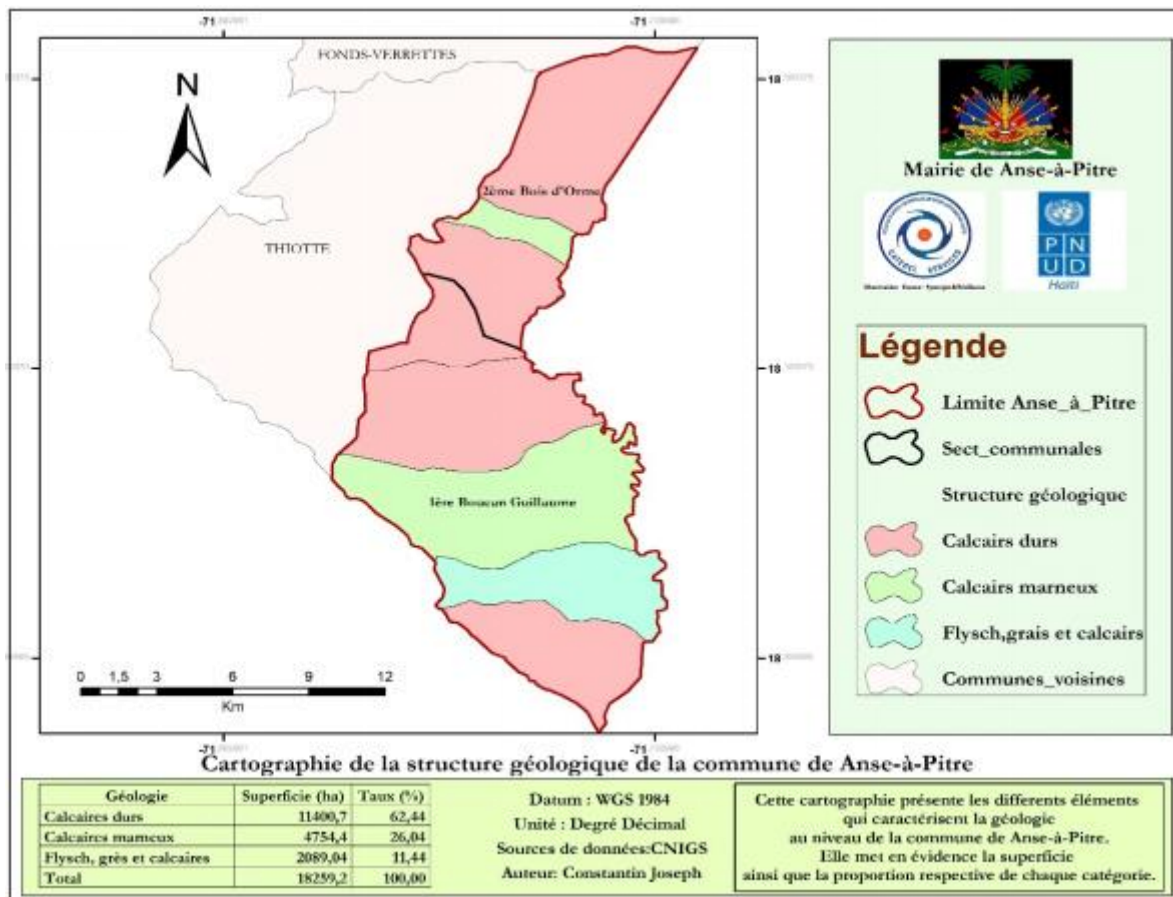
	
Photo 4 Citrus à Ti Malanga	Photo 5 Versant dénudé
	
Photo 6 Système Agroforestier/ Platon cèdre	Photo 7 Cultures maraichères/Morne Vincent

2.8.- CARACTÉRISTIQUES FAUNIQUES DE LA COMMUNE

Dans des zones arides et de basse altitude, spécialement au niveau du Morne « Boukara », on y retrouve une espèce endémique à l'île ; l'iguane cornu (*Cyclura cornuta*) et l'iguane Ricord (*Cyclura Ricordi*). Ces deux espèces sont menacées de disparition suite à l'altération de leur habitat et la forte pression exercées dont elles font montre. Des espèces d'oiseaux telles que *Ploceus cuculatus* (Madan Sara), *Tyranus dominicensis* (Pipirit), *Dulus dominicus* (Oiseaux Palmiste), *Patagioenas squamosa* (Ramier), *Numida meleagris* (Pintade marron), *Coprophaga ani* (Boustabak), *Zenaida macroura* (Tourterelle), *Egretta Alba* (Aigrette), *Cathartes aura* (Malfini) et *Pelicanus occidentalis* (Grand Gosier) ont été observées lors des parcours.

2.9.- CARACTÉRISTIQUES GÉOLOGIQUES ET ÉDAPHIQUES DE LA COMMUNE

La commune de Anse à Pitre est établie sur des formations géologiques multiples (réf ; figure 2). Il s'agit d'un complexe géologique formé d'une mosaïque de calcaires durs, de calcaires marneux, et d'une couche constituée de flysch, grès et calcaires. Certaines zones, notamment la section de Bois d'Orme est en grande partie localisée sur des structures géologiques de types calcaires durs. Cependant, il existe des endroits au niveau desquels les structures géologiques sont formées de calcaires marneux. Les sols observés en surface au niveau de ces zones présentent le plus souvent des couleurs noires et brunes, composés en matières organiques, et qui en principe peuvent favoriser la production agricole. Dans d'autres cas, les sols rencontrés présentent un aspect rougeâtre. En revanche, à l'extrême Nord et Sud de la section de Boucan Guillaume, le substratum est particulièrement composé de calcaires durs. Toutefois dans la partie centrale de cette section, une formation géologique composée de flysch, grès et calcaires et de calcaires marneux est observée. Sur le plan édaphique, selon une observation en surface, cette section est composée de sols rocheux à faible désagrégation et de sols sableux. Dans une très grande portion de cette section, les affleurements de calcaire donnent l'impression d'absence de sol. Ces types de sols sont en principe très limités pour le développement des cultures annuelles ou à cycle court et de celles à enracinement peu profond. En principe, ils sont beaucoup plus propices à la mise en place des forêts et au développement des cultures de montagne comme le café.

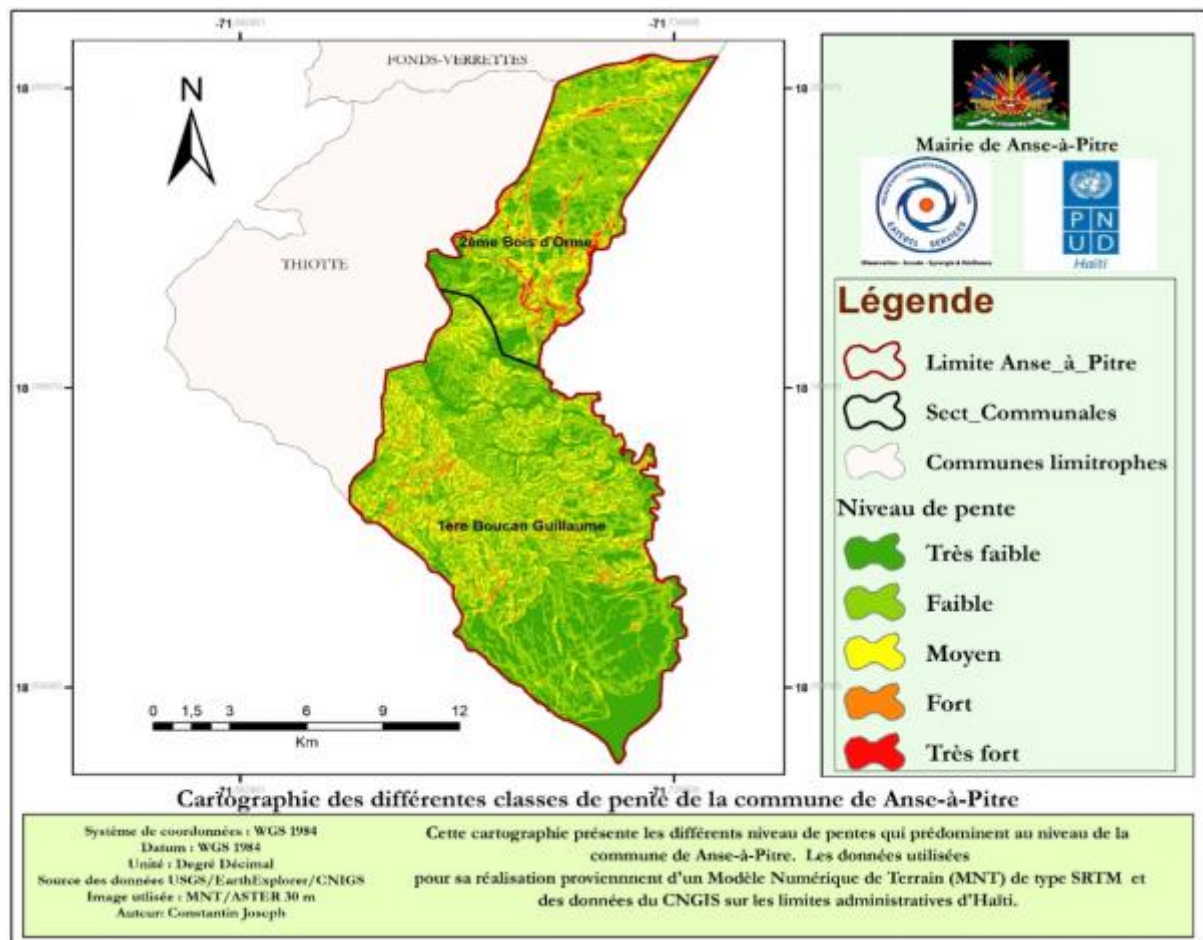


Carte 3 | Caractéristiques géologiques de la commune de Anse-à-Pitre

2.10.- CARACTÉRISTIQUES TOPOGRAPHIQUES DE LA COMMUNE

Installée à une altitude comprise entre 0 à 2,278 mètres selon un Modèle Numérique de Terrain fourni par l'UGS, la commune de Anse-à-Pitre est établie sur un relief très diversifié (réf : figure 3). Ce relief est caractérisé notamment par une faible présence de plaine, avec des niveaux de pentes tantôt raide et tantôt faible donnant lieu à des montagnes étouffées, dépourvues de végétations ou constituées de végétations parsemées par endroits. D'ailleurs la commune de Anse-à-Pitre est limitrophe à la commune de Fonds Verrettes, adossant le massif de la selle, l'une des plus grandes chaînes de montagne du pays. En effet, dans certaines localités telles que Haut Bois d'orme, Ti Malanga, Ti kafe, Fond Jeannette, Plaine Citron situées dans la partie Sud-est de la section de Bois d'orme, le relief présenté est très accidenté avec la présence de très fortes pentes. Certaines localités telles que Garreau, Magny, Bois Codéine, Boucan Pété sont installées sur plateaux surélevés. La section de Boucan Guillaume est aussi établie sur un relief relativement tourmenté suivant qu'on se trouve dans le centre-ville ou dans les milieux ruraux. La partie Nord-ouest de cette section, notamment au niveau des localités de Bony, Banane, Ti Bois, Récif, est constituée d'un relief accidenté aux pentes fortes. Pourtant, le centre-ville attenant à la mer, précisément à l'extrémité Sud de la section, culmine une altitude particulièrement faible qui s'élève à seulement un ou deux

mètres d'altitude par endroits. Par conséquent, cette zone est constituée d'un relief assez plat aux pentes très faibles.

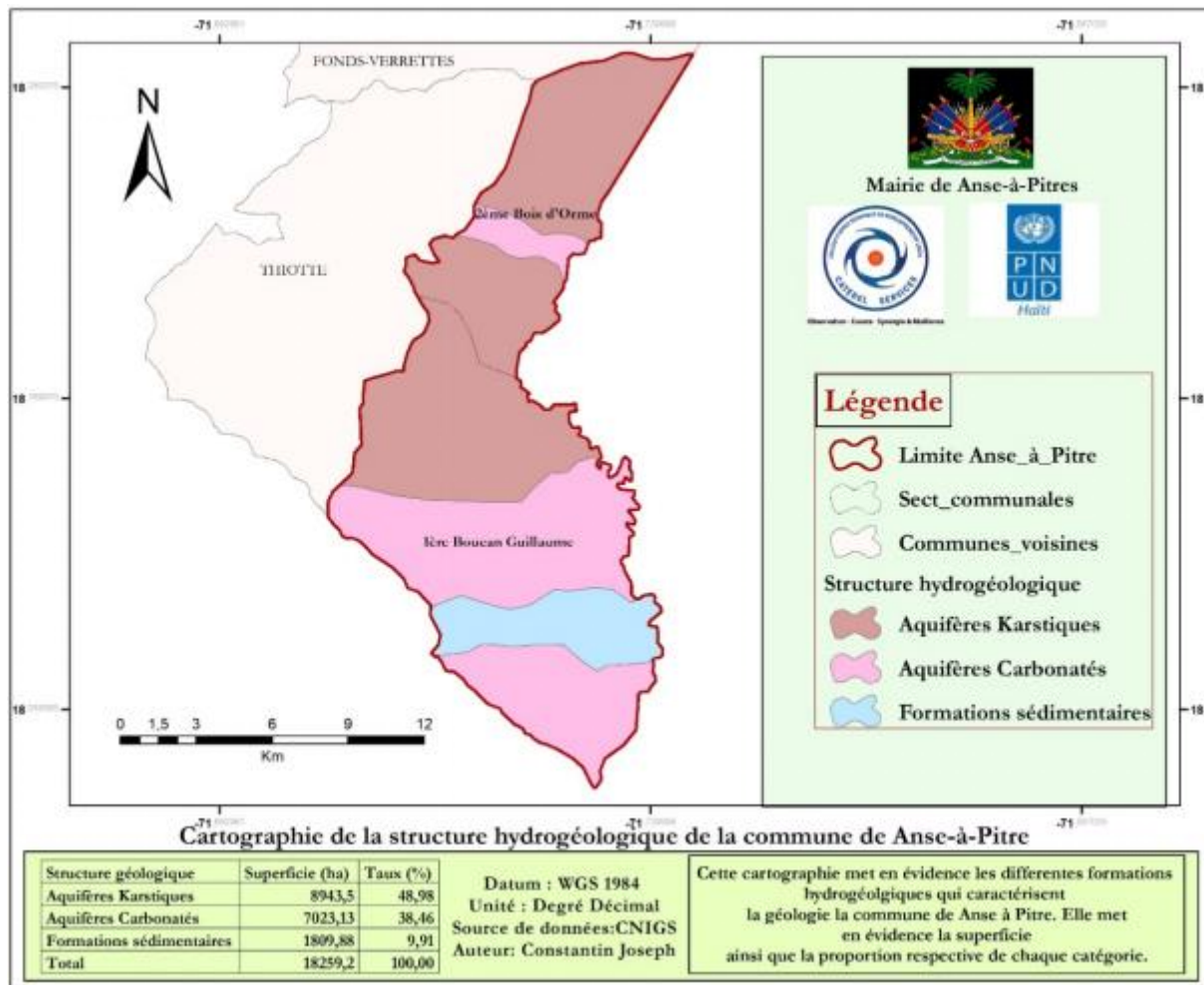


Carte 4 | Classes de pente de la commune de Anse-à-Pitre

2.11.- CARACTÉRISTIQUES HYDROGÉOLOGIQUES DE LA COMMUNE

Le territoire de la commune de Anse-à-Pitre est localisé sur une gamme de structures hydrogéologiques formées principalement d'aquifères karstiques, d'aquifères carbonatés et de formations sédimentaires (Réf ; figure 4). Les aquifères karstiques occupent 48,98% de la superficie de la commune avec une superficie de 8943,5 ha. Ces structures sont généralement observées dans les deux sections, mais restent beaucoup plus importantes au niveau de la deuxième section de Bois d'orme. Dans la partie médiane de cette section, au niveau les localités de Terre Froide et de Bonite, une petite couche hydrogéologique de type aquifère carbonaté est rencontrée. Au niveau central, soit à Bony, Banane et Bota, et dans la pointe Sud de la section de Boucan Guillaume, on retrouve des formations hydrogéologiques de type aquifères carbonatés recouvrant au total une superficie de 70233,13 ha qui correspond à 36,4% de la superficie totale de la commune de Anse-à-Pitre. Aussi, au centre de cette section, un peu plus au Sud, des formations sédimentaires peuvent être observées. Elles occupent néanmoins une très faible étendue, soit 1809,88 ha représentant 9,9% de la

superficie totale de la commune. Toutefois, il est à préciser qu'il n'y a pas de données disponibles sur le volume de ces aquifères et que ces dernières ne sont pas utilisées dans les systèmes d'irrigation de la commune.

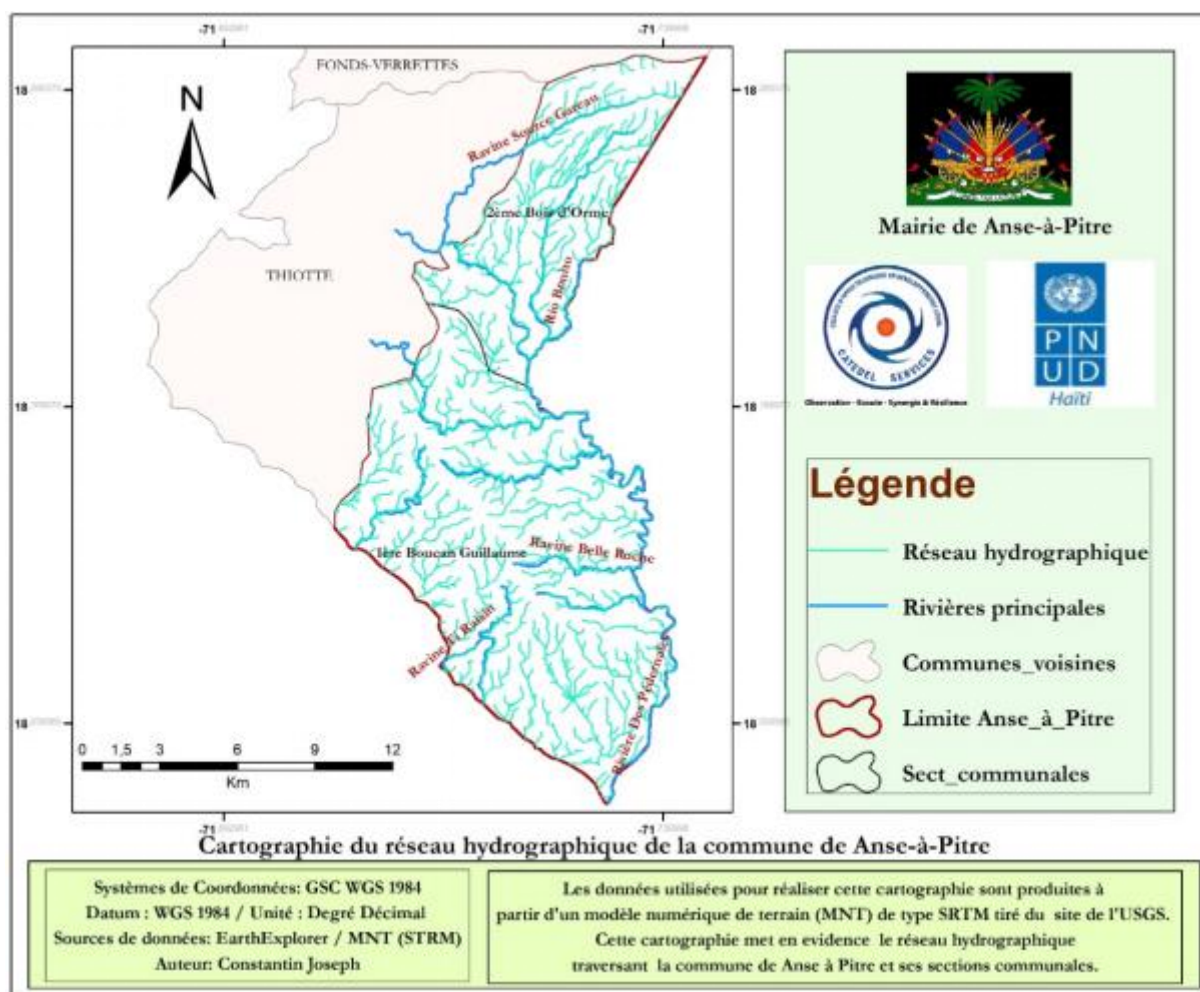


Carte 5 | Structures hydrogéologiques de la commune de Anse-à-Pitre

2.12.- CARACTÉRISTIQUES HYDROGRAPHIQUES DE LA COMMUNE

La commune de Anse-à-Pitre est caractérisée par un réseau hydrographique spatialement très important et très riche en termes d'affluence (cf. figure 5). Elle se trouve au cœur du bassin versant du fleuve de Pedernales qui couvre 165,5 km² de son territoire, soit 49,13 % de la superficie totale couverte par ce bassin (Vera & Sánchez, 2015). Le fleuve de Pedernales, servant de limite aux deux pays (Haïti et République Dominicaine) constitue le principal cours d'eau de ce bassin versant avec une longueur de 40,3 km. En partant du Nord, cette rivière effleure la pointe Sud-est de la commune pour aller se jeter dans la mer des Caraïbes. Sur cette rivière est connectée la prise qui sert à alimenter le principal système d'irrigation de Anse-à-Pitre qui se trouve dans la localité de Parc Cado. La rivière de Pedernales est alimentée par un nombre important d'affluents répartis sur toute

la commune. Il s'agit de ; ravine barbe pangnol ; ravine Mahot ; Ravine source Gareau ; ravine Ti raisain ; ravine Belle roche ; Ravine longue ; ravine Pointe à Lagène ; Rio bonito et la ravine de l'eau bonite. Dans l'extrême Sud de la commune, zone présentant un relief assez plat, une moins importante affluence est remarquée ; la ravine Dichini et la ravine Ti raisain représentent les seuls cours de ce réseau. En plus de ces cours d'eau, il existe une très grande quantité de sources (réf ; tableau 6) qui favorisent la disponibilité de l'eau et qui par conséquent sont utilisées par les ménages pour satisfaire leurs obligations ménagères et agricoles.



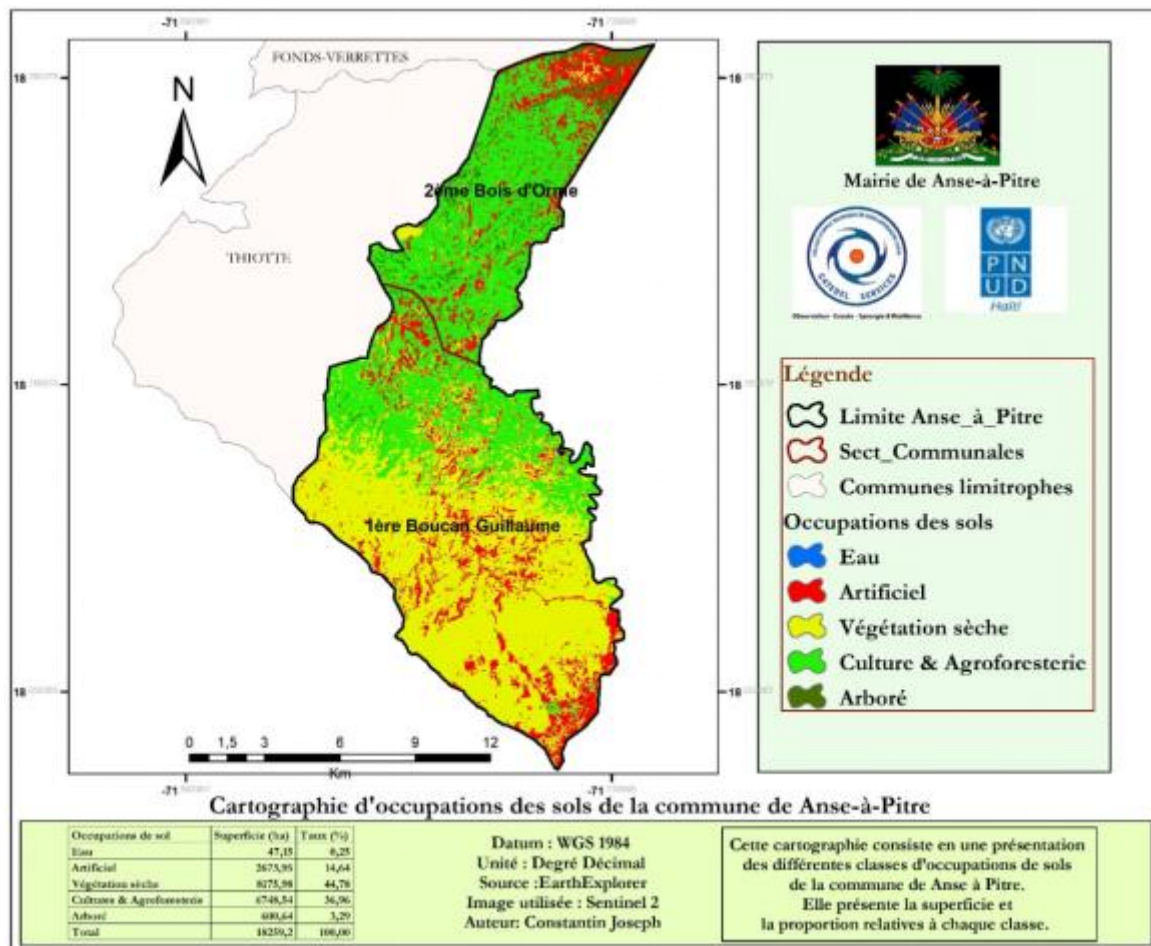
Carte 6 | Réseau hydrographique de la commune de Anse-à-Pitre

2.13.- OCCUPATIONS DES SOLS

Un exercice de description des éléments caractéristiques des sols et du paysage réalisé permet de présenter les différentes classes d'occupations des sols de la commune de Anse-à-Pitre. Il est basé principalement sur l'utilisation de la télédétection à partir (traitement des images satellites) et sur des observations directes faites sur le terrain. Cette démarche a permis de constituer une typologie des différentes composantes de l'espace concerné et d'aboutir à la réalisation d'une carte

d'occupation de sol constituée de cinq classes. Une description des différentes catégories d'occupations de sols identifiées est ici réalisée.

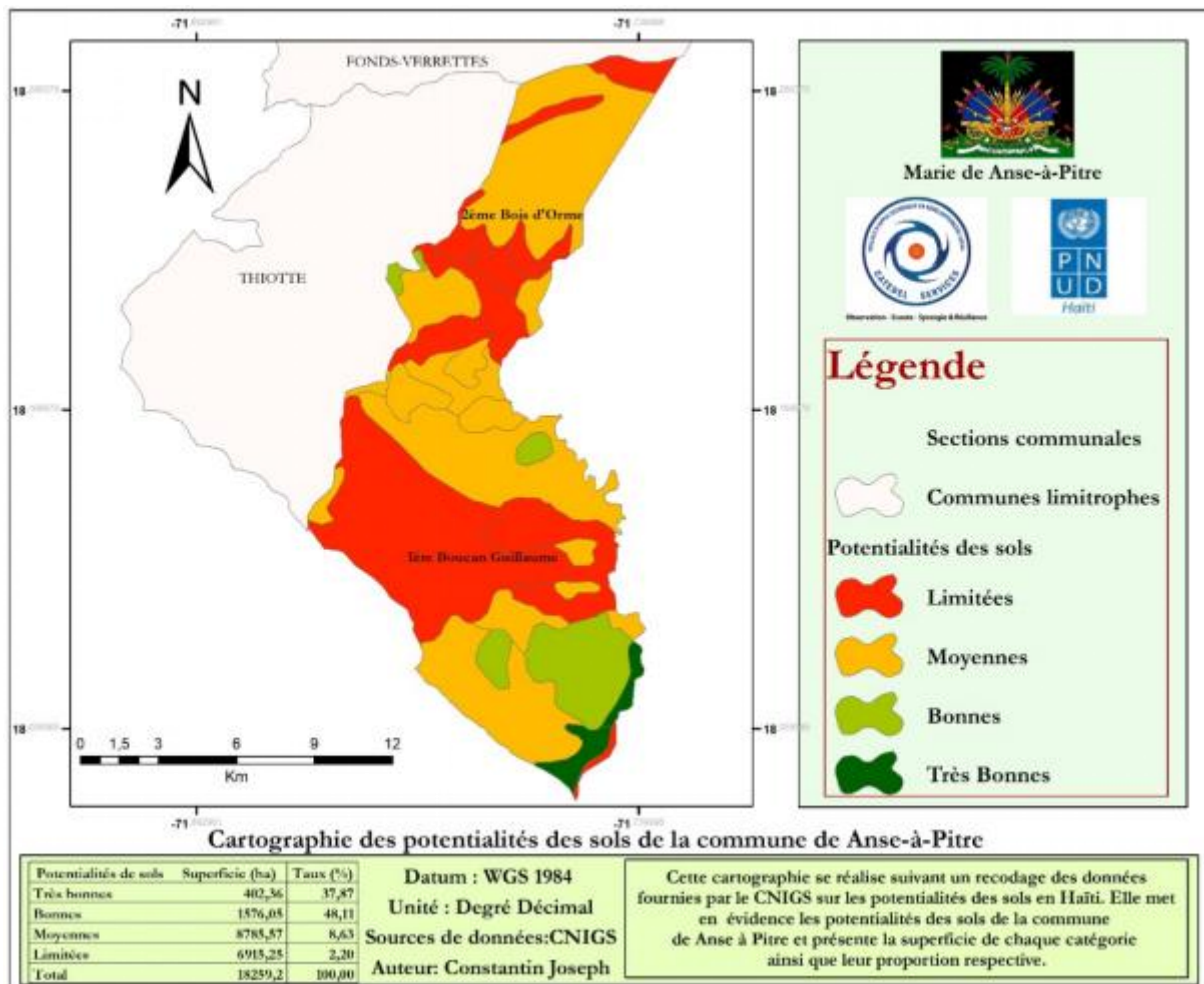
1. La première classe de cette classification correspond à la classe « **Eau** ». Elle regroupe les « eaux continentales » incluant les rivières, les cours d'eau stagnantes et les eaux maritimes.
2. La deuxième classe de cette classification renvoie à la classe dénommée « **Artificiel** ». Cette catégorie inclut toutes les zones sans végétation ou artificialisées à savoir ; les « affleurements rocheux » ; les « milieux urbains » ; les « zones dégradées nues » ; les « lits fluviaux et alluvions récentes » et des surfaces cultivées labourées qui seraient nues avant le développement des cultures ». Elle accuse une superficie évaluée à 2673,95 ha, ce qui représente 14,64 de la superficie totale de Anse-à-Pitre.
3. La troisième classe étiquetée « **végétation sèche** » occupe une étendue estimée à 15,22 ha soit l'équivalent de 8,72% de la superficie totale de la commune. Elle est constituée essentiellement de plantes xérophiles telles que le campêche (*Haematoxylon campechianum*) et le bayahonde (*Prosopis juliflora*) et de cactus.
4. La quatrième classe appelée « culture et agroforesterie » prend en considération les zones où la végétation est prédominée par les cultures agricoles d'une part et d'autre part d'une association de « culture agricole, de végétations de types arbustives et arborée, et d'élevage (systèmes agroforestiers). On y observe les cultures agricoles composées de maïs, de la bananeraie, des systèmes agroforestiers (arbres/arbustes et cultures saisonnières) et les vergers (citrus).
5. La dernière classe désignée « **Arborée** » recouvre toutes les zones dont la végétation est composée de « strate arborée » formée d'arbres de hauteur minimale de cinq (5) mètres. Elle est constituée des espèces forestières et fruitières telles que le Cèdre (*Cedrela odorata*), le Cachiman (*Annona cherimola*), l'Avocatier (*Persea americana*), le Manguier (*Mangifera Indica*), le Frêne (*Simaruba glauca*). La strate « **Arboré** » est concentrée en majeure partie dans la partie Nord, à la limite avec la commune de Fonds Verrettes. Elle est faiblement représentée avec une superficie de 600, 64 ha, ce qui représente 3,29% de la superficie totale de Anse-à-Pitre.



Carte 7 | Occupations des sols de la commune de Anse-à-Pitre

2.14.- CARACTÉRISTIQUES ET POTENTIALITÉS DU SECTEUR AGRICOLE DE LA COMMUNE

Selon des données datées de 2005 fournies par le CNIGS, la commune de Anse-à-Pitre ne constitue pas une zone à fortes potentialités agricoles. La carte de potentialité des sols réalisés à partir de ces données montrent qu'un pourcentage de 37,87%, soit 402,36 ha de la superficie de cette commune est très limité pour la production agricole. En outre, 48,11% de la superficie totale de la commune, soit l'équivalent de 1576,05 ha dispose d'un potentiel agricole de niveau moyen. Cette situation traduit la tendance au faible développement des activités liées à l'agriculture au niveau de cette commune. En revanche, seulement 10% de la superficie de Anse-à-Pitre est classé dans la catégorie bonnes et très bonnes en termes de potentialités agricoles. Ces sols relativement favorables au développement des activités agricoles sont observés au niveau Sud-est de la première section de Boucan Guillaume. Elle occupe au total une superficie estimée à 1978,41 ha environ.



Carte 8 | Potentialités agricoles de la commune de Anse-à-Pitre

Chapitre 3 | Etat des lieux des secteurs sociaux de base

3.1.- L'ASPECT GENRE ET LE RÔLE DES FEMMES

Les données démographiques montrent qu'il n'existe pas un très grand écart en termes de proportion d'hommes et de femmes (soit 50, 52 % contre 49,47%) qui constitue la population de la commune de Anse-à-Pitre. Aussi, l'analyse des informations recueillies a permis de déduire une véritable amélioration de la prise en compte de la dimension genre dans les activités relatives au développement de la commune. Cela se manifeste surtout, par une hausse du degré de participation des femmes dans les prises de décisions politiques, dans le développement des activités économiques telles que le commerce et dans la prestation des services dans le domaine de la santé et de l'éducation.

À noter que l'économie de cette commune est reposée en majeure partie sur quatre grands champs d'activités génératrices de revenus que sont le commerce, l'agriculture, l'élevage et la pêche. Les activités relatives à l'agriculture sont largement dominées par les hommes. En soutien à leur mari, les femmes des zones reculées participent dans l'ensemencement, l'arrosage des plantes et assurent le rôle de cuisinière lors des **konbit**. Au niveau de l'élevage, les femmes sont plutôt propriétaires des petits ruminants, notamment des caprins. En ce qui concerne les activités liées à la pêche, les femmes sont beaucoup plus présentes dans les processus de commercialisation des produits y relatifs. Mais en général, les femmes s'adonnent beaucoup dans des activités à dominance féminine comme le commerce.

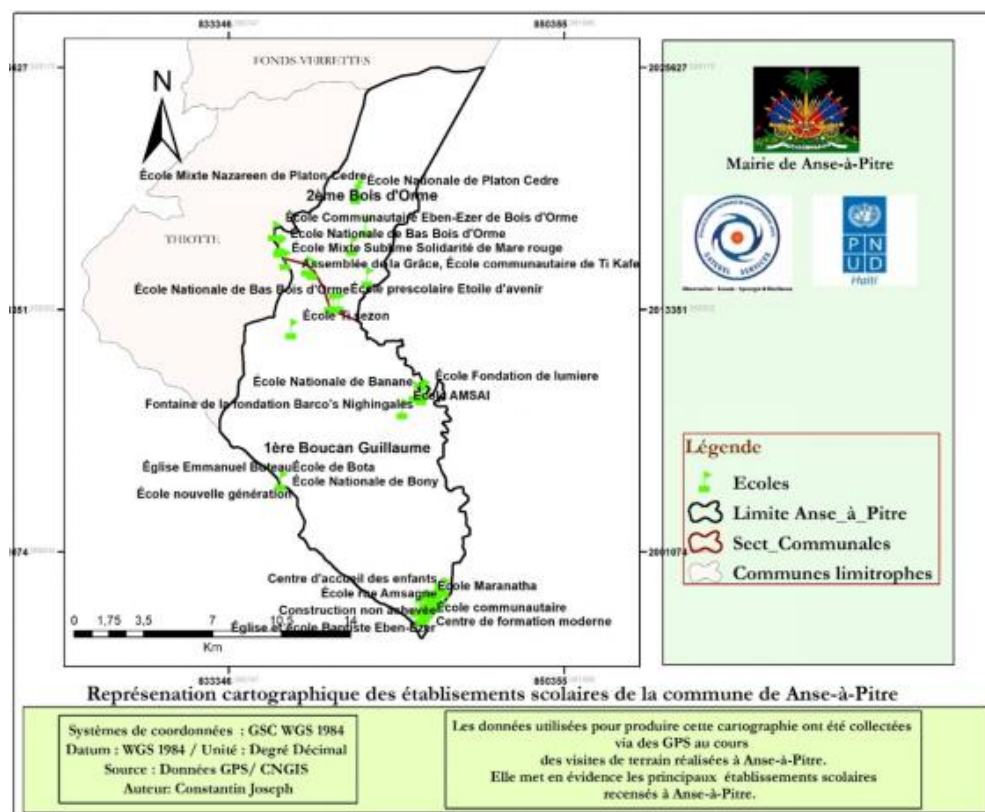
Quant au secteur éducatif et de l'enseignement, il est à mentionner que les femmes participent de part égal aux personnalités masculines. Depuis plusieurs années, une communauté catholique a implémenté une institution à titre professionnelle (Ecole Normale de Anse-à-Pitre) dans l'intention d'orienter les jeunes de la commune après leurs études à une formation socio-professionnelle. Dès lors, on a pu remarquer une participation active et la réintégration des femmes dans l'enseignement du deuxième et du troisième cycle.

Malgré tout, les rapports sociaux entre hommes et femmes demeurent très inégalitaires. Les femmes de cette commune sont le plus souvent victimes des violences (physiques, verbales, psychologiques, économiques et sexuelles). Pourtant les instances judiciaires placées pour résoudre ces types de problèmes semblent méconnues car les recours sont plutôt faits au niveau du commissariat (milieu urbain) ou du CASEC (milieu rural). Pour remédier à cette situation, différentes organisations communautaires de base, associations, comités et groupes de jeunes luttent depuis plus d'une vingtaine d'années autour la question d'équité de genre et toutes autres activités mettant en valeur

les femmes. Parmi ces différentes structures, on compte l'association des marchandes de Anse-à-Pitre (AMA), Asosyasyon fanm Vanyan Ansapit (AFVA), Asosyasyon Fanm pou Devlopman Ansapit (AFDA), Òganizasyon fanm Devwe Ansapit (OFADA), Komite lit kont vyolans ki ap fèt sou fanm ak tifi, Groupe leadership féminin, Fanm pou Chanjman qui font la promotion du respect des droits des femmes à travers des programmes d'accompagnement et de formation.

3.2.- LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Au cours des décennies précédentes, les membres de la population de Anse-à-Pitre ont été contraints de partir ailleurs à la recherche de l'éducation en raison d'un manque d'institutions offrant des cours au niveau secondaire. Cependant, ces dernières années, l'éducation a connu un nouvel essor conditionné en majeure partie par une augmentation du nombre d'écoles offrant des cours d'enseignements secondaires. Néanmoins, selon certaines personnes avec qui on a eu des échanges, cela n'a pas pu empêcher une recrudescence marquée du taux de délinquance et de migration des jeunes vers la République Dominicaine et des autres villes de la région du Sud-est. Le travail de terrain réalisé a permis de recenser 90 écoles au niveau de la commune, dont 14 sont des institutions publiques soit 15% de l'offre scolaire avec deux écoles publiques à gestion communautaire (EPGC), 11 écoles de kindergarten, le reste en écoles privées. De cette offre scolaire, 5 d'entre elles offrent des formations de niveau secondaire soit un total de 5%.



Carte 9 | Représentation cartographique des établissements scolaires recensés à Anse-à-Pitre

3.2.1.- QUALITÉ DE L'OFFRE ÉDUCATIF

Si on assiste depuis plusieurs années, à une multiplication des établissements scolaires au niveau de la commune de Anse-à-Pitre, le personnel ne dispose pas toujours des qualifications exigées par la profession. De plus, les infrastructures ne répondent pas aux normes académiques et pédagogiques. En fait, ils ne disposent ni de toilettes répondant aux normes sanitaires, ni d'infrastructure d'accès à l'eau potable pour l'alimentation des élèves. La présentation physique des salles, le décor, les matériels didactiques et le nombre surélevé des élèves par salle de classe témoignent de l'état dégradant du système éducatif au niveau de cette zone. Cependant, au niveau fondamental, les professeurs bénéficient le plus souvent des séminaires de formation, mais cela peine à combler les déficits de connaissances et de méthodes qui sont déjà très considérables. Selon des estimations chiffrées fournies par le bureau de l'inspection scolaires de Anse-à-Pitre, le pourcentage de réussite au niveau de ce secteur varie entre 70-80 % actuellement.



3.2.2.- ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

A l'instar de la majorité des communes du pays, Anse-à-Pitre ne dispose pas de centre de formation universitaire. Les particuliers qui veulent poursuivre leurs études supérieures se trouvent dans l'obligation de se rendre à Port-au-Prince. Le plus souvent, le manque de moyens de déplacement, de familles d'accueil et le coût élevé de la vie dans ces grands centres urbains ont tendance à décourager les jeunes et adultes disposant de très maigres ressources financières qui souhaitent obtenir une formation d'étude supérieure. De plus, ceux qui se déplacent pour se former à l'université ne reviennent pas toujours dans la commune qui ne fournit pas suffisamment d'opportunités économiques. Tout cela a pour effets de contribuer au ralentissement du processus de développement socio-économique de la commune.

Cependant, on y retrouve deux (2) écoles professionnelles à savoir l'Ecole Nationale d'Instituteur (ENI) des sœurs salésiennes et l'Ecole Normale d'Instituteur Anse-à-Pitre (ENIA) de l'église

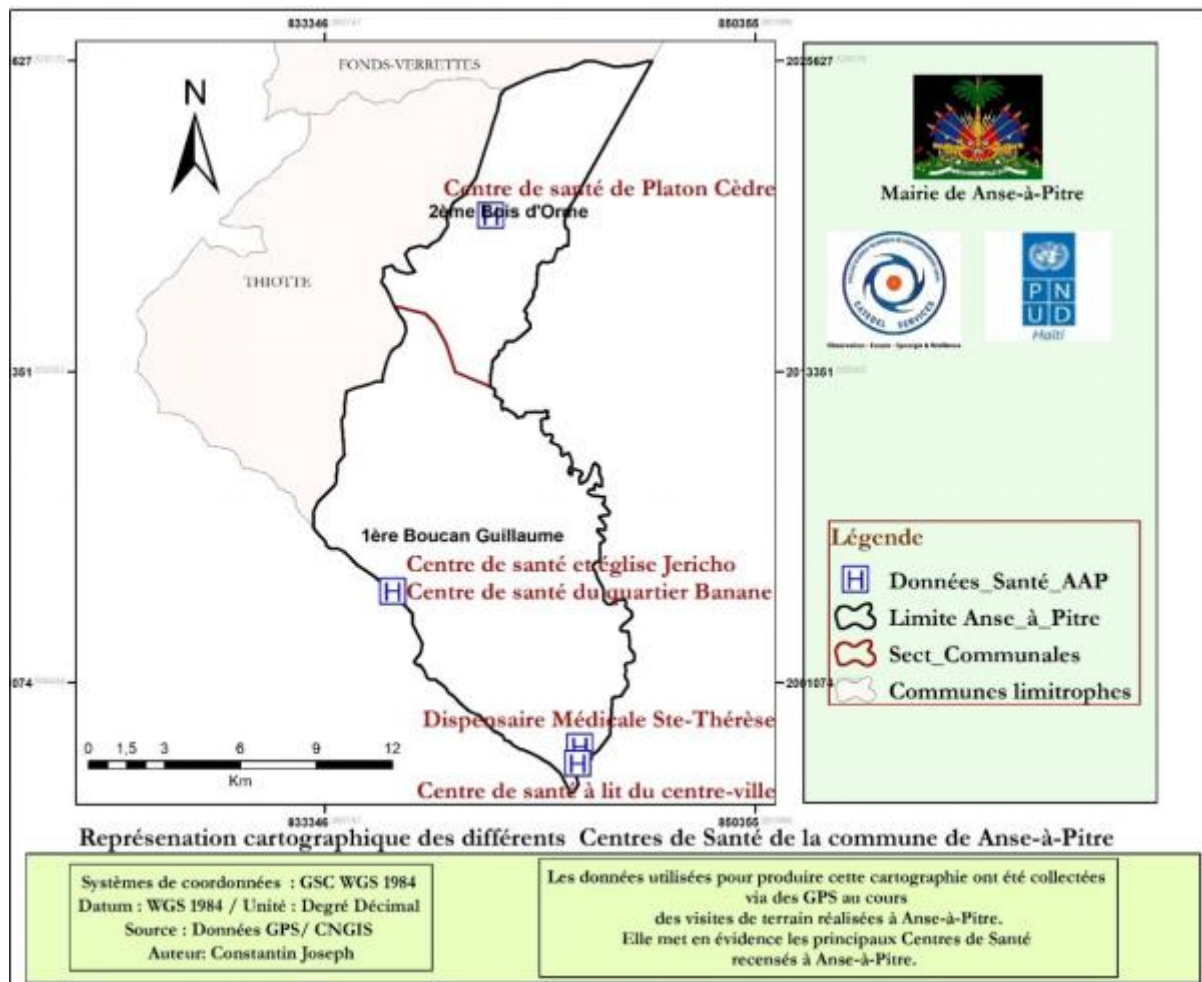
Baptiste Eben-Ezer. Ces deux institutions offrent des formations en cuisine, en pâtisserie et en pédagogie.

Tableau 6 | Analyse FFOM du secteur de l'éducation

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
✓ Représentation du MENFP dans la commune à travers le bureau de l'inspection scolaire ✓ Forte motivation du personnel enseignant ✓ Forte motivation des élèves ✓ Existence des établissements scolaires	✓ Absence de blocs sanitaires et d'espace de récréation au sein des établissements scolaires ✓ Carence en eau potable au sein des écoles ✓ Manque de ressources humaines qualifiées et de financières adéquates ✓ Défaillance du système éducatif ✓ Irresponsabilité des parents ✓ Rémunération irrégulière du personnel enseignant ✓ Absence de bibliothèque pour les apprenants ✓ Forte influence politique dans le secteur ✓ Conditions d'apprentissage peu satisfaisantes	✓ Présence des institutions de soutien (UNICEF, Plan Haïti, CESAL, PAM, Croix rouge) ✓ Synergie avec les autres secteurs	✓ Augmentation de la délinquance juvénile ✓ Aggravation de l'insécurité ✓ Tendance à l'abandon des études ✓ Migration des cadres formés vers Port-Au-Prince, Jacmel et la République Dominicaine ✓ Difficultés socio-économiques des parents

3.3.- LE SECTEUR DE LA SANTÉ PUBLIQUE

On recense 5 centres de santé opérationnels au niveau de la commune de Anse-à-Pitre dont le centre de santé du centre-ville, de Platon cèdre (Section Bois d'orme), de Jéricho (Bois d'orme), du quartier Banane (Section Boucan Guillaume) et le dispensaire médical Sainte-Thérèse (Centre-ville). Ils sont tous publiques à l'exception du centre Sainte-Thérèse.



Carte 10 | Représentation cartographique des Centres de Santé de la commune de Anse-à-Pitre

3.3.1.- CENTRE HOSPITALIER DU CENTRE-VILLE

Le centre de Santé du centre-ville est fondé en 1997 sous la présidence de René Préval. Il fonctionne 24h/24 et fournit actuellement des services d'urgence, épidémiologiques, de nutrition, de santé, de reproduction et de vaccination. Le centre possède à sa disposition un laboratoire de CDV (Centre de Dépistage Volontaire) assurant la prise en charge des PV/VIH, une pharmacie et un service de récupération nutritionnelle des enfants contre la malnutrition infantile. D'autres services sont disponibles mais ne sont pas encore opérationnels tels que le SOP, l'Éclampsie et la réanimation néo-natale à cause d'une carence en ressources humaines. Ce centre apporte également son soutien dans la lutte contre certaines maladies telles que la tuberculose, la malaria et la typhoïde. En ce qui a trait à la reproduction, il fournit un service de sonographie et d'IVAA (Infection Visuelle Acide Acétique).



3.3.1.1.- PERSONNEL MÉDICAL

Ce centre de quarante (40) lits dispose d'une trentaine d'employés dont une dizaine est affectée à l'administration, une quinzaine travaillant dans les opérations techniques et le reste formant le petit personnel. On y retrouve quatre (4) médecins dont (un (1) directeur médical, un (1) gynécologue-obstétricien et deux (2) médecins généralistes), sept (7) infirmières, trois (3) auxiliaires infirmières et deux techniciens de laboratoire. Aussi, la majorité des personnels de ce centre sont des contractuels.

3.3.1.2.- CLINIQUE MOBILE

Dans un souci de rendre plus efficace le service de dépistage et de faciliter l'accès aux soins de santé à un plus grand nombre, le centre de santé du Centre-ville organise des cliniques mobiles de manière périodique dans les zones les plus reculées telles que ; Tèt sous, Bony, Bota, Ti-Malanga, Fond Jeannette, Platon cèdre etc.

3.3.1.3.- TRAITEMENT DES CAS GRAVES

Le manque de ressources humaines qualifiées et de matériels de travail limite la capacité d'intervention du Centre en cas de grave complication. En pareille circonstance, les patients sont référés à l'hôpital Saint Michel de Jacmel, à Pedernales (République Dominicaine) ou à Port-au-Prince. Selon l'exagération du cas des personnes atteintes du VIH, elles sont référées au centre de Santé Sacré Cœur ou Centre de Santé Marie Madeleine de Thiotte possédant un centre d'ARV (Anti Rétro Viral).

3.3.1.4.- BLOCS SANITAIRES ET ÉQUIPEMENTS

Il existe une quinzaine de blocs sanitaires au sein du centre de Santé hospitalier de Anse-à-Pitre dont 3 sont externes. Ceux qui se trouvent à l'extérieur des bâtiments sont tous défectueux en raison de la mauvaise utilisation des usagers. Une fosse septique est utilisée pour éliminer les déchets

biomédicaux produits par le centre. Aussi, il existe au niveau du centre, un incinérateur qui devrait faciliter une meilleure gestion de ces déchets. Cependant, l'absence de ressources humaines spécialisées dans la manipulation de cet engin le rend non opérationnel. Ce centre fait également face à des défis d'hygiène et d'assainissement dus au dysfonctionnement de la pompe submersible qui sert généralement à faciliter l'alimentation des différents services en eau propre. Dans la majeure partie du temps, les responsables ont dû recourir à d'autres alternatives pour s'en approvisionner.

3.3.1.5.- PATHOLOGIES LES PLUS COURANTES

Selon le directeur médical du centre hospitalier de Anse-à-Pitre, les pathologies les plus courantes enregistrées et traitées sont les maladies infectieuses telles que les infections respiratoires, urinaires et intestinales, les maladies chroniques telles que l'hypertension artérielle, le diabète et les maladies cardio-vasculaires. Sont enregistrés également des cas importants de typhoïde, de malaria, de tuberculose, de diarrhée aigüe, de teigne, de malnutrition infantile et d'*Helicobacter pilori*. Les maladies gastro-entérites et la typhoïde liées à la consommation de l'eau contaminée sont également traités au niveau du Centre. Malgré tout, certains patients ont recours à l'automédication, à des guérisseurs, à des hougans et des médecins traditionnels pour se faire soigner.

3.3.2.- SITUATION DES AUTRES CENTRES DE SANTÉ IDENTIFIÉS

Hormis le centre de santé du Centre-ville décrit ci-dessus qui fonctionne tous les jours et qui constitue d'ailleurs la référence en dépit des différents obstacles auxquels il est confronté, les autres centres sont ouverts uniquement du lundi au vendredi et parfois le samedi dans la matinée. Ils comptent généralement entre 6 ou 8 employés par centre et sont confrontés aussi à des difficultés énormes. Ils offrent d'une manière générale des services de vaccination, de planification familiale, de santé reproductive et de nutrition.



Photo 12 | Centre de santé de Jéricho



Photo 13 | Centre de santé de Platon Cèdre

Tableau 7 | Analyse FFOM du secteur de la Santé

Force	Faiblesse	Opportunité	Menace
✓ Présence de 5 centres de santé ✓ Disponibilité de personnel ✓ Forte volonté des cadres ✓ Fonctionnement régulier et 7j/7 et 24h/24 du Centre ✓ Présence de plusieurs blocs sanitaires, de buanderies et d'une cabine au sein du centre ✓ Présence d'agents de santé au niveau des sections ✓ Organisation de cliniques mobiles ✓ Existence de points fixes de santé ✓ Implication de la communauté	✓ Insuffisance du personnel soignant ✓ Insuffisance en matériels et équipements ✓ Manque d'électricité ✓ Blocs sanitaires endommagés ✓ Absence de puisards ✓ Absence de ressources humaines pour l'utilisation de l'incinérateur ✓ Employés mal rémunérés ✓ Services disponibles mais non fonctionnels ✓ Nombre important d'employés contractuels ✓ Incapacité de résoudre les cas compliqués ✓ Centre de santé non clôturé (Platon cèdre) ✓ Carence en eau ✓ Manque d'espace au sein du centre de Banane	✓ Appui des partenaires externes (ACTED, OIM, Croix rouge, OMS et UNFP) ✓ Soutien des cadres du MSPP ✓ Présence de l'hôpital de Pedernales ✓ Existence d'un programme de lutte contre la malnutrition ✓ Appui de la Fondation Lumière au centre de Banane	✓ Manifestation des événements naturels (inondation) ✓ Défécation à l'air libre ✓ Laxisme des responsables des secteurs connexes (MTPTC, MARNDR, etc...)

3.4.- EAU POTABLE

Le centre-ville de Anse-à-Pitre et ses zones avoisinantes sont desservis par un Système d'Adduction d'Eau Potable (SAEP) très important. Ce système est alimenté par la rivière de Pedernales grâce un captage construit au niveau dudit cours d'eau. Il est constitué de 4 bassins dont un bassin de stockage, un bassin d'aération, un bassin de filtration et un bassin de distribution. Un hypochlorateur placé au niveau du bassin de distribution permet d'assurer le traitement de l'eau distribuée auprès des ménages. La gestion de ce SAEP est assurée par une structure composée 3 groupes avec un droit de regard de la DINEPA et de la mairie. Il s'agit du CAEPA, du TEPAC et de l'OP. Le Comité d'Approvisionnement en Eau potable et en Assainissement (CAEPA), composé de 4 personnes dont une femme, supervise les Opérateurs Professionnels (OP) qui sont au nombre de 3. Le Technicien communal en Eau Potable (TEPAC), représentant de la DINEPA au sein de la commune de son côté assure le contrôle de qualité. Ce système revêt d'une importance capitale pour les ménages en les permettant de satisfaire leurs principaux besoins domestiques. Actuellement, le nombre d'abonnés du SAEP s'élèvent à 1500 et une cotisation mensuelle de 150 gourdes est prévue

par abonné. Pourtant, le passage du cyclone Laura en 2020 a eu des impacts majeurs sur cette structure qui ont engendré des difficultés de fonctionnement. En effet, une importante pénurie d'eau se fait sentir actuellement au niveau du centre-ville et ses zones attenantes. Etant donné que toutes les fontaines publiques sont dysfonctionnelles, la majorité de la population utilise gratuitement l'eau provenant de la *Fondation Barco's Nightingales*.



Photo 14 | Fontaine publique dysfonctionnel

Photo 15 | Fontaine de Barco's Nightingales Foundation

3.5.- EAUX SOUTERRAINES

Les enquêtes de terrain ont permis de recenser un ensemble de 19 sources au niveau de la commune de Anse-à-Pitre. La majorité, soit un total de 17 se concentre dans la deuxième section de Bois d'Orme. Elles permettent en particulier aux ménages ruraux de répondre à leurs différents besoins relatifs aux ressources en eau. Cependant, la plupart de ces sources ne sont pas captées et sont très vulnérables aux aléas climatiques notamment aux épisodes de sécheresses prolongées. De plus, elles sont très exposées et vulnérables aux menaces engendrées par la dégradation de l'environnement telles que l'érosion des sols, l'éboulement et les glissements de terrain. Cet état de fait consiste à remettre en question leur durabilité et la qualité des eaux qu'elles fournissent. Ainsi, le tableau ci-dessous renseigne sur l'état et la localisation géographique de ces différents plans d'eau.

Tableau 8 | Principales sources identifiées au niveau de Anse-à-Pitre

Nom des sources	Localisation	Remarques
Ti Konpi	2 ^{ème} Section	Non capté
Boukan pete	2 ^{ème} Section	Non capté
Manyin	2 ^{ème} Section	Non capté
Ti Simbi	2 ^{ème} Section	Non capté
	Bureau des Contributions de Banane	
Ti Ban	2 ^{ème} Section	Capté
Dlozetren	2 ^{ème} Section	Non capté

Garot	2 ^{ème} Section	Non capté
Mamawo	2 ^{ème} Section	Non capté
Natis	2 ^{ème} Section	Capté
Bonit	2 ^{ème} Section	Non capté
Bois d'orme	2 ^{ème} Section	Non capté
Ti Sous	2 ^{ème} Section	Non capté
Nan Demèli	2 ^{ème} Section	Non capté
Ti Wawa	2 ^{ème} Section	Non capté
Nan Mede	2 ^{ème} Section	Non capté
Nan Tififine	2 ^{ème} Section	Non capté
Nan Jistin	2 ^{ème} Section	Non capté
Fanfan	1 ^{ère} section	Capté
Tête à l'eau	1 ^{ère} section	Non capté



Photo 16 | Source Manyin

Photo 17 | Source Tiban

Tableau 9 | Analyse FFOM du secteur de l'eau

Force	Faiblesse	Opportunité	Menace
✦ Existence d'un SAEP ✦ Existence de nombreuses sources au niveau de la deuxième section ✦ Présence de la DINEPA au sein de la zone ✦ Disponibilité des matériels et véhicules pour les services de voirie ✦ Existence d'un comité de gestion du SAEP	✦ Sources non captées ✦ Sources parfois éloignées des zones habitables ✦ Paiement irrégulier des usagers du SAEP ✦ Faiblesse de gestion de l'Etat ✦ Détérioration du captage ✦ Manque de matériels pour les travaux d'assainissement ✦ Absence d'un système de drainage	✦	✦ Augmentation des épisodes de sécheresse ✦ Intensification des pratiques de déboisement ✦ Inondation (SAEP) ✦ Défécation à l'air libre ✦ Absence de sites de décharge ✦ Tassement de nombreuses sources

3.6.- ASSAINISSEMENT

Il existe un service de voirie au sein de la commune constitué de 10 employés dont la mission consiste à assurer la collecte régulière des déchets solides. Ce service détient une motocyclette à 3 roues et un camion à sa disposition pour faciliter le ramassage. Les efforts consentis par les membres de cette structure en vue de parvenir à une meilleure gestion des déchets publics sont remarquables ; cela, en dépit de l'absence d'un véritable plan de gestion des déchets usagers au niveau de la commune. En effet, ni poubelles, ni sites de décharge formels encore moins des centres de traitement de déchets n'ont été identifiés. Par conséquent, les matières résiduelles collectées à la longueur de journée sont déversées à proximité de la rivière ou dans des endroits peu fréquentés. Il en résulte l'accumulation de tas de résidus dans certaines rues et la formation de dépôts sauvages au bord de la rivière.

Au niveau des sections communales, les ménages utilisent les jardins et les arrières cours pour se débarrasser des déchets de toutes sortes considérées, pour certains, comme du fumier destiné à la fertilisation des terres. En effet, le brûlis ou la décomposition naturelle de ces déchets non dégradables entraînent de graves conséquences sur l'environnement et la santé des personnes qui se trouvent dans les zones de proximité.



Photo 18 | Motocyclette à la disposition de la voirie



Photo 19 | Site de décharges informel à la Saline

3.7.- ÉLECTRICITÉ

Comme tant d'autres communes du pays, l'accès à l'électricité en tant que service social de base et fondamental est très difficile au niveau de la commune de Anse-à-Pitre. Quoiqu'il existe une

génératrice pouvant alimenter une partie du centre-ville, l'accès au courant électrique est très faible ; cela par faute de carburant. Par conséquent, la population locale n'a d'autre choix que de rechercher et de développer leurs propres initiatives et alternatives pour se procurer de l'énergie (achat de panneaux solaires, de batteries et de génératrices). Pour la cuisson des aliments, la majorité des habitants, soit plus de 90% ont recours à l'utilisation charbon de bois comme sources d'énergie. Le charbon de bois, dont la production est en forte augmentation dans la commune, est utilisé également comme source d'énergie dans les boulangeries et les blanchisseries de la zone.

3.8.- LE SECTEUR TRANSPORT ET TÉLÉCOMMUNICATION

3.8.1.- TÉLÉCOMMUNICATION

La communication téléphonique est assurée par des compagnies privées opérant en Haïti (Digicel, Natcom). Selon la majorité des personnes avec qui on a eu des échanges, les services fournis par ces compagnies sont loin d'être de qualité et satisfaisant. Ils ne disposent pas de bureaux au sein de la commune, mais comptent seulement des agents autorisés et des vendeurs ambulants de cartes. La qualité du service d'internet fourni est très médiocre d'autant plus qu'on ne peut y accéder que par l'usage de clés USB et de téléphone. A Anse-à-Pitre, l'accès à un service d'internet de qualité n'est possible que grâce à une compagnie dominicaine (**Claro**) qui couvre une partie de la commune. En raison de leur faible pouvoir d'achat, très peu de familles ont accès à ce service d'internet dont le coût est relativement exorbitant. En conséquence, une quantité considérable de personnes n'utilisent pas l'internet. D'autres services tels que la boîte postale n'y existent pas non plus.

Le secteur télécommunication est caractérisé également par la présence des stations de radio au niveau de la commune. En somme, il en existe quatre à Anse-à-Pitre dont trois se situent dans le centre-ville et l'autre dans la deuxième section. Elles offrent des services de publicité et présentent également des émissions de musiques et des bulletins d'informations. Comme contraintes de fonctionnement, elles sont toutes confrontées aux problèmes relatifs à l'énergie.

Tableau 10 | Stations de radio recensées à Anse-à-Pitre

Nom	Adresse	Fréquence	Aires d'écoute	Puissance émettrice	Nombre d'employés	
					Homme	Femme
Radio Nazaréen	Bois Verna	89.9	Mare blanche jusqu'à baie d'orange	30w	8	5
Perfection FM	Bois Verna	95.1	Fond-Verettes, baie d'orange jusqu'à la vallée de	150 w	8	1

			Jacmel			
Radio Télé voix de la frontière	Kajou gran rue	104.7	Forêt des Pins jusqu' à Fond Verettes	158 w	13	1
Compact FM	Bois d'Orme	101.1	Anse à Pitres/ Thiotte			

3.8.2.- SITUATION DU TRANSPORT

La commune de Anse-à-Pitre est connectée à la région du Sud-est par un seul axe routier. Il s'agit de la route communale menant vers Thiotte qui se joint à la route nationale n° 4 reliant le département du Sud-est au département du Sud et à la route nationale n° 8 reliant la région du Sud-est au département de l'Ouest en passant par Forêts des pins et Fonds Parisiens. Cet axe (Anse-à-Pitre) dont la majeure partie est constituée de terres battues en très mauvais état est relativement accidenté. De temps à autre, des travaux de maintenance y sont réalisées ; d'où la présence de petits tronçons en bétons dans certains endroits. La République Dominicaine est également très accessible par voie terrestre depuis Anse-à-Pitre. Il suffit de franchir le pont reliant les deux communes qui se trouve sur la rivière de Pedernales.

Le transport terrestre et maritime représente les différents moyens de déplacement qui caractérisent le système de transport observé au niveau de la commune de Anse-à-Pitre. Le transport terrestre est assuré par les motocyclettes qui facilitent la mobilité des personnes à l'intérieur de la commune et qui transportent également la majorité des passagers voyageant vers les autres communes du département. De Thiotte vers les autres régions du pays, le transport des passagers est assuré par des voitures tout terrain (Toyota Land Cruiser). En revanche, le transport des marchandises se fait principalement par des camions assurant le trajet Anse-à-Pitre/Port-au-Prince. En raison de l'état lamentable des axes routier Anse-à-Pitre vers Thiotte, Anse-à-Pitre vers Forêt-des-Pins, Fond Verettes, la durée de vie de ces véhicules est relativement courte, en dépit de leur robustesse. En outre, les dépenses effectuées pour assurer leur maintenance sont assez significatives selon des membres du syndicat de transport rencontrés.

Le transport maritime assurant le trajet Anse-à-Pitre vers Marigot/Jacmel est très mal organisé malgré la présence de la SEMANAH dans la zone. Les moyens mis à la disposition de cette structure d'importance particulière pour cette commune côtière sont très faibles. Actuellement, elle ne dispose même pas de bureau au niveau de la zone même si un espace lui a été accordé pour la construction d'un éventuel siège. Le trajet Anse-à-Pitre vers Marigot/Jacmel par voie maritime est effectué via des paquebots qui transportent des marchandises et des personnes. C'est une option généralement privilégiée par la population locale en raison du fait qu'elle permet d'économiser plus de temps et aussi de contourner les fatigues engendrées par l'état piteux des routes terrestres.



3.9.- LOISIRS, SPORT ET CULTURE

Par ailleurs, les discothèques et les gaguères sont les principaux milieux qui offrent un peu de loisirs au niveau de la communauté. Les bars et les night-clubs prolifèrent au niveau du centre-ville et servent de lieux de divertissement pour haïtiens et dominicains. Si au niveau du centre-ville les activités de loisir concernent surtout les bars et les night-clubs, le combat de coq au sein des gaguères constitue un loisir à nul autre pareil pour les habitants des milieux reculés. Par ailleurs, deux centres socio-culturels dont l'un au niveau de Bony et l'autre au niveau de Banane et un centre polyvalent ont été identifiés.

En ce qui a trait aux activités sportives, elles sont très peu développées dans la commune. Il manque des infrastructures et des moniteurs de sport qualifiés pour aider à l'épanouissement physique et sportif des jeunes.



La population de Anse-à-Pitre pratique plusieurs cultes religieux (Catholique, Adventiste, Baptiste, Pentecôtiste, Corps de Christ, Témoins de Jéhovah, Vodou). Le Catholicisme et le Vodou ont été pendant longtemps des cultes dominants dans la commune, selon certaines personnes ressources consultées. Toutefois, on a assisté à une forte remontée des cultes protestants ces dernières

décennies. On y retrouve une multitude d'églises, disposant en même temps une école, dont certaines sont en très mauvais état. Les perystils et les temples de Vodou ne sont pas toujours identifiés même si les prêtres de vodou opèrent un peu partout à travers le territoire. Anse-à-Pitre est dotée de la Paroisse Notre Dame de Lourdes, célébrant sa fête patronale le 11 février. On recense également d'autres chapelles se trouvant dans les deux sections et dans le quartier de Banane telles que ; Ste-Anne de Bony célébrant la fête de sa patronne le 26 juillet, St Gérard de Banane le 11 Novembre, Ste Thérèse de Récif le 1^{er} Octobre et la chapelle St Augustin de Tête-à-l'eau célébrant sa fête patronale le 28 août. Ce sont des périodes de pic pour la vente de certains articles, particulièrement les vêtements aux dires de certains marchands. En outre, il faut souligner la présence de trois autres communautés chrétiennes catholiques, en l'occurrence les sœurs Carmélites qui interviennent dans la santé ; les sœurs Salésiennes dans le social et l'éducation et les sœurs de Fatima. Au-delà des services religieux, l'église catholique apporte son soutien aux plus vulnérables en contribuant à la planification et au financement des activités sociales mises en œuvre. En fait, les missions catholiques se sont montrées très inquiètes par rapport à la situation socio-économique et environnementale déplorable des communautés marginalisées de Anse-à-Pitre. Elles sollicitent la construction de centres d'apprentissage socio-professionnels pour la réinsertion des jeunes afin de combattre la délinquance juvénile.

Traditionnellement, des caves familiales sont construites un peu partout au sein de cette commune. Cependant, des cimetières communs ont été identifiées où deux sont situées dans le centre- ville et une au niveau du quartier de Banane.



Photo 24 | Église Adventiste de Mare Rouge



Photo 25 | Église Nazaréen de Haut Bois d'Orme

L'entraide et l'esprit de solidarité qui animaient autrefois les différents groupes sociaux pour la réalisation des activités socio-économiques se sont progressivement éteintes à Anse à Pitres. Les modes d'organisation traditionnelles de travail telles que ; Kòve, Eskwad, Asosye, et Konbit qui étaient présentes un peu partout au niveau du terroir ne sont plus constatées et tout est maintenant rémunéré. Actuellement, une mutation très poussée s'est opérée dans les mœurs et les coutumes des habitants de la commune et la tendance à la coopération diminue progressivement due aux exigences de la vie, à la migration de la force de travail surtout vers la République Dominicaine et au désintéressement des jeunes. Il existe actuellement des regroupements d'organisations qui effectuent timidement des travaux communautaires.

Dans la première section communale, environ 35 organisations à plusieurs tendances se sont fédérées pour former la FEDESEKOB (*Federasyon Seksyon Kominal Boukan-Giyòm*) et dans la deuxième section communale, environ 27 se sont fédérées pour former la FESEKOB (*Federasyon Seksyon Kominal Bwadòm*). Dans le centre-ville, les OCB se sont fédérées pour constituer une structure communale dénommée COCA (Coordination des Organisations Communales d'Anse-à-Pitre). Ces trois institutions travaillent de concert avec la Coordination des Organisations pour le Développement de l'Arrondissement de Belle-Anse (CODAB). C'est une structure de coordination qui évolue au niveau de l'arrondissement qui assure le rôle d'intermédiaire entre les différentes OCB de l'arrondissement et la coordination régionale CROSE (Coordination Régionale des Organisation du Sud-Est). À noter que les différentes organisations précitées ne fonctionnent pas totalement comme auparavant et certaines n'existent que de nom. Une liste des différentes organisations communautaires de base recensées au niveau de la commune de Anse-à-Pitre est présentée en annexe.

Chapitre 4 | État des lieux des secteurs économiques

4.1.- LES SECTEURS AGRICOLES

Sur le plan économique, la dynamique agricole est très contrastée et fait donc l'objet d'une certaine complexité à Anse-à-Pitre. Si pour la majorité des communes du pays, le secteur de l'agriculture représente la première activité économique, paradoxalement, il est difficile de confirmer une telle tendance à Anse-à-Pitre. Mais, en supposant que le secteur agricole inclue les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la foresterie, l'on peut prétendre bien que ce secteur constitue le socle de l'économie de cette collectivité. Toutefois, une étude plus poussée sur les principaux secteurs économiques de la zone est nécessaire afin d'apporter des éclaircissements plus fondés sur la question.

4.1.1.- LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE

Pour une grande majorité de la population de Anse-à-Pitre, en particulier celle de la première section de Boucan Guillaume, cette branche d'activité ne représente qu'une source de revenus complémentaire. Cependant, au niveau de certaines localités de la section de Bois d'Orme, elle constitue le principal moyen de subsistance de nombreuses familles. A Anse-à-Pitre, l'agriculture est pratiquée au niveau de toutes les aires agro écologiques ; dans les zones de montagnes sèches, dans les zones de plaines irriguées et en plus grande importance les zones de montagne humide. Les techniques agricoles adoptées sont caractérisées en majeure partie par la pratique des cultures pures suivant les techniques de brulis (Vera & Sánchez, 2015). En effet, la pratique de l'agriculture sur brulis constitue une mauvaise pratique agricole qui favorise l'accélération de l'érosion des couches arables des sols, et qui entraîne à son tour une baisse de productivité agricole. Parfois, on retrouve, des parcelles emblavées par des cultures en association.

4.1.1.1.- TENURE FONCIÈRE

Selon certaines personnes interrogées lors des activités de collecte des informations sur le terrain, la majorité des terres agricoles exploitées à Anse-à-Pitre appartiennent au domaine privé de l'état. Au fil des ans, ces terres sont transmises de génération en génération ; ce qui complique davantage la question de régularisation foncière au niveau de cette commune. Un travail cadastral serait d'une importance capitale en vue de prévenir d'éventuels conflits terriens et prémunir la sécurité foncière.

4.1.1.2.- IRRIGATION

En réalité, seulement le centre-Ville (localité de Parc Cadot) de la commune de Anse-à-Pitre possède un système d'irrigation. Son fonctionnement est possible grâce à un barrage construit sur la rivière de Pedernales en 1980 par les présidents Jean-Claude Duvalier et Antonio Guzman (dominicain). Ce système d'arrosage, constitué d'un canal primaire de 8.1 km et d'un réseau de canaux secondaires, tertiaires et quaternaires, dessert une superficie évaluée 332 ha environ (Vera & Sánchez, 2015). En effet, ce système n'est pas utilisé exclusivement au profit du développement de l'agriculture compte tenu du fait que le centre ne représente pas une zone à vocation agricole. En revanche, l'agriculture pratiquée au niveau des sections communales est complètement de nature pluviale.



Photo 26 | Barrage d'irrigation



Photo 27 | Canal d'irrigation

4.1.1.3.- TYPE DE CULTURE

Les cultures pratiquées au niveau de la commune de Anse- à-Pitres varient d'un milieu à un autre. Cela est dû à la forte variabilité du climat au sein de cette commune qui de son côté est imputable à la forte variation d'altitude observée. Dans la plaine irriguée du centre-ville, notamment dans la localité appelée « Nan Cachiman », des champs agricoles constitués principalement de haricot de banane sont observées. Dans la section Boucan Guillaume où la température est plus élevée que la section Bois d'Orme, les systèmes de cultures identifiés sont caractérisés essentiellement par la pratique des cultures en association telles que le maïs, le haricot, le sorgho, le tabac, le manioc, la patate douce et le melon. Lors du focus groupe réalisé sur le secteur de l'agriculture, des exploitants agricoles ont signalé la très forte régression de la culture du sorgho et du tabac au cours de ces dernières années. Dans la localité de Bas Bois d'Orme, jouissant d'un microclimat quasi-similaire à Boucan Guillaume, les cultures de base pratiquées sont le maïs et le haricot. Dans les zones de haute altitude (Haut bois d'Orme) spécialement dans les localités Platon cèdre, Garot, Nan Plak, Boukan Pete, Ti kalis, où le climat ressenti est similaire à celui de la commune de Thiotte, on retrouve un système de culture composé essentiellement de café, de haricot, des cultures maraichères (chou, carotte et pomme de terre) et de l'igname.



4.1.1.4.- MAIN D'ŒUVRE, OUTILLAGE ET CALENDRIER CULTURAL

Les pratiques jusqu'alors adoptées dans le sous-secteur de l'agriculture au niveau de la commune de Anse-à-Pitre restent et demeurent conservatrices. En effet, les techniques et outils de production utilisés sont le plus souvent vétustes et peu performants. Il s'agit d'outils rudimentaires composés principalement de houe et de machette, de serpette, de pioche, de pelle. La traction animale n'est pas utilisée dans les opérations culturales. Pour les travaux de labourage et de préparation des sols au début de la saison agricole, les exploitants font souvent appel à la main-d'œuvre salariée. Celle-ci est assez couteuse avec la dégradation des terres et la proximité de la République Dominicaine qui donne une alternative plus rémunératrice et valorisante aux ouvriers agricoles de la région.

Tableau 11 | Calendrier cultural des principales cultures pratiquées à Anse-à-Pitre

Cultures	Période de Plantation	Période de récolte
Café	Mai- Septembre – Octobre	Juillet - Mai
Haricot	Mars	Mai - Juin
Igname	Mars - Juin	Toute l'année
Maraîchage	Toute l'année	Toute l'année
Maïs	Janvier - Février	Avril-Mai

Sorgo	Mars	Décembre-Janvier
Tabac	Octobre	Janvier
Patate	Juin ou octobre	Octobre ou février

4.1.1.5.- CIRCUIT DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES

Il n'existe pas de lieux d'échanges au niveau des sections communales où les producteurs peuvent écouler leurs produits agricoles sans de trop grandes difficultés. Toutefois, ils se regroupent dans de petits marchés alternant leur jour de fonctionnement. C'est le cas du marché Se radòt de Platon cèdre, Lendilòt de Tèt Source, Bonit au niveau de la localité de Fond Jeannette, Mare rouge, Bony. Le marché de forêt des pins constitue un point important pour la vente des cultures maraîchères et des produits dérivés de l'élevage. Cependant le mauvais état de la route et la distance par rapport aux zones de production agricole rendent la tâche difficile. En effet, face à ces contraintes de toutes sortes, certains producteurs préfèrent vendre leur café aux spéculateurs dominicains.



Photo 32 | Marché de Platon Cèdre



Photo 33 | Camion transportant du chou

4.1.1.6.- ORGANISATIONS ET STRUCTURES D'APPUI AU SECTEUR DE L'AGRICULTURE

A l'échelle locale, il existe toute une série d'organismes in-situ qui interviennent activement dans le développement du secteur de l'agriculture. Cette catégorie comprend des organisations non gouvernementales internationales et des associations paysannes telles la FAO, le PNUD, le GIZ, CROSE et Singing Rooster et la Fédération Section Communale Bois d'Orme. Dans la majeure partie des cas, ces organismes entreprennent des activités sur le terrain en vue de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population locale en général et des communautés dépendant des activités agricoles en particulier ; cela via l'amélioration de la productivité agricole. En revanche, il existe peu de structures étatiques qui apportent un soutien qui pourrait servir de levier au développement à ce secteur au niveau de cette commune. Le Bureau Agricole communal (BAC) qui est censé assurer la représentation directe du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rurales (MARNDR) est quasi-inexistant.

Tableau 12 | Analyse FFOM du secteur de l'agriculture

Force	Faiblesse	Opportunité	Menace
✦ Disponibilités des ressources humaines ✦ Disponibilité des terres agricoles	✦ Absence de structure d'irrigation à Boucan Guillaume ✦ Manque de dispositif de crédit agricole ✦ Mauvais état des infrastructures routières ✦ Absence de marché de produits agricoles ✦ Absence d'unités de transformation des produits agricoles ✦ Manque d'encadrement des agriculteurs ✦ Absence de boutiques d'intrants agricoles ✦ Faiblesse dans la coordination du Bureau Agricole Communal (BAC)	✦ Appui de la FAO ✦ Support de GIZ ✦ Appui de CROSE ✦ Appui de Solidarité Internationale ✦ Appui de Solidaridad Internacional	✦ Changement climatique ✦ Accélération du déboisement ✦ Intensification de l'érosion des sols ✦ Prolifération des insectes ✦ Migration de la main-d'œuvre vers la République Dominicaine ✦ Augmentation de la contrebande ✦ Concurrence déloyale par rapports aux produits dominicains ✦ Pratique de l'élevage libre

4.1.2.- LE SECTEUR DE L'ÉLEVAGE

4.1.2.1.- CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉLEVAGE DANS LA ZONE

L'élevage est une activité exercée par plus de la moitié de la population de Anse-à-Pitre surtout au niveau de la première section de Boucan Guillaume. Il est une branche d'activité du secteur primaire qui pèse très lourd sur l'économie des producteurs. Les revenus générés grâce à ce secteur d'activité permettent aux familles de répondre à certains besoins essentiels et de couvrir les frais de scolarité des enfants. Il représente également une source d'aliments (lait, viande) assurée pour la nutrition des familles qui s'y adonnent. En dépit de cette importance, ce secteur fait face à de nombreuses contraintes dues aux changements climatiques qui constituent des freins considérables et déterminants à son développement durable. Il s'agit d'une part de l'augmentation des périodes de sécheresses qui entraîne la diminution des pâturages, le tarissement des plans d'eau et la diminution de la production de fourrage ; et d'autres part de l'augmentation des températures et de la fréquence des inondations susceptibles d'entraîner des pertes considérables de bétails. A ceux-là s'ajoutent également d'autres défis d'ordre environnemental et socio-structurel tels que le déboisement de la

couverture végétale au niveau de la commune et les problèmes d'insécurité manifestés le plus souvent par les vols de bétails, la concurrence des produits d'importations dominicains et surtout le manque de personnels en soins vétérinaires dans la commune.

4.1.2.2.- MODE DE CONDUITE

En général, l'élevage pratiqué au niveau de la commune de Anse-à-Pitre se fait de manière libre. Dans quelques endroits particuliers, le mode de conduite des animaux se fait à la corde. Pour les équins, ils jouent un double rôle en l'occurrence le transport des produits agricoles et le rôle de moyen de locomotion des membres de certaines familles.

4.1.2.3.- PRINCIPALES ZONES DE CONCENTRATION

Les observations directes faites sur le terrain ont permis de remarquer une prédominance de l'élevage de caprins au niveau de la section de Boucan Guillaume. L'élevage de bovins est pratiqué dans les zones de pâtures au niveau de la partie supérieure du bassin (Bois d'Orme). Quant aux équins, on les rencontre majoritairement dans la zone inférieure du bassin sur des parcelles en jachère. Dans les saisons de cultures, les animaux sont gardés au flanc des mornes sur des parcelles en jachères ou ils sont directement conduits à cette fin. Après les récoltes, les animaux sont amenés vers les zones cultivées pour profiter des résidus de récolte.



Photo 34 | Élevage libre dans la localité Récif



Photo 35 | Élevage bovin à Boucan Guillaume

4.1.2.4.- CIRCUITS DE COMMERCIALISATION DES ANIMAUX

Les éleveurs vendent leurs animaux soit au niveau du marché de Forêt des Pins, de Marmirande ou de Bony. Mais ceux de Récif préfèrent les vendre au niveau du marché de Pérédo (Marigot).

4.1.2.5.- PRINCIPALES MALADIES RENCONTRÉES

Le système d'élevage est confronté à de nombreuses maladies à Anse-à-Pitre. Le tableau suivant illustre les principales maladies ayant affectés les animaux ces dernières années et les stratégies adoptées par les éleveurs pour mieux les affronter.

Tableau 13 | Principales maladies des animaux

Espèces	Principales maladies rencontrées	Stratégies de solutions
Bovin	Charbon, Tiques et diarrhées	Utilisation de Gerbétine
Caprin	Maladies parasitaires, diarrhées	Vermisol et d'albendazol
Porcin	Maladies de Teschen	Vaccination
Ovine	Maladies parasitaires, diarrhées	
Equine	Tétanos	
Volailles	Gumboro, Grippe aviaire, New Castle	

Tableau X | Analyse FFOM du secteur élevage

Force	Faiblesse	Opportunité	Menace
- Disponibilité des zones de pâturages - Volonté et motivation des éleveurs - Source importante de revenu pour les éleveurs	- Prolifération des maladies - Faible connaissance des techniques de conservation du fourrage pour les périodes sèches. (Ensilage, foin et blocs nutritionnels) - Absence de point d'eau destiné à l'abreuvement des animaux - Rareté d'aliments durant les périodes de sécheresse - Carence en soins vétérinaires - Faible encadrement technique des pasteurs - Absence d'infrastructures de base adaptées à l'élevage - Augmentation des pratiques de l'élevage libre	Existence et soutien des institutions (ADRA, CROSE, GIZ, FAO, ACDIVOCA)	- Amplification des aléas climatiques - Menace des prédateurs et augmentation des cas de vols de bétails - Aggravation des problèmes de l'insécurité - Concurrence face aux produits dominicains - Forte dégradation de l'environnement

4.1.2.- LE SECTEUR DE LA PÊCHE

4.1.2.1.- CARACTÉRISTIQUES DE LA PÊCHE

La pêche constitue une activité économique particulièrement importante au niveau du centre-ville de Anse-à-Pitre et des localités de Récif et de Croque. En particulier, une très forte proportion de la population de la localité de Récif vit pratiquement de cette activité. La pêche artisanale et la pêche en haute mer constituent les principaux types de pêche pratiquées dans ces zones. Pour la pêche artisanale, les engins utilisés sont les nasses et les seines (hormis les seines de plages) alors que pour pêche en haute mer, les pêcheurs ont recours à l'utilisation de matériels divers comme des dispositifs de concentration des poissons (DPC), des GPS, des gants, des lunettes à l'eau, des fusils, des Yatch, entre autres. D'une manière générale, il n'y a pas une époque réservée aux activités de pêche ; ce qui agit drastiquement sur le temps de reproduction des espèces.

4.1.2.2.- ESPÈCES CAPTURÉES

Les espèces de poissons le plus souvent capturées sur le plateau continental sont ; Colas, Sade, Djòl bave, Croquo, Perroquet, Kanmad, Barbarin, Casino, Piskèt, les Sardines, et Carette. D'autres produits de mer tels que les crabes, les lambis sont également recherchés. En haute mer, les pêcheurs optent pour les balarous, les homards, les thons, les requins, les Dorades etc. L'exploitation des produits de pêche est assez enrichissante, cependant l'une des pires contraintes confrontées au niveau de ce secteur est le manque de dispositifs de conservation des poissons qui sont relativement couteux en termes d'argent et d'énergie.

4.1.2.3.- CIRCUIT DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE PÊCHE

Il n'y pas un marché spécial dans la commune où les produits dérivés de la pêche sont écoulés. Dans la plupart du temps, les produits sont vendus ailleurs notamment à Marigot et Port-au-Prince. A noter, qu'une forte proportion de femmes est impliquée dans le développement de cette activité à Anse-à-Pitre.

Tableau 14 | Analyse FFOM du sous-secteur de la pêche

Force	Faiblesse	Opportunité	Menace
✓ Présence de matériels (Coralin, Yatch et DCP)	✓ Absence de banque de crédits pour la pêche ✓ Prix exorbitant des matériels de pêche ✓ Manque de dispositifs de conservation des poissons	✓ Appui de la coopération espagnole ✓ Appui de la Croix-Rouge allemande ✓ Appui de la	✓ Augmentation des fréquences des cyclones ✓ Destruction des
✓ Bonnes connaissances	✓ Non-respect des normes pour le quota et les calendriers de pêche		

es de la population locale des méthodes et techniques de pêche	✓ Absence de marché de proximité pour écouler les produits dérivés de la pêche	Croix-Rouge haïtienne	écosystèmes de mangroves
✓ Forte disponibilité des ressources humaines	✓ Manque d'encadrement technique et financier	✓ Vente sur les marchés régionaux	✓ Problèmes liés à la salinisation et la pollution de la mer
✓ Existence des associations de pêcheurs (Gwoup Pèchè Resif)	✓ Faible implication de l'état dans le secteur	✓ Activité économique très importante	
	✓ Manque de directive institutionnelle		
	✓ Manque de ressources financières et matérielles adéquates		
	✓ Utilisation de matériels de pêche appropriés		

4.2.- LE SECTEUR DE L'INDUSTRIE

Le secteur industriel à Anse-à-Pitre est caractérisé par la présence d'une seule institution qui œuvre dans le domaine de l'agro-industrie. Il s'agit de la Coopération des Coopératives des Planteurs de Café de l'Arrondissement de Belle-Anse (COOPCAB), localisée plus précisément dans la localité de Mare Rouge (2ème section Bois d'Orme). Elle est fondée en mai 1999 et compte actuellement treize (13) employés qui travaillent au sein de ses différentes unités. Ce réseau de 10 coopératives issues toutes de l'arrondissement de Belle-Anse compte un total de 4,500 membres. Son objectif consiste à stimuler la production du café en favorisant l'accès aux crédits des producteurs et l'acquisition des matériels pour les coopérateurs membres. En termes de fonctionnement, les coopératives membres achètent le café des exploitants sous forme de cerise qui font le traitement primaire jusqu'à 12% d'humidité. La COOPCAB, étant le dernier maillon de la chaîne, se charge du traitement final du café jusqu'à 11 % d'humidité. D'habitude, la COOPCAB peuvent embaucher jusqu'à 150 femmes pour assurer le tri manuel. Elle a aussi la capacité d'absorber 250,000 à 300,000 marmites de café par an au prix de 100 gourdes par marmite. À noter qu'une marmite de café est équivalent à 1,20 jusqu'à 1,30 livre (lb) selon la provenance du produit. Le café provenant de la COOPCAB se vend sous deux formes ; le café vert expédié vers le Japon, les USA, le Canada et Italie et le café torréfié qu'on retrouve dans des supermarchés du pays comme Caribbean Market. Cette initiative est largement supportée par AGRISOL et GASOL qui font la promotion des produits locaux. Néanmoins, on

assiste à une baisse considérable de la production du café ces dernières années ; ce qui par conséquent limite la capacité de la COOPCAB à satisfaire convenablement les demandes de ses clients. Selon les responsables de la structure, des appuis techniques, financiers et en matériels de fonctionnement sont nécessaires pour pouvoir assurer le fonctionnement durable du centre.



Photo 36 | Café torréfié



Photo 37 | Matériel de travail

Tableau 15 | Analyse FFOM du secteur de l'industrie

Forces	Faiblesse	Menaces	Opportunités
• Forte potentiel d'emploi • Bonne qualité du produit • Séchage naturelle • Employés expérimentés • Existence des coopératives	• Matériels usagés et défectueux • Insuffisance de la production • Manque de crédit à temps • Produit non diversifié	• Diminution drastique de la production du café • Augmentation des fréquences des épisodes de sécheresse • Concurrence des produits importés • Pratique du déboisement • Forte augmentation des pratiques culturelles au détriment de la production du café • Absence de courant électrique	• Existence des marchés internationaux (Italie, Japon, USA) • Augmentation du prix des produits • Disponibilité des crédits au niveau des institutions de microfinance régionales • Appui des ONG telles que le GIZ et l'AVSF

4.3.- L'EXPLOITATION DES MINES ET CARRIÈRES

Les activités relatives à l'exploitation des mines sont très peu développées au niveau de la commune de Anse-à-Pitre, alors que l'exploitation des carrières y est relativement très pratiquée. Une importante activité d'exploitation de carrières de sable et de roches est observée au niveau du lit de la rivière des Pedernales. L'exploitation de roches est également remarquée dans les localités de la Saline et de « Nan Cachiman ». Cela amène à conclure qu'un pourcentage non négligeable de personnes survit grâce aux revenus générés par cette branche d'activité. Le sable et les roches extraits des rivières et dans les flancs des morne sont utilisés dans la construction des maisons au niveau de la commune. Aux dires d'un petit groupe d'exploitants, il existe un commerce de roches de petite dimension (galet blanc) collectées au niveau de la zone côtière qui commence à se développer informellement entre la commune et la République Dominicaine. C'est une forme de roche qui est utilisée le plus souvent dans l'aménagement et l'embellissement des jardins des maisons. Cette activité, échappée au contrôle des autorités locales, risque d'avoir de sérieux impacts négatifs sur les ressources naturelles (animales et végétales) du littoral, mais également pour les infrastructures humaines installées à proximité.



Photo 38 | (Exploitation de roche dans la zone côtière)



Photo 39 | Exploitation de roches/ Nan Cachiman



Photo 40 | Carrière de sable/ Rivière Pedernales



Photo 41 | Exploitation des sables/rivière de Pedernales

4.4.- LE SECTEUR DU TOURISME, HÔTELLERIE ET DE L'ARTISANAT

Baignée au Sud par la mer des Caraïbes et surplombée par le massif de la Selle abritant l'une des principales réserves forestières du pays, le panorama touristique de la commune de Anse-à-Pitre est marqué par l'existence de rivages aux galets, d'hôtels avec vue sur mer, de grottes et d'espèces floristiques et fauniques endémiques à l'île formant le tout un paysage époustouflant. Elle dispose de ce fait d'un potentiel écotouristique énorme dont le développement pourrait favoriser l'essor économique de la région et le développement des secteurs transversaux comme, l'agriculture le transport et le commerce entre autres. Pourtant, cette potentialité n'est pas exploitée à sa juste valeur ; ce qui fait de ce secteur l'un des moins rentables et pourvoyeurs d'emplois de cette commune. Cela s'explique par la combinaison de toute une série de facteurs tels que le faible développement du transport maritime et terrestre, l'absence d'un plan d'orientation et de développement du tourisme, l'absence d'infrastructures touristiques et l'inexistence d'un plan communal d'aménagement du territoire. En effet, malgré le potentiel touristique de la zone, on ne retrouve que quelques hôtels non luxueux offrant aux visiteurs la possibilité de séjourner et des services de restauration assez ordinaires. On n'y trouve également quelques centres de récréation et de loisirs tels que des discothèques et des gageures. En vue de remédier à cette situation, il est important de prendre des mesures visant à stimuler le développement de ce secteur dans une perspective de développement économique de la zone. D'autant plus que cette commune se trouve à proximité de Pedernales, une province dominicaine à très forte potentialité touristique qui commence déjà à attirer de nombreux visiteurs. Ainsi, la valorisation du potentiel touristique de la commune favoriserait une attraction des touristes qui sont à la recherche de diversité culturelle ; ce qui serait particulièrement bénéfique pour Anse-à-Pitre.



Photo 42 | (Grotte Malétipte),

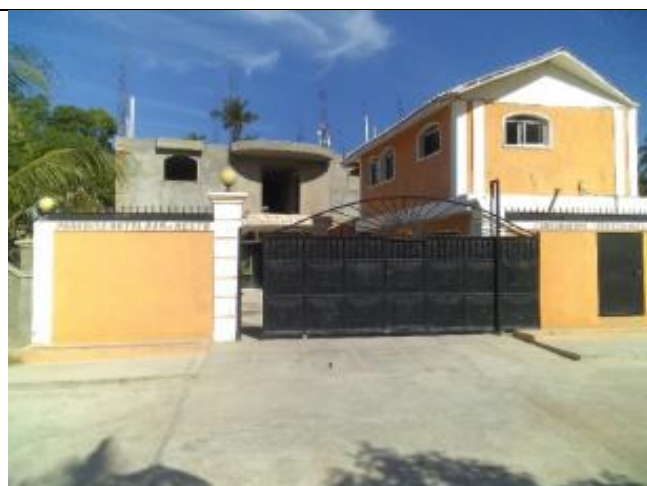


Photo 43 | (Un hôtel dans le centre-ville)

L'artisanat n'est pas vraiment développé au niveau de la commune de Anse-à-Pitre. Cependant, il présente certaines potentialités et représente une source de revenus non négligeable pour certaines

couches de la population. Les activités relatives à l'artisanat au niveau de cette commune sont caractérisées essentiellement par la fabrication des produits tels que des meubles en bois, des poteries, des broderies, des paniers, des cordes, des objets soudés, entre autres.

4.5.- LE SECTEUR DE LA FORESTERIE

Comme mentionnée dans la description du transect, la végétation de la commune de Anse-à-Pitre est constituée de différentes strates composées de plusieurs espèces dont des essences forestières et fruitières. En fait, les espèces forestières le plus souvent observée au niveau de cette commune sont le Cèdre (*Cedrela odorata*), le Frêne (*Simaruba glauca*), la Chêne (*Catalpa longissima*), le Mombin franc (*Spondias mombin*) et les écosystèmes de mangrove retrouvés dans la première section, particulièrement au niveau du centre-ville. Les opérations liées à la foresterie réalisées au niveau de cette commune se caractérisent surtout par l'exploitation continue des espèces végétales pour l'obtention de bois de chauffage et la production de charbon de bois. Cette dynamique constitue une activité économique particulière et permet aux exploitants qui s'y consacrent de tirer les revenus nécessaires pour répondre à certaines exigences sociales de leur famille. Ainsi, les espèces ciblées par la déforestation sont notamment le bayahonde (*Prosopis juliflora*), le cèdre (*Cedrela odorata*), le frêne (*Simaruba glauca*), le chêne (*Catalpa longissima*), le Bois Pini (*Fagara martinicensis*), le sucrin (*Inga vera*) etc. Selon les participants au focus groupe réalisé sur ce secteur, cette exploitation abusive est due à la précarité des conditions socio-économiques de la population locale laissant très peu d'alternatives aux exploitants agricoles, à l'absence de crédit pour satisfaire les besoins élémentaires les plus urgents, à l'absence de brigade forestier et à la situation de faiblesse généralisée de l'état. Il faut toutefois mentionner qu'une nouvelle tendance est en vogue dans la zone consistant à la plantation du cèdre (*Cedrela odorata*) où celui-ci est coupé à la base après deux ou trois ans pour la production de « gaules ». Cette technique de production est assez récente dans la zone et est moins destructive de l'environnement.



Photo 44 | Bois destiné à la fabrication du charbon



Photo 45 | Sacs de charbon de bois

Etablie sur une superficie estimée à 4,5 ha au centre-ville et 5,000 ha au niveau de l’embouchure jusqu’à Lakrok ha (selon ce que rapporte l’agronome Bertrand), les mangroves font partie des principales essences forestières rencontrées à Anse-à-Pitre. Celles-ci se retrouvent principalement au niveau de l’embouchure de la rivière de Pedernales et dans la localité de la Saline. Ce type d’écosystème constitue un dispositif naturel d’importance particulière pour cette commune particulièrement vulnérable à l’inondation due à la montée du niveau de la mer. Leur présence permet également de protéger les espèces halieutiques contre la sédimentation occasionnée par l’érosion des sols. Néanmoins, ces écosystèmes se trouvent dans un processus de destruction sans arrêt Ils sont surexploités comme combustibles ligneux et comme matières premières dans la fabrication du charbon de bois. Dans ce cas, compte tenu de la forte vulnérabilité de cette commune aux aléas climatique, des mesures d’actions urgentes relatives à la restauration des végétations de mangroves doivent être envisagées.

	
Photo 46 Végétation de mangrove au niveau de l’embouchure	Photo 47 Végétation de mangrove à la Saline

Tableau 16 | Analyse FFOM du secteur de la foresterie

Force	Faiblesse	Opportunité	Menace
- Prise de conscience accrue autour de l’importance des espèces forestières et fruitières - Secteur à fort potentiel économique - Formation de	- Absence de brigades forestières - Absence d’une politique communale de gestion des ressources forestières - Absence de	- Intervention de l’Agro Action Allemande - Intervention de CROSE - Intervention de GIZ - Mise en place du projet ABE	- Passage récurrent des cyclones - Augmentation des inondations - Augmentation de la sécheresse - Intensification des mauvaises pratiques

certaines personnalités	campagne de reboisement	du PNUD	agricoles
▪ Existence d'une légère couverture végétale	▪ Inefficacité des campagnes de reboisement		▪ Dépendance de la population de l'exploitation des combustibles ligneux
			▪ Vulnérabilité socio- économique des ménages

4.6.- L'ENVIRONNEMENT (LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES)

On ne dispose pas de données chiffrées ou cartographiques pour évaluer le niveau de dégradation des ressources naturelles ou leur situation réelle au niveau de la commune de Anse-à-Pitre. Cependant, les observations directes faites sur le terrain, couplées aux informations fournies par les parties prenantes des différentes focus groupes réalisés ont permis de déduire que l'environnement se trouve dans un processus de dégradation menaçante. Des versants dénudés, des affleurements rocheux et une côte presque dépourvue de mangroves sont autant d'éléments qui témoignent l'état alarmant de la situation. Il en résulte des impacts nettement négatifs comme la perte des couches arables des sols due à l'érosion, la baisse de la productivité des sols, l'assèchement de la majorité des sources durant les périodes de sécheresse, la diminution des pâturages, l'accroissement de la vulnérabilité des systèmes naturels et humains aux risques climatiques et une altération des habitats de la faune terrestre et aquatique. Dans ces conditions, des espèces animales sauvages endémiques à l'île comme l'iguane sont fortement menacées de disparition.

Par ailleurs, certaines institutions comme la CROSE, la FAO, le PNUD, l'AAA entreprennent des initiatives visant à améliorer la couverture végétale au niveau de la zone. Leurs interventions sont articulées autour du reboisement des sites dégradés, la sensibilisation citoyenne sur la nécessité de protéger l'environnement, et la formation et le renforcement des capacités des agents locaux sur les bonnes pratiques agricoles et de gestion environnementale. En dépit de toutes ces interventions, la dégradation de l'environnement persiste à un rythme inquiétant. Cette situation devient donc préoccupante et incombe par conséquent aux autorités concernées de rechercher des pistes de solutions durables et de procéder à des interventions efficaces et surtout pressantes en vue de freiner cette dynamique.

4.7.- SITUATION DU SERVICE FINANCIER (BANQUES, CAISSES POPULAIRES, COOPÉRATIVE ET MICRO FINANCE)

Une seule institution financière opérant au niveau de la commune de Anse-à-Pitre est recensée. Il s'agit de la Caisse Populaire Espoir (CPE) récemment implantée, soit le 17 juillet 2017. Elle est située dans le centre-ville et offre trois types de services en l'occurrence le crédit individuel, l'épargne (à terme, spécialisé et à vue) et les services de transfert et de change. Les conditions suivantes sont préalables pour bénéficier d'un crédit ; être membre de la caisse ; être détenteur d'une pièce justificative de titre de propriété d'entreprise ; être muni de la signature d'un juge de paix. La CPE accorde différents types de crédits sauf ceux destinés à financer les activités agricoles ou autres activités non reconnues légalement par l'état. Le montant minimal de crédit octroyé est de 5, 000 gourdes et le maximum est de 500, 000 gourdes pour un taux d'intérêt de 24 % l'an s'il s'agit d'un **payroll** retenu à la source et 36% s'il n'est pas retenu à la source. Une pénalité variée entre 100 et 1000 gourdes est prévue le jour du remboursement au cas où il y aurait un retard dans la date de paiement. À noter que le nombre de client du crédit individuel s'élève à 160. Au niveau de la CPE, l'épargne est facultative et jusqu'à date, la caisse compte 1900 associées y compris les inactifs. Le montant d'épargne autorisé se trouve dans une fourchette comprise entre 25 gourdes à 400,000 gourdes.



Photo 8 | Caisse Populaire Espoir de Anse-à-Pitre

Selon les informations fournies par les responsables de cette structure, cette dernière fait actuellement face à un ensemble de difficultés qui affectent les services de crédits tels que le manque de liquidité,

le problème d'adressage, la question d'identité, le passé financier non louable, l'insécurité et l'absence de notables dans la zone. En ce qui concerne les services d'épargne, ils font mention du manque de culture financière ou bancaire, du problème d'éducation et du manque d'esprit d'appartenance de la population locale. La caisse a développé un partenariat avec HAGN (Haïti Adolescent Girls Network). Elle octroie à cet effet des crédits à des jeunes adolescentes à un taux réduit en vue de favoriser le développement leur autonomie financière. En termes d'assistance technique, le responsable de la caisse souhaiterait la formation de ses employés.

4.8.- LE SECTEUR DU COMMERCE

Le commerce constitue la principale activité qui permet à une très grande partie de la population de Anse-à-Pitre de subvenir à leurs différents besoins les plus pressants. La majorité de personnes enquêtées s'accordent sur le fait que ce secteur représente la première activité économique de la zone. Il est en effet l'un des principaux pourvoyeurs d'emplois au niveau de cette zone, en particulier pour les femmes qui en constituent le pilier. Ces dernières se regroupent à travers des organisations de femmes, des coopératives qui jouent un grand rôle dans les échanges commerciaux de cette commune. Ceux-ci se font avec les communes haïtiennes limitrophes de Thiotte et Grand Gosier et en particulier avec la province de Pedernales. Cependant, le mauvais état de la route et l'absence de moyens de transport adéquats obligent les cultivateurs à parcourir des dizaines de kilomètres à pieds pour se rendre au marché public de Thiotte.

Au niveau de la deuxième section de Mare Rouge, on retrouve un marché qui est la place utilisée par les habitants de Anse-à-Pitre et ses zones avoisinantes pour écouler les biens et services. Ce marché fonctionne le mercredi et le samedi. Durant les autres jours de la semaine, les habitants se ressource dans les marchés locaux de proximité, comme le marché de Bony et de Bonite, entre autres. Cependant, l'isolement de Anse-à-Pitre par rapport au reste du pays demeure un obstacle majeur pour un potentiel développement du commerce et des activités économiques en général. Pour pallier cette contrainte, une très grande quantité de biens et de services de cette commune sont échangés avec la République Dominicaine en particulier avec la province de Pedernales où elle vend des produits agricoles (le café, les agrumes, les produits maraîchers et l'avocat) et procure en revanche des produits de premières nécessités et d'autres marchandises manufacturées (voir dynamique transfrontalières). D'ailleurs, un marché frontalier y a été construit en vue de faciliter les échanges entre les habitants des deux côtés de cette ligne frontalière.

Tableau 17 | Analyse FFOM du secteur du commerce

Force	Faiblesse	Opportunité	Menace
○ Existence	○ Mauvais état des	○ Existence	○ Vulnérabilité des

des structures de regroupement des marchands	○ Formation des producteurs	marchés publics	○ Insuffisance des voies de pénétration et mauvais état des infrastructures routières existantes	○ Faibles moyens de conservation des produits périssables	○ Autoconsommation en raison des faibles revenus générées	○ Faible accès au crédit et aux fonds	des institutions financières (Caisse Populaire Espoir FONKOZE)	○ Existence d'une structure de coopérative locale (Tipa)	secteurs productifs aux aléas climatiques	○ Aggravation de la contrebande	○ Recrudescence des actes de banditisme
--	-----------------------------	-----------------	--	---	---	---------------------------------------	--	--	---	---------------------------------	---

Chapitre 5 | Volet administratif

5.1.- GOUVERNANCE LOCALE

Le terme gouvernance locale renvoie à l'organisation de la vie sociopolitique et économique d'un espace donné. Elle est constituée des processus politiques et institutionnels par lesquels les décisions sont prises et mises en œuvre à l'échelle d'un territoire. Elle s'appuie sur un ensemble de principes telle la participation, la transparence et/ou la reddition de compte ; la gestion publique responsable et performante, entre autres. Au niveau de Anse-à-Pitre, la gouvernance est censée assurer par les collectivités territoriales, les autorités judiciaires et les organisations de la société civile constituées des organisations communautaires de base, des représentants du secteur religieux, des membres du secteur privé, des représentants des syndicats de transports, de pêche et des notables entre autres. La présence de ces institutions et la participation des acteurs issus de domaines diversifiés devraient faciliter une meilleure compréhension des enjeux de développement au niveau de cette commune.

Pourtant, l'implication des différents groupes d'intérêts dans les processus de prise de décisions et dans la mise en œuvre des actions relatives aux affaires publiques de la commune n'est pas effective. Les décisions ne sont pas adoptées de manière concertée. En outre, il n'existe pas de plateforme intersectorielle locale pour faciliter la participation de la population aux affaires publiques. Malgré la reconnaissance légale de la plupart des organisations communautaires de bases et d'autres Organismes de Développement (OCBs, ODDs) existantes sur le territoire, les relations de travail développées avec les autorités publiques sont très limitées.

Selon les informations recueillies, les Conseils de Développement des Sections Communales (CDSC), et le conseil de Développement de la Commune (CDC) qui constituent des structures locales très importantes sont inexistantes. En somme, cette situation s'explique par la concentration des responsabilités et du pouvoir au niveau central, ce qui crée une déficience en termes décentralisation laissant peu de moyens et de marge de manœuvre aux autorités locales. Ainsi, il est crucial d'améliorer la gouvernance au niveau de cette commune pour favoriser le développement économique, optimiser l'efficacité de l'administration communale, atténuer les disparités socio-économiques et favoriser la protection des ressources naturelles du milieu.

5.1.1.- ORGANISATION DE LA COMMUNE

La commune de Anse-à-Pitre est administrée par un conseil municipal provisoire composé de trois membres. Ce conseil intervient dans la gestion des infrastructures publiques, la collecte des

déchets et au besoin dans l'accompagnement des structures externes qui entreprennent des actions visant le développement de la municipalité. Cependant la mairie fonctionne avec un personnel technique réduit et l'allocation budgétaire dont elle bénéficie, n'arrive pas à couvrir ses besoins réels de fonctionnement et d'intervention.

5.1.2.- ORGANISATION DES ADMINISTRATIVE DES SECTIONS COMMUNALES

Les sections communales sont dirigées par un Conseil d'Administration de la Section Communale (CASEC) et une Assemblée de la Section Communale (ASEC) en vertu de l'article 5 de la loi du 28 mars 1996. Les Conseils d'Administration de la Section Communale (CASEC) sont des collectivités à part entière comme toutes autres. Les membres de ce conseil sont élus au suffrage universel et disposent des compétences constitutionnelles sur tous les domaines liés à leur territoire. Dans ce, ils devraient pouvoir fonctionner de manière autonome, mais vu les problèmes d'institutionnalisation et de carence en moyens financiers, ces structures se trouvent dans un état de fonctionnement ralenti.



Photo 49 | Marie de Anse-à-Pitre



Photo 50 | Bureau du CASEC, section Bois d'Orme

5.1.3.- LES SERVICES DÉCONCENTRÉS EXISTANTS ET RELATIONS AVEC LA MUNICIPALITÉ ET LES CASECS

Les services déconcentrés présents au niveau de la commune de Anse-à-Pitre sont la Police Nationale d'Haïti (PNH), l'Office national d'Identification (ONI), le bureau de la douane, la SEMANH, le Bureau agricole communal (BAC), le Bureau Electoral Communal (BEC), l'Agence Locale des Impôts (ALI), les bureaux d'état civil et les tribunaux de paix. Ces services fonctionnent avec de grandes difficultés déterminées par une carence en personnel technique, des bâtiments en mauvais état et un manque criant de ressources financières et de matériels. En principe, ces structures entretiennent entre elles des relations d'ordres économiques (Marie, Douane, ALI) et sécuritaire (Marie, CASEC, tribunal de paix, Douane, SEMANAH).

Tableau 18 | Analyse FFOM des structures de gouvernance locale

Force	Faiblesse	Opportunité	Menace
• Forte dynamisme des élus locaux • Vigilance des maires • Présence et disponibilité des organisations de la société civile • Existence des différentes structures de concertation	• Carence en ressources humaines qualifiées • Irresponsabilité des employés • Manque de communication entre les élus • Manque de concertation et de synergie entre les pouvoirs publics • Faible implication de la population • Manque de moyens économiques • Faiblesse de la décentralisation	• Support des ONG • Existence des lois sur la décentralisation	• Instabilité politique • Augmentation des problèmes liés à l'insécurité • Augmentation du phénomène de la corruption

5.2.- SITUATION DU SECTEUR JUDICIAIRE

Le pouvoir judiciaire à Anse-à-Pitre est représenté par deux tribunaux de paix qui se trouvent respectivement dans le centre-ville et dans le quartier de Banane. Celui du centre-ville se trouve en mauvais état et compte environ huit (8) employés dont deux (2) femmes ; trois (3) juges, deux (2) greffiers, une (1) secrétaire, un (1) hoqueton et une (1) ménagère. Le bâtiment du tribunal de paix du quartier de Banane se trouve également dans un très mauvais état. Il compte pour sa part un total de 5 employés. En fait, ces structures fonctionnent dans des conditions très difficiles en raison d'une carence en instruments directifs, en électricité et en matériels roulant devant leur faciliter la tâche. En dépit de tout, le fait que les décisions des autorités judiciaires sont le plus souvent en adéquation avec les attentes des protagonistes renforce la confiance des membres de la population et la notoriété des juges ; ce qui favorise donc le développement de très bonnes relations entre les différentes parties.



Photo 51 | Tribunal de paix de Banane



Photo 52 | Tribunal de paix de Anse-à-Pitre

Il existe également deux bureaux d'état civil à Anse-à-Pitre qui se chargent de l'enregistrement des naissances, des décès et des autres services relatifs à leur domaine de compétence. L'un se trouve dans le centre-ville et l'autre est situé dans le quartier de Banane. Cependant, il convient de souligner que ces bureaux sont logés dans les maisons privées des officiers en raison d'une insuffisance d'espace au sein des tribunaux de paix.

Tableau 19 | Analyse FFOM du secteur judiciaire

Force	Faiblesse	Opportunité	Menace
✦ Présence de deux tribunaux de paix ✦ Disponibilité des juges ✦ Forte notoriété des juges ✦ Réalité de la zone cernée par les juges ✦ Coopération de la population	✦ Bâtiments en mauvais état ✦ Insuffisance des espaces de travail ✦ Manque de moyens de déplacement ✦ Espaces non sécurisés ✦ Absence de matériels de travail ✦ Difficulté d'enregistrement légale des naissances	✦ Présence de 3 clercs bénévoles au niveau de la 2^{ème} section ✦ Présence de l'OIM	✦ Banditisme ✦ Délinquance juvénile ✦ Augmentation de l'insécurité

Deux corps de police distincts sont présents au niveau de cette commune en vue de garantir la sécurité des biens et des membres de la population. Il s'agit en l'occurrence de la police administrative et de la police frontalière connue sous l'appellation **POLIFRONT**.

5.2.1.- POLICE ADMINISTRATIVE

Les membres de ce corps sont établis au niveau des commissariats du Centre-ville et du quartier de Banane. Cette unité est constituée de 13 policiers dont 9 au niveau du commissariat du centre-ville et 4 au niveau de celui du quartier de Banane. De ce fait, il y a pratiquement un policier pour chaque 2,317 habitants si l'on se réfère aux données relatives à l'estimation de la population fournies par l'IHSI (2015). Cependant, cette entité souffre d'une carence en services et matériels de base qui influe d'une manière très négative sur son efficacité et son niveau de rendements. Elle est confrontée à un manque d'effectif, à une carence en matériels roulant qui devraient faciliter le déplacement des policiers en situation d'urgence, à des problèmes d'électricité et de moyens économiques. Néanmoins, il faut mentionner la présence de brigades dans les zones reculées qui travaillent conjointement avec le commissariat du quartier de Banane.



Photo 53 | Commissariat de Banane

5.2.2.- POLICE FRONTALIÈRE

Quant à l'unité **POLIFRONT**, elle est présente sur la frontière et travaille de concert avec la douane, l'immigration, la BPM (Brigade de Protection des Mineurs), le service Quarantaine, le **CESFRONT** (police frontalière dominicaine) et éventuellement la police administrative. Contrairement aux membres du corps de police administrative, un local flambant neuf, avec deux dortoirs et une cafétéria, construit par l'Office Internationale pour la Migration (OIM) est mis à

la disposition des 37 policiers affectés à ce corps. Grace à certains partenaires, certains services de base sont offerts à ces policiers comme la nourriture ; des matériels roulant (2 voitures et 4 motocyclettes) et l'électricité.

Tableau 20 | Analyse FFOM du service de la police

Force	Faiblesse	Opportunité	Menace
✦ Condition de travail améliorée du corps Polifront ✦ Présence d'un dortoir bien équipé pour le polifront ✦ Disponibilité des moyens de déplacement pour le polifront ✦ Effectif relativement élevé au sein du polifront ✦ Autonomie du corps polifront ✦ Formation adéquate des policiers ✦ Présence de brigades dans les zones reculées ✦ Existence de deux commissariats	✦ Manque de matériels pour le corps administratif ✦ Manque de ressources humaines au sein de la police administrative ✦ Espace insuffisant ✦ Commissariat du centre-ville non clôturé ✦ Carence en services sociaux de base (eau, électricité, nourriture) au niveau des commissariats ✦ Faible collaboration entre la PNH et les autorités judiciaires ✦ Carence en ressources financières	✦ Formation continue pour les policiers du polifront aux USA et au Mexique ✦ Appui des institutions partenaires (OIM et Ambassade Américaine à travers le DEA)	✦ Aggravation de la contrebande ✦ Augmentation de l'insécurité ✦ Intensification du phénomène de migration illégale ✦ Trafics illicites au niveau de la frontière

5.3.- FISCALITÉ

Les ressources financières de la commune de Anse-à-Pitre proviennent généralement de l'Etat, à travers le Fond de Gestion et de Développement des Collectivités Territoriales (FGDCT), des recettes extraordinaires et des recettes locales. Les recettes extraordinaires incluent les subventions de l'Etat et d'autres institutions partenaires qui sont destinées à financer la mise en œuvre de projets ou de programmes à caractères sociaux-économiques. En ce qui concerne les recettes locales, elles correspondent aux taxes prélevées sur ; les logements et les locations

(CFPB) ; l'inhumation ; les patentes ; les permis de construire ; l'exploitation des mines et carrières ; l'utilisation des biens appartenant au domaine privé de l'état et la douane. A noter que les fonds collectés au niveau de la douane constituent la plus importante source de revenus pour la fiscalité de la commune. Complétés par les ressources financières en provenance du FGDCT, les taxes y relatives permettent d'assurer le fonctionnement de l'administration communale. Par contre, les taxes liées à la contribution foncière sur les propriétés bâties (CFPB) ou impôt locatif existent mais sa perception est très faible et irrégulière. En somme, bien que le potentiel existe, l'assiette fiscale de la commune de Anse-à-Pitre demeure très faible. Dans ce cas, il est important de prendre de mesures d'incitation telles que des campagnes de sensibilisation et des arrêtés communaux visant à faciliter et accompagner la DGI et les agents fiscaux dans la réalisation de leur mission de collecte des impôts au profit du développement économique de la commune.



Photo 54 | Douane d'Anse-à-Pitre

Photo 55 | Bureau des Contributions de Banane

5.4.- LES ORGANISATIONS PARTENAIRES EXTERNES (LES PROJETS ET ONG, AUTRES INSTITUTIONS...)

Tableau 21 | Organisations partenaires de la commune de Anse-à-Pitre

Nom de l'organisation	Statut	Domaine d'intervention	Collectivités touchées
CARE	ONG	Éducation	Toute la commune
PAM	ONG	Éducation	Toute la commune
CESAL	ONG	Éducation	Toute la commune
CROSE	ONG locale	Éducation, Agriculture, élevage, environnement	Toute la commune
Compassion International	ONG	Éducation	Toute la commune
Plan International	ONG	Éducation	Toute la commune
UNICEF	ONG	Éducation	Toute la commune
Croix-Rouge	ONG	Éducation, pêche, GRD	Toute la commune

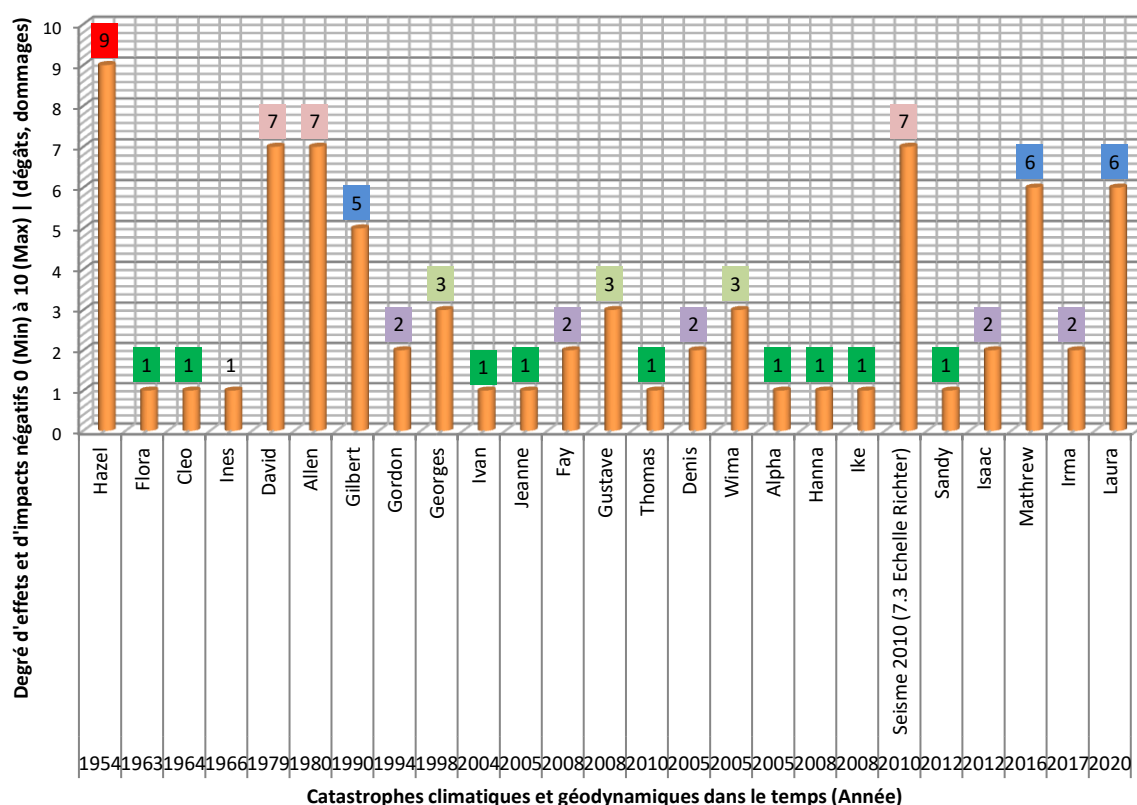
ACTED	ONG	Santé	Toute la commune
UNFP	ONG	Santé	Toute la commune
OMS	ONG	Santé	Toute la commune
FAO	ONG	Agriculture, élevage	Toute la commune
Solidarités Internationales	ONG	Agriculture	Toute la commune
Solidaridad internacional	ONG	Agriculture	Toute la commune
ACDIVOCA	ONG	Élevage	Toute la commune
ADRA	ONG	Élevage	Toute la commune
GIZ	ONG	Agriculture, élevage, industrie, environnement	Toute la commune
Singing Rooster	ONG	Agriculture	2 ^{-ème} section
AVSF	ONG	Industrie	2 ^{-ème} section
Agro Action Allemande	ONG	Environnement	Toute la commune
OIM	ONG	Migration	Toute la commune

5.5.- GESTION DES RISQUES ET DÉSASTRES (PLAN DE CONTINGENCE, COMITÉS COMMUNAUX ET LEUR FONCTIONNALITÉ)

5.5.1.- EXPOSITION ET VULNÉRABILITÉ DE ANSE-À-PITRE AUX ALÉAS NATURELS

Anse-à-Pitre est une commune particulièrement exposée et vulnérable aux aléas naturels notamment les épisodes de sécheresse, les inondations, les séismes, l'érosion massive des sols et les glissements de terrain. Cette situation est due non seulement à sa position géographique, mais également aux conditions socio-économiques précaires de ses habitants et l'état alarmant de son environnement biophysique. En effet, ce territoire a subi dans le passé les impacts de plusieurs événements d'origines climatiques majeurs (voir tableau dessous) ayant occasionnés des dégâts considérables au cours de leur passage (FAO, 2017a).

Fig. 7 | Degré d'impacts négatifs des catastrophes climatiques et géodynamiques sur le cadre de vie Anse-à-Pitre sur une échelle de 0 (très faibles dommages) à 10 (énormément de dégâts) (Focus-Group / Enquêtes historiques CATEDEL, Janv. - Fév. 2021)



Au-delà des cyclones, d'autres événements liés aux conditions climatiques ont sévèrement frappé la population de Anse-à-Pitre. Il y a lieu de citer ; les périodes de sécheresse prolongées (entre 2013 à 2015) qui ont engendrées d'importantes pertes et une grande famine au niveau des exploitations agricoles, les épisodes d'infestation (2014 et 2016) qui ont ravagés les champs agricoles et les épidémies passées (Choléra et Chikounguya) et récentes (Covid-19) qui fragilisent grandement la dynamique sociale au niveau de la commune (FAO, 2017b).

Ces événements sont devenus depuis une vingtaine d'années plus fréquents (soit tous les 4 ans), ce qui entraîne implicitement des mécanismes d'adaptation de la population face à ces risques. Anse-à-Pitre, en tant que zone côtière, risque de voir aggraver cet état de fait lors que l'on considère le rythme d'évolution des changements climatiques actuels. Dans de telles situations, les impacts de la manifestation de ces phénomènes sur les secteurs productifs de la commune qui incluent l'agriculture, les industries, la pêche et l'élevage risquent d'être épouvantables.

Ainsi, l'augmentation de la résilience de la population face à ces événements devrait être un élément primordial pour une meilleure planification des ressources pour le bien-être collectif. Tout ceci passe par une bonne gouvernance locale, par la mise en place de structures d'intervention et de préventions des risques et désastres.

5.5.2.- GOUVERNANCE DES RISQUES ET DES DÉSASTRES

La gouvernance des risques et des désastres à Anse-à-Pitre est assurée par un Comité Communal de Gestion des Risques et Désastres (CCGRD) constitué de 25 membres dont 3 femmes. Ce comité bénéficie l'appui de la direction de la protection civile du Sud-est et est composé de 4 sous commissions ; la commission de sécurité et prévention ; la commission de communication ; la commission logistique et la commission de réponse. Les membres du comité ne se réunissent pas régulièrement. Quoiqu'en quantité insuffisante, ce comité possède à sa disposition des trousseaux, des bottes, des mégaphones et des outils lui permettant d'intervenir lors des catastrophes. En cas de situations majeures, certaines organisations présentes sur le terrain, en particulier la Croix Rouge Haïtienne (CRH) et la CROSE apportent également leur soutien à ce comité. Généralement, lors des catastrophes naturelles majeures, des écoles, des églises et centres culturels se trouvant un peu partout à travers la commune sont transformées en abris provisoires pour héberger les familles sinistrées.



Photo 56 | Abri provisoire à Banane

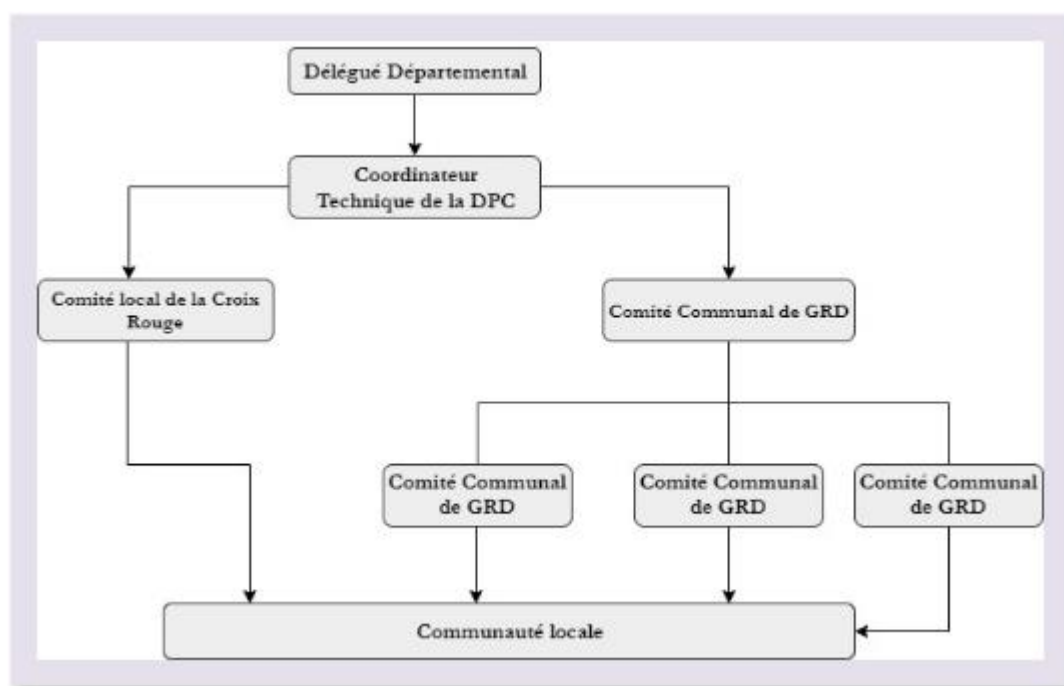


Figure 8 | Schéma d'organisation et d'intervention du CCGRD et Protection Civile

5.6.- ARTICULATION TERRITORIALE : RELATION ENTRE ANSE-À-PITRE ET LES COMMUNES ADJACENTES

Comme on peut l'observer sur la carte de la localisation, la commune de Anse-à-Pitre est connectée à plusieurs autres collectivités haïtiennes hormis la Province de Pedernales qui est un territoire dominicain. Il s'agit en l'occurrence des communes de Thiotte, de Fonds-Verrettes et de Marigot. En effet, il existe une certaine relation de connexité ou d'interdépendance entre ces différentes entités géographiques qui peut donner lieu à la réalisation de projets ou d'activités de développement en commun et conjointement à l'exploitation des ressources naturelles.

Au-delà des relations de contiguïté favorisant les échanges commerciaux, il existe d'autres facteurs et éléments qui façonnent les relations tissées entre la population de Anse-à-Pitre et celles des territoires ci-mentionnés. Ces aspects découlent surtout d'une dimension spatiale liée au positionnement géographique de la commune d'Anse-à-Pitre dans le bassin transfrontalier. En fait, Anse-à-Pitre constitue une zone de transit pour la mobilité économique, sociale, et politique dans la région frontalière. En outre, la commune partage le bassin versant du fleuve de Pedernales caractérisé par des dynamiques socio-économiques et environnementales complexes. Etant située en aval du bassin et très vulnérable aux effets liés à la surexploitation des ressources naturelles et à l'adoption des mauvaises pratiques agricoles et environnementales en amont, il devient fondamental pour les locaux (Etatiques, Privées, ONG) au niveau de Anse-à-Pitre

d'envisager des projets d'aménagement et de cogestion de cette unité hydrographique en accord avec les autres communes limitrophes du bassin versant en question.

En somme, les questions d'intérêts communs et les potentialités exploitables offrent des possibilités d'amélioration et de renforcement des coopérations intercommunales et bilatérales entre les différentes collectivités susceptibles de déboucher sur des projets de développement de divers ordres (économique, social, environnemental et touristique) particulièrement intéressants et profitables à Anse-à-Pitre.

Tableau 22 | Potentialités d'intercommunalité avec les communes limitrophes

Commune Voisine	Intérêts communs/Potentialités exploitables
Thiotte	✓ L'axe routier communal Anse-à-Pitre-Thiotte et départemental ✓ Les ressources forestières des Forêts des Pins ✓ L'offre scolaire de niveau secondaire de Thiotte ✓ Le marché de bétails des Forêts des Pins ✓ L'exploitation des ressources naturelles du Bassin Versant du Fleuve de Pedernales
Fonds-Verrettes	✓ Le commerce de produits agricoles ✓ Le commerce des produits de pêche ✓ Le réseau routier départemental ✓ Les échanges commerciaux des produits manufacturés en provenance de Pedernales ✓ L'exploitation des ressources naturelles du Bassin Versant du Fleuve de Pedernales
Grand Gosier /Belle -Anse	✓ Le transport maritime ✓ Le commerce des produits de pêche ✓ Les échanges commerciaux des produits manufacturés en provenance de Pedernales
Pedernales	✓ Les ressources naturelles des eaux côtières et maritimes ✓ Les échanges commerciaux au niveau du marché binational ✓ L'accès à certains services sociaux de base tels que l'éducation, les soins de santé, l'accès à l'internet ✓ Les menaces relatives aux changements climatiques et à la perte de la biodiversité ✓ Les échanges culturels ✓ Les modes d'exploitation des ressources végétales et animales du Bassin Versant du Pedernales

5.7.- DYNAMIQUES TRANSFRONTALIÈRES À ANSE-À-PITRE/PEDERNALES

Les dynamiques socio-économiques et écologiques qui caractérisent le bassin transfrontalier entre Anse-à-Pitre (côté Haïtien) et Pedernales (côté Dominicain) sont multidimensionnelles et complexes. Elles trouvent leur fondement dans les relations d'interdépendance existant entre les deux collectivités pour les échanges commerciaux, l'exploitation des ressources naturelles des espaces maritimes et des côtes, l'accès à certains services sociaux, les mouvements migratoires

et les affluences culturelles. Cet espace transfrontalier est sujet à de nombreux enjeux et défis susceptibles d'influencer les relations bilatérales entre les deux pays, mais aussi le développement socio-économique et environnemental de Anse-à-Pitre. En effet, l'espace représente une zone de tensions significatives et répétitives entre les deux nations déterminées en majeure partie par les inégalités et contrastes socio-économiques saisissants qui les caractérisent. En fait, la culture, l'état de l'environnement, les situations socio-économiques et les modes de vie en général y sont nettement différentes d'un territoire à l'autre quoique semblables sur le plan morpho topographique.

5.7.1.- L'ASPECT ÉCONOMIQUE DE L'ESPACE TRANSFRONTALIER

Le commerce représente l'une des activités les plus importantes pour la population de cette région frontalière, donnant lieu à des échanges et suscitant une relation d'interdépendance entre l'économie des deux pays et celle de leurs populations. Seule l'agriculture y permet de générer des revenus relativement comparables à ceux fournis par cette branche d'activité. En fait, Anse-à-Pitre y constitue une zone de transit d'importance particulière pour les haïtiens qui se rendent au marché binational situé sur le territoire Dominicain à Pedernales. Comme dans tous les marchés binationaux haïtiens et dominicains, la monnaie prévaluée est le Peso Dominicain. La présence de cette infrastructure favorise l'écoulement des produits venant d'Haïti et de la République Dominicaine. Cette dernière à travers la province de Pedernales représente actuellement le premier pourvoyeur de produits manufacturés (quincaillerie, emballages plastiques, ciment, acier, produits cosmétiques), agro-alimentaires (biscuits salés, bonbons, œufs, spaghetti, farine, entre autres) et des vêtements usagés (fripes) pour Anse-à-Pitre et ses zones avoisinantes. En revanche, les populations locales offrent des produits tels que les avocats, le café, les agrumes, les produits maraîchers etc. dont leur caractère est surtout saisonnier. Les revenus générés par la vente des produits haïtiens sont utilisés pour une bonne partie dans l'achat des produits de meilleurs prix en République Dominicaine. Le plus souvent, les produits venant de Anse-à-Pitre sont vendus à des prix dérisoires, alors que le coût des produits importés est généralement plus élevé. En outre, les importations haïtiennes en valeur dépassent largement celle des exportations d'où la détérioration des termes de l'échange d'année en année. Donc, la balance commerciale est nettement en faveur du voisin Dominicain en termes d'échanges bilatéraux.

En dépit de tout, les relations commerciales développées entre les deux nations sont à la base d'un ensemble de transformations économiques, sociales et urbaines majeures à Anse-à-Pitre. Il n'existe pas de données pertinentes résultant des flux de transactions de la région du Sud-est

notamment de la communale de Anse-à-Pitre et la république Dominicaine, toutefois, les informations collectées lors des entrevues semi structurées ont permis de dégager certains faits :

- ☞ L'ouverture du marché Dominicain au niveau de ce point frontalier exerce une influence très poussée sur l'économie de la commune.
- ☞ Les produits Dominicains sont vendus à meilleur prix que ceux des haïtiens sans tenir compte des critères de volumes dépassant largement l'offre haïtienne.
- ☞ Les jours de marché, des milliers de gens en provenance du département du Sud-est transitent par Anse-à-Pitre pour se rendre à Pedernales pour acheter des produits de nature divers. Ce qui profite aux transporteurs maritimes et terrestres de la zone
- ☞ Avec l'ouverture du marché binational, le centre de ville de Anse-à-Pitre a connu un processus de développement urbain et périurbain remarqué.

Cependant, le plus grand obstacle pour le développement effectif et profitable des relations commerciales entre les deux pays dans cet endroit demeure la contrebande des produits échangés et la corruption au niveau des points de contrôle et au niveau de la douane. En effet, la contrebande des marchandises venant de la République dominicaine a des répercussions majeures sur l'économie de la commune et du pays en générale. Au cours des années précédentes, les gouvernements haïtiens et dominicains ont signé des accords binationaux visant à lutter contre ces fléaux. Malheureusement, malgré les efforts consentis, les mesures adoptées peinent à générer des résultats significatifs

5.7.2.- LES ENJEUX LIÉS À L'EXPLOITATION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

Les enjeux et défis relatifs à l'environnement des milieux côtiers de cette zone transfrontalière sont liés à l'accès, l'exploitation et la gestion des ressources maritimes et du littoral. Ces enjeux et défis en plus d'être considérables sont déterminants dans les risques de conflits existant entre les deux peuples depuis plusieurs années. Il s'agit en particulier de l'exploitation conjointe des eaux territoriales pour l'extraction des ressources halieutiques par les pêcheurs des deux pays. Les principaux problèmes sont dus au fait que les pêcheurs haïtiens traversent de manière illégale l'espace maritime dominicain pour aller pêcher dans des zones réservées avec des méthodes et techniques non adaptées telles que l'utilisation des mailles de petites dimensions, la surpêche et l'exploitation des espèces juvéniles (PNUE, 2013). Le recours à ces mauvaises pratiques a tendance à influencer de manière très négative sur le temps de reproduction des espèces et l'épuisement des stocks. En revanche, les pêcheurs dominicains ont accès à des matériels beaucoup plus adaptés, modernes et efficaces qui leur permettent de pêcher à la fois près de la côte et plus au large et aussi dans les eaux territoriales haïtiennes. Les engins et

matériels modernes et puissants dont ils disposent leur permet de pêcher des espèces pélagiques d'eaux profondes notamment le thon, la dorade, le vivaneau à queue jaune, le merlu, le marlin, et l'espadon lesquelles les pêcheurs haïtiens n'ont pas les moyens d'exploiter (PNUE, 2013). Ainsi, leurs activités de pêche sont très importantes et entraînent également une pression démesurée sur les ressources marines et littorales intrinsèques de l'espace maritime haïtien. A maintes reprises, cette réalité complexe est à l'origine d'importantes tensions et conflits entre les exploitants des deux côtés de la frontière et entre les pêcheurs haïtiens et les autorités dominicaines ; ce qui représente de ce fait un sujet de préoccupation particulier dans cette région. En traversant les eaux territoriales dominicaines, les pêcheurs haïtiens risquent de se faire arrêter voire la saisie de leurs produits et matériels de pêche.

Malgré tout, les matériels de pêche et le carburant utilisés par les pêcheurs de Anse-à-Pitre proviennent de la République Dominicaine. Aussi, la province de Pedernales constitue un marché très important pour l'écoulement des produits de pêche des exploitants haïtiens. De produits tirés de l'exploitation des carrières dans les côtes haïtiennes notamment des galets sont aussi vendus à Pedernales. En outre, des efforts de coopération sont réalisés dans ce domaine avec notamment la mise en place des structures de concertation entre les pêcheurs de Anse-à-Pitre (Haïti) et de Pedernales (République Dominicaine). L'existence de cette structure permet de discuter et de proposer des pistes de solutions par rapport à certains problèmes tels la vente des poissons de petite taille, les mauvaises techniques de pêche, l'utilisation des mailles de petite taille, l'arrestation des pêcheurs haïtiens dans les eaux territoriales dominicaines (PNUE, 2013).

5.7.3.- LES DYNAMIQUES MIGRATOIRES DE LA RÉGION FRONTALIÈRE

En ce qui concerne la gestion du flux migratoire, un seul point de contrôle est observé le long de cette ligne frontalière entre les deux territoires, ce qui favorise relativement l'accessibilité de cette ligne frontalière haïtiano-dominicaine. Cette dimension poreuse donne lieu à un intense mouvement migratoire particulièrement important du côté haïtien. En effet, beaucoup d'haïtiens y accèdent pour des périodes courtes et des raisons diverses. Mais, selon l'analyse des informations collectées, la dégradation progressive des conditions socio-économiques des couches les plus vulnérables en constituent un facteur décisif. En fait, les communes de l'arrondissement de Belle-Anse incluant Anse-à-Pitre sont composées de populations en situation de vulnérabilités socio-économiques et environnementales aigues. Elles sont touchées par la pauvreté extrême, le manque d'emploi, le faible accès à l'éducation, à l'énergie et aux services de santé. Cette situation critique à plusieurs égards, a conditionné le départ progressif d'une importante quantité de cette population vers la République Dominicaine ou la province de Anse-à-Pitre en particulier. Elle s'y rend pour travailler dans les activités de construction, le

secteur du service et les champs agricoles le plus souvent en tant que main d'œuvre non qualifiée. Une grande partie de ces travailleurs sont des migrants en situation d'irrégularité ; en d'autres termes des personnes ayant traversées la frontière de manière illégale. Le plus souvent, une très grande partie des revenus tirés par ces travailleurs est consommée en République Dominicaine dans l'achat des produits de meilleurs prix. Pourtant, les activités de migration remarquée dans la direction opposée sont principalement celles d'hommes d'affaires dominicains et de main d'œuvre qualifiée, qui se rendent en Haïti pour de courts séjours. En somme, il en résulte un flux de capitaux et de mains d'œuvre conséquent défavorables à l'économie locale.

5.7.4.- LES MÉLANGES CULTURELS AU NIVEAU DE LA ZONE FRONTALIÈRE

Sur le plan culturel, il y a une sorte de partage commun qui se fait entre les deux peuples. En effet, lors de la patronale à Pedernales de leur saint patron Virgen de la Altagracia le 21 janvier de chaque année, les habitants de Anse-à-Pitre et des autres communes avoisinantes participent en grand nombre dans les célébrations pour l'occasion. En outre, les styles musicaux Dominicains (Meringue, Bachata) sont très puisés dans les discothèques à Anse-à-Pitre. De même, lors de la patronale Notre Dame de Lourdes à Anse-à-Pitre les 11-12 février de chaque année, bon nombre de Dominicains se mêlent aux pèlerins pour célébrer cette patronale.

Cet état de fait décrit une certaine acceptation et complicité entre les deux peuples sur le plan culturel qui devrait avoir pour effet de renforcer les liens fraternels et amicaux entre les deux peuples. Cependant, l'absence de politiques adéquates favorisant ces échanges empêche la cohésion et le mariage culturel entre les deux peuples.

En somme, la commune de Anse-à-Pitre représente une zone stratégique offrant des opportunités fondamentales pour le commerce, le travail ou l'accès aux services de base. Il est nécessaire pour les décideurs locaux de bien cerner les mécanismes déclencheurs qui affectent la situation générale des habitants de cette commune, et de mieux adresser les enjeux et défis relatifs à la région frontalière afin de garantir une vie pleine d'harmonie entre les habitants des deux côtés de la frontière.

Chapitre 6 | Moyens de subsistance, stratégies d'adaptation et résilience des ménages de Anse-à-Pitre

La compréhension de la distribution de la richesse et de la pauvreté au niveau territorial est essentielle pour éclairer le processus d'élaboration des politiques économiques et sociales d'un pays. Ceci est tout particulièrement vrai, alors que la crise économique associée à la pandémie de COVID-19 menace d'affecter de manière disproportionnée les ménages vulnérables. Cette connaissance exige néanmoins la collecte fréquente de données auprès des ménages, un effort coûteux. Souvent, les données diffusées ne sont pas suffisamment précises pour identifier correctement les poches de pauvreté et d'inégalité des revenus au niveau du territoire. Dans le cas particulier d'Haïti, il n'y a pas eu d'enquête auprès des ménages depuis 2012, et les dernières données disponibles ne sont représentatives qu'au niveau départemental (BID HAITI, 2020).

6.1.- PERCEPTION LOCALE DES NOTIONS DE “BIEN-ÊTRE, “VULNÉRABILITÉ” ET “PAUVRETÉ”

Le bien-être est un état de la vie d'un être vivant. Il est lié aux différents facteurs considérés de façon séparée ou conjointe. Cet état est relatif et varie en fonction du milieu, du train de vie de l'intéressé, de son accessibilité aux services de base (moyen de déplacement, éducation, alimentation, soin santé, migration interne et externe, le plaisir, la réalisation de soi, l'harmonie avec soi-même et avec les autres). Dans la commune de Anse-à-Pitre, cette perception évolue, selon que l'on se trouve soit dans un écosystème urbain ou dans un contexte de ruralité, de péri-urbanité ou de rururbanité.

La réalisation d'une typologie d'exploitations agricoles part de l'idée que le choix des systèmes de production sera différent selon le type considéré. Les caractéristiques principales utilisées pour définir les types d'exploitations de la zone d'intérêt du projet incluent particulièrement la superficie totale exploitée, les objectifs de l'exploitation, les modes de tenure foncière, la présence ou non d'activités extra-agricoles et de l'élevage, le capital social de l'exploitation agricole.

Ces exploitations se différencient notamment par ordre d'importance :

- 1) Les rapports privilégiés avec les acteurs influents de l'autre côté de la frontière (Pedernales RD en particulier),
- 2) La possibilité d'un membre de l'exploitation d'aller chercher des soins médicaux en dehors de la commune d'Anse-à-Pitre (Jacmel, République Dominicaine, Région métropolitaine de Port-au-Prince ou dans d'autres pays étrangers), en cas de maladie,
- 3) l'insertion ou non dans une structure associative locale (Groupements de producteurs, Coopérative, etc.) les plus représentatives au niveau de la région,
- 4) le niveau d'insertion dans la filière de la pêche,
- 5) le niveau d'éducation des enfants, et, la possibilité d'aller étudier en dehors de la commune d'Anse-à-Pitre (Jacmel, République Dominicaine, Région métropolitaine de Port-au-Prince ou dans d'autres pays étrangers) dans les centres de formation estimés meilleurs,
- 6) la performance économique de son système d'activités économiques,
- 7) le modèle de construction et les conditions physiques de l'habitat,
- 8) la possibilité d'exploiter différentes situations agro-écosystémiques et la superficie totale de terres en exploitation,
- 9) le degré de résilience en année difficile (marges de manœuvre financière ou économique) ;
- 10) l'état des facteurs de production des systèmes d'activités identifiés, et l'accès physique et économique à certains intrants (pesticides, semences, ...) et outils,
- 11) l'accès aux moyens de déplacements et/ou de transports (Jeep, Camions, Camionnettes, Bicyclette, Motocyclette à usage privé, Taxis-moto, Equins, Asins, Ovins)
- 12) la main d'œuvre utilisée pour les travaux de l'exploitation et le nombre d'actifs,
- 13) le niveau d'insertion du ménage dans les tissus sociaux (réseau),
- 14) l'accès à l'information sur les aides éventuelles, venant ordinairement de l'appui des opérateurs de développement ;

Aussi, vu l'importance des activités agricoles dans la commune, nous avons jugé bon de mettre l'accent sur le terme SAF. Mais, la base de l'analyse reste les « systèmes d'activités ».

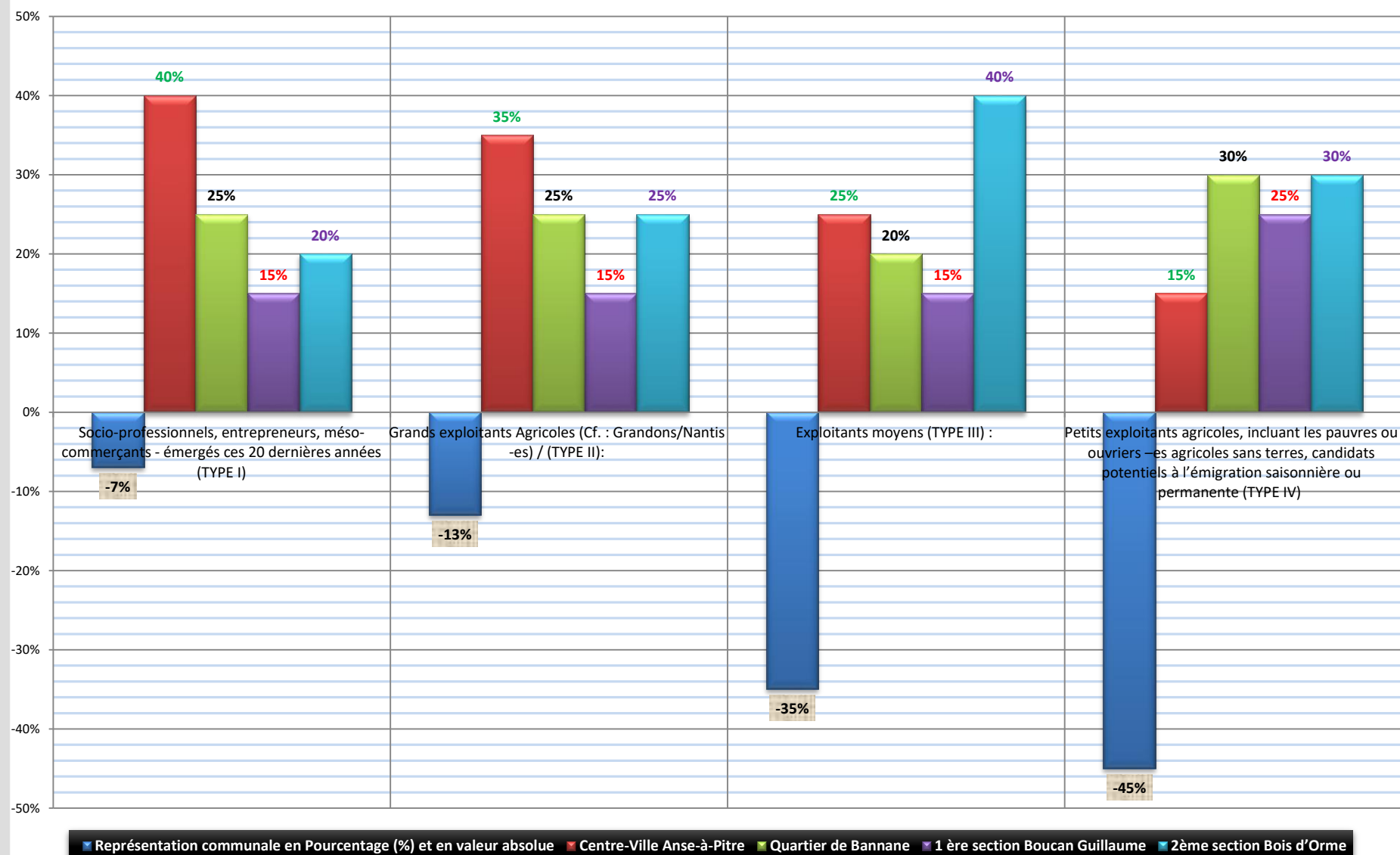
De ce qui précède, quatre (4) types d'exploitation ont été identifiés :

- 1) *Socio-professionnels, entrepreneurs, méso-commerçants - émergés ces 20 dernières années (TYPE I) ;*
- 2) *Grands exploitants Agricoles (TYPE II) ;*
- 3) *Exploitants moyens (TYPE III) ;*
- 4) *Petits exploitants agricoles incluant les pauvres ou ouvriers –es agricoles sans terres, candidats potentiels à l'émigration saisonnière ou permanente (TYPE IV) ;*

Parallèlement, on constate qu'il existe une certaine corrélation entre les objectifs des exploitants et leur âge. Les plus jeunes exploitants rentrent surtout dans une logique d'accumulation et de recherche de reconnaissance à travers les réseaux organisationnels les plus influents. Les objectifs des exploitations plus âgées tournent principalement autour de l'entretien de la famille. Un certain nombre d'entre elles recherche des occasions favorables pour faire migrer leurs enfants vers des pays de l'Amérique du Sud ou vers les USA et le Canada (*Types I et II*).

Le graphe suivant résumé les classes socio-économiques dégagées à partir de la perception des locaux en regard aux concepts de pauvreté, résilience, bien-être ou de vulnérabilité :

Fig. 9 | Tentative de catégorisation socio-économique des habitants de la commune de Anse-à-Pitre, selon les tendances de perception locale (Données Focus-Group - illustrées de Y. GUERRIER/Catedel, Février 2021)



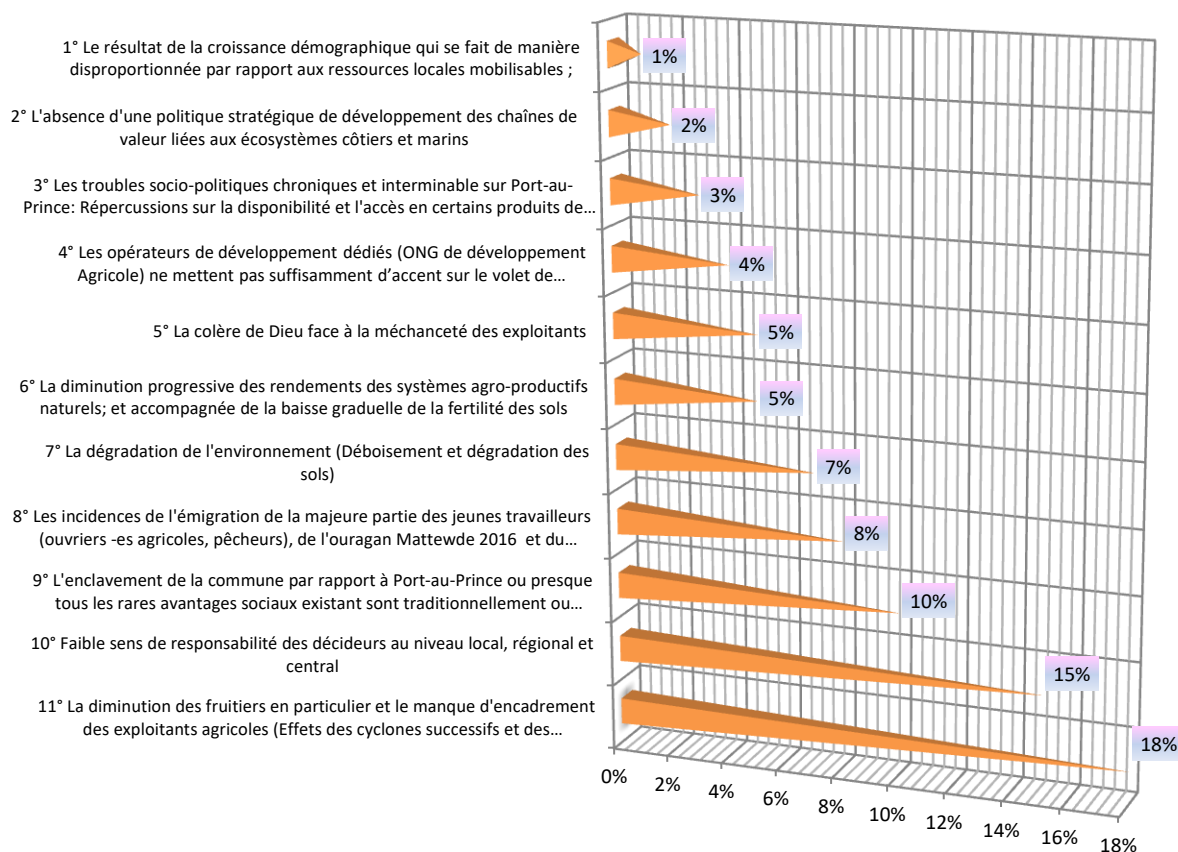
6.2.- SYSTÈME ALIMENTAIRE & VULNÉRABILITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNEL DES AGRO-MÉNAGES DE ANSE-À-PITRE

Le système alimentaire de la commune de Anse-à-Pitre comporte sept (7) grandes composantes. Il fonctionne comme un grand ensemble de sept sources d'approvisionnement. Par ordre d'importance ces entrées concernent :

1. Les systèmes de production agricoles extensifs ;
2. Les apports des systèmes d'activités non-agricoles (production de charbon de bois et vente de vêtements usagers et/ou d'autres produits manufacturés en provenance de la RD en particulier);
3. L'importation de céréales (en provenance de Thiotte ou d'autres communes de la région comme Grand-Gosier, Croix-des-Bouquets, Marigot), juste après de la période de récolte pour constituer des stocks de réserves au niveau des boutiques et des chez les « **Grandons** », destinés à la revente en périodes de soudure ;
4. Les importations de produits industriels venant de Croix-des-Bouquets et/ou de la République Dominicaine (produits importés ou nationaux) ;
5. Les transferts de bons alimentaires en provenance de la diaspora (USA, Antilles Françaises, Canada en particulier) pour des proches ;
6. L'aide des organisations humanitaires et de certains opérateurs de développement (Serve Haïti, DINEPA, FAO, CARITAS, etc.) et des organismes du système des Nations-Unies (PAM, UNICEF, FAO...);
7. Les produits de la pêche.

Dans la conduite des enquêtes, on a tenté une discussion avec les ménages autour de leurs perceptions sur l'insécurité alimentaire. **En dépit de la richesse et de la diversité spécifique énorme de la commune, ils ont répondu presque à l'unanimité qu'un exploitant ou un ménage se considère en situation d'insécurité alimentaire critique que lorsque, la production en « Légumineuse, Céréales et tubercules » sont déficientes** (Enquêtes de perception réalisées auprès des exploitants – complétées avec les données de focus-group, Janvier à Mars 2021). Pour compléter leur réponse, ils ont évoqué des raisons illustrées dans le graphique suivant :

Fig. 10 | Perception des acteurs locaux sur les causes des cas d'insécurité alimentaire enregistrées par moment et/ou par endroit dans la commune de Anse-à-Pitre (%) (CATEDEL, Janvier - Mars 2021)



Quand c'est le cas, l'insécurité alimentaire dans la commune de Anse-à-Pitre a surtout rapport à des réalités structurelles et/ou conjoncturelle (Cf. : Evolution des rapports transfrontaliers, Incidences d'une catastrophe, Instabilité socio-politique, problèmes de disponibilité et d'accès dus à des déficiences infrastructurelles de base) ». Les principaux déterminants répertoriés sont :

1. Les flux ou l'état des rapports d'échanges transfrontaliers,
2. les externalités négatives de la pandémie de la COVID-19, des bouleversements socio-politiques chroniques du pays (Répercussions des problèmes de sécurité publiques, des actes de banditismes : Détournement fréquents des camions de marchandises alimentaires à la sortie de Port-au-Prince (tronçon de zone de Croix-des-Bouquets/Jacmel, Ganthier, Grand-Gosier ; *avec la présence des gangs armés régionaux en connexion avec ceux de 400 Mawozo et de Village de Dieu*),
3. les **moyens de subsistance** limités de plus de 65% des exploitants rencontrés (En grande partie, la grille d'analyse du tableau suivant, développée par **T. E. Downing en 1991**, a été utilisée pour apprécier ces aspects),

4. la faible performance des systèmes d'exploitation agricoles (aléas climatiques, perte graduelle de fertilité des sols, mauvaises pratiques culturales, ennemis de cultures, manque d'accès aux intrants et équipements de base, faible accompagnement des exploitants, absence de services agricoles),
5. l'augmentation du nombre de bouches à nourrir, et la faible opportunité économique,
6. la faible capacité de réponse des autorités locales, régionales et centrale,
7. le manque d'organisation et de synergie entre les organisations à vocation agricoles, ainsi que la non-implication des groupes relativement organisés de la société civile dans les prises de décisions,
8. les problèmes liés l'inflation structurelle et chronique dans le pays ...

Dans l'ensemble, les situations d'insécurité alimentaire soulevées ont plutôt à voir à deux (2) grands types :

9. **L'insécurité alimentaire cyclique** ou qui intervienne en période de soudure : Elle touche les petits agriculteurs qui ont suffisamment à manger immédiatement après la récolte, mais qui ont, par exemple, des difficultés à attendre la récolte suivante (Certaines zones enclavées, et concernant particulièrement les exploitants de type 4 et surtout 5).
10. **L'insécurité alimentaire transitoire** : elles concernent les habitants des zones urbaines qui dépendent des marchés très instables et de producteurs agricoles très exposés aux catastrophes naturelles (Dans toutes les sections communales, **et concernent les exploitants de type 3 et 5**).

Les cas ayant rapport à **l'insécurité alimentaire chronique** sont moindres. Il s'agit de personnes ou de groupes de personnes qui consomment ou ont consommé régulièrement des quantités quelque peu inférieures au minimum nécessaire pendant une longue période. Ils **concernent notamment les exploitants de type 4 qui évoluent dans des zones très reculées des sections communales (par rapport au centre-ville)**.

En cause de l'enclavement des sections communales et de l'incapacité des exploitants à accéder sur les marchés niches et/ou préférentiels, de façon générale, les pertes post-récoltes en fruits et autres denrées stratégiques dépassent 25%. A cela, il faut ajouter l'observation des exploitants de pertes énormes en matière de biodiversité - dues notamment à des conditions agroclimatiques défavorables. Au cours de ces 20 dernières années, la commune a perdu (disparition ou migration) plus d'une 20^{aine} d'essences végétales (Légumineuses, Graminées, agroforestiers, Tubercules en particulier) et de près d'une douzaine d'espèces de la faune sauvage aquatique et terrienne (Poissons, Batraciens, Oiseaux ...).

Les institutions politiques présentes (ASEC, CASEC, Mairie en particulier) devraient être l'un des leviers indispensables dans la mobilisation des ressources des territoires et des terroirs. D'une part, par les crédits qu'elles auraient dus mobiliser, d'autre part, par leur capacité potentielle à fédérer des acteurs et des compétences de divers niveaux – dans la perspective de contribuer à l'aboutissement d'actions et de projets déterminants. En revanche, ces institutions sont caractérisées, par une organisation particulièrement déficiente, avec des moyens humains et financiers extrêmement limités.

Il importe également de souligner, la faible synergie qui existe dans les processus décisionnels et opérationnels entre les différentes catégories d'acteurs qui évoluent dans l'écologie institutionnelle communale. A ce niveau, on voulait pointer notamment les conflits de rôles et de responsabilités constatés (témoignage des acteurs locaux) dans le fonctionnement élus locaux considérés comme des agents de développement, et le représentant législatif communal. En dépit des dénonciations de ces pratiques à différentes échelles socio-politiques (appui des groupes organisés de la société civile), les collectivités territoriales se révèlent impuissantes.

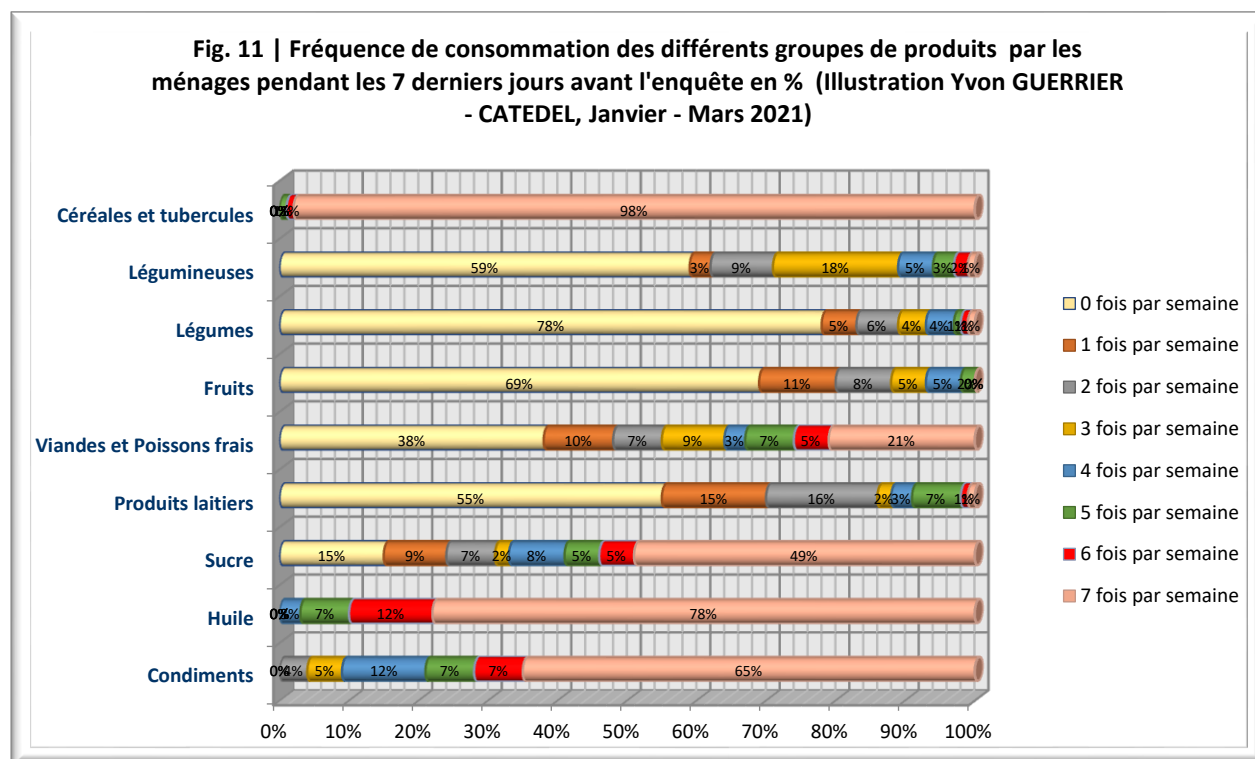
Pourtant, les organes déconcentrés des ministères sectorielles traditionnels ou de base (BAC : Bureau Agricole Communal du MARNDR, les structures de santé (MARNDR) et de loisirs, les infrastructures de transport et de communication (MTPTC), ...) font face à des déficits énormes de ressources. Ils ne peuvent pas assurer le minimum de service aux exploitants et/ou résidents de la commune. En dépit des potentialités multidimensionnelles (Humaines, Organisationnelles, Agricoles et agroalimentaires, Hydrogéologiques, Ecologiques, Ecotouristiques, Floricoles, écomaritimes, Socio-culturelles, Logements sociaux, etc.), le cadre de vie, les conditions matérielles d'existence des communautés rurales communales.

Dans ce cadre, les exploitants ne bénéficient que de très faibles ou presque pas d'encadrement. Les appuis substantiels bénéficiés viennent en général des opérateurs de développement non-étatiques, notamment grâce à l'action plaidoyer des organisations communautaires de base (OCB).

Face à ces éternelles préoccupations (soulevées par les acteurs locaux, lors de nos entretiens), selon la marge de manœuvre existante, certains habitants optent pour des stratégies individuelles, d'autres préfèrent mener une forme de lutte collective. Mais en général, certains s'engagent dans les deux (02) voies à la fois.

Au cours des enquêtes, sur un échantillon de deux cent (200) agro-ménages choisis sur une base aléatoire, nous avons tenté de regarder la composition de la nourriture consommée durant les 7

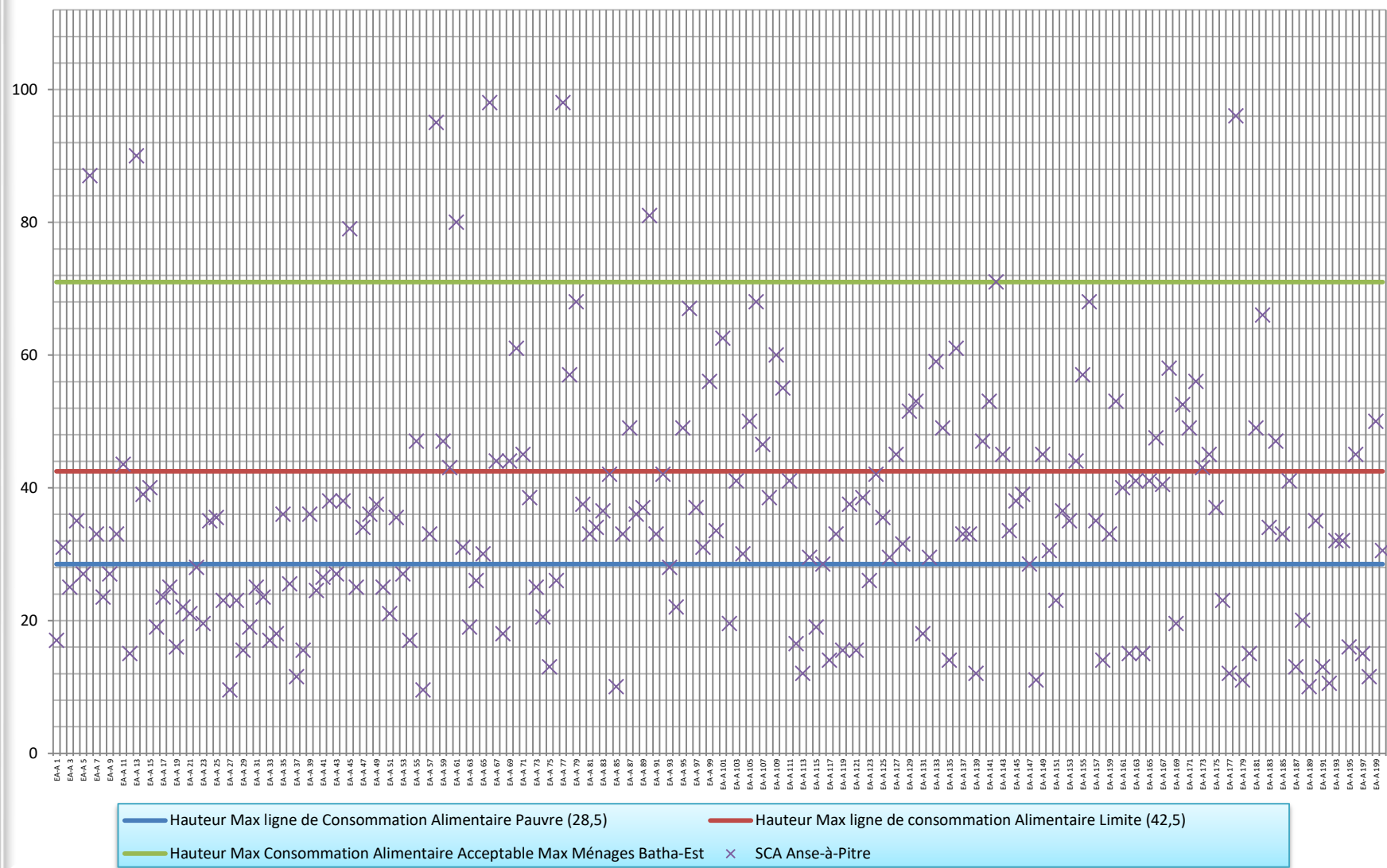
derniers jours de sa rencontre. La figure suivante présente la fréquence de consommation des ménages pour les différents groupes de produits considérés sur la période :



Les groupes de produits consommés en plus grande proportion durant les sept (7) derniers jours qui précèdent les enquêtes par ordre d'importance ont été notamment : le sucre (49%), les huiles (78%), les céréales (98%), les condiments (65%). Par contre, les produits les moins consommés par ordre d'importance ont été particulièrement : les fruits (69%), les légumes (78%), les produits laitiers (55%), les légumineuses (59%). En résumé, dans le contexte ménages rencontré dans cadre précis, « un ménage qui pour une journée ou une période n'arrive pas à consommer du riz et/ou du sorgho dans les communautés de Anse-à-Pitre, est un ménage très vulnérable ». Ces céréales occupent la première place dans le système alimentaire de Anse-à-Pitre.

Par ailleurs, les valeurs des scores alimentaires des ménages étudiés ont été calculées, et reportées sur une échelle dont la valeur maximale possible est 112. Les fréquences de consommation de chaque groupe d'aliments ont été pondérées, puis le Score de Consommation Alimentaire (SCA) a été déterminé pour chaque ménage. Le graphe suivant présente les trois classes de Scores de Consommation Alimentaires identifiées :

**Fig. 12 | Graphique de la tendance de distribution scores alimentaires des ménages de Anse-à-Pitre consultés
(Yvon GUERRIER / CATEDEL, Janvier - Mars 2021)**



L'observation du nuage de points et l'analyse des données représentatives montrent que plus des 2/3 de la population étudiée ont une alimentation insuffisante, pauvre et limitée. Le reste des ménages enquêtés (moins de 20%), atteint un score acceptable. Moins de 5% ont atteint un seuil d'alimentation relativement diversifiée, suffisance. A noter que, le seuil d'acceptabilité idéale des scores peut atteindre jusqu'à 112, alors que pour la commune, le score maximum obtenu pour plus de 170 sur les 200 ménages étudiés ne dépasse pas 80. En outre, la majorité des ménages qui atteint un score acceptable ne se situe pas très loin de la ligne de la consommation alimentaire limite.

L'analyse croisée des résultats précédents montrent une grande corrélation entre le SCA et le système d'activité du ménage. Le tableau suivant présente une tendance de la répartition des scores alimentaires selon le système d'activités des ménages :

Tableau 23 | Scores alimentaires, systèmes d'activités et typologie des ménages

Intervalle de SCA dominantes	Systèmes d'activités les plus représentatifs en %
SCA < 20	62% : Ménages de type IV (petits particulièrement) 26% : Ménages de type III 12% : Ménages de type II
20 ≥ SCA ≤ 60	16% : Ménages de type IV 29% : Ménages de type III 40% : Ménages de type II 15% : Ménages de type I
60 > SCA ≤ 100	0% : Ménages de type IV 3% : Ménages de type III 24% : Ménages de type II 73% : Ménages de type I

En effet, on constate que les ménages de **Type V et IV** ont un déficit et un niveau de pauvreté nutritionnels plus élevés. Ceux qui pratiquent seulement la culture céréalière sont les plus vulnérables de tous, particulièrement les moyens et les petits céréaliers. Les agropasteurs (moyens et petits) ont en général une alimentation à la fois pauvre et limitée. Dans l'ensemble, on estime que les moyens agropasteurs auraient un niveau de résilience comparable à celui des grands céréaliers. Aussi, le même cas de figure s'est présenté entre un petit agropasteur et un moyen céréalier. Donc, le fait pour un ménage, de pratiquer l'élevage en plus de ses activités culturelles, élargi sa marge de manœuvre par rapport à un autre qui est simple céréalier.

Certains grands agro-éleveurs, agropasteurs et céréaliers de Anse-à-Pitre ne sont pas non plus épargnés par cette forme de pauvreté. **Ce qui permet d'avancer que la pauvreté nutritionnelle n'est pas seulement liée à une question de moyens financiers et à celle du niveau d'économie (réserves) alimentaire du ménage.** Donc, nous estimons avoir assez d'évidence

statistique et logique pour avancer que le manque de formation des ménages en matière de nutrition humaine a un poids significatif sur le niveau d'insécurité alimentaire des habitants.

La question du nombre de repas par jour peut prêter à confusion. Car dans le contexte de Anse-à-Pitre, le café et le thé sont aussi considérés à eux seuls comme repas pour une grande proportion de ménages enquêtés. Dans ce cas, nous avons considéré seulement les repas consistants pour présenter le graphe ci-contre.

Le nombre des repas reste stable toute l'année pour les ménages plus aisés (2 à 3 fois par jour), mais varie avec les saisons pour les autres. En général, même les ménages les moins résilients arrivent à manger deux (2) fois par jour après la récolte. Ils ne produisent pas céréales et/ou de tubercules en quantité, mais la solidarité intracommunautaire, et l'esprit de magnanimité qui anime beaucoup de chef de ménages, même en cas de mauvaise récolte, leur permettent de bénéficier de certains dons.

6.3.- LOGEMENTS ET VULNÉRABILITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE DES MÉNAGES

Au niveau du territoire de la commune de Anse-à-Pitre, la distribution des ménages à travers l'espace ne se fait pas au hasard. Elle dépend en général :

- 1) La proximité par rapport à la zone transfrontalière et à la mer ;
- 2) Du positionnement par rapport à l'axe de la route principale (Thiotte - Anse-à-Pitre), afin d'être plus proche des informations sur les opportunités émergentes ;
- 3) Du positionnement des points de ravitaillement en eau et à certains rares services de base existants à travers les communautés ;
- 4) Du système d'activités du ménage ;
- 5) De la trajectoire de l'exploitant/habitant (héritage, contextes d'installation) ;
- 6) De la situation socio-économique du ménage ;
- 7) Du degré de mobilité du ménage ;
- 8) De la facilité d'accès à la terre ;
- 9) De la délimitation qui a été effectuée par les premiers ancêtres qui occupaient l'espace.

Mis à part les poches agglomérées observées dans les espaces urbanisés et/ou en situation de rururbanité, à travers l'ensemble des communautés rurales l'habitat dispersé. Dans le cadre d'une perspective de promotion et/ou de développement de services publics, cette caractéristique de l'habitat devra rendre amplement difficile l'acheminement de certains services sociaux de bases vers les ménages (électricité, ...). La distance entre des maisons (**Lakou**) d'une même habitation peut aller de 300 à près de 700 mètres au niveau des localités très enclavées.

Un constat sur la localisation géographique, la structure et le modèle de l'habitat amène à faire cinq remarques ou déductions fondamentales :

1. La structure et l'apparence physique des maisons peuvent servir à la construction de gradient indiciel pour aider dans la catégorisation socio-économique des ménages ; leur pondération dans un système multicritère de systématisation représente une dimension très importante dans l'appréciation des niveaux de bien-être à travers les communautés de Anse-à-Pitre ;
2. les constructions complètement réalisées en ciment se rencontrent surtout au niveau du centre-ville et des espaces considérés comme centre d'une section communale ;
3. les constructions avec étage supérieur (généralement un seul étage) sont plutôt observés au niveau du Centre-Ville de Anse-à-Pitre : elles appartiennent fort souvent à des natifs qui évoluent dans la diaspora (USA, France, Canada), des anciens -es élus -es locaux -es, des socio-professionnels -es, des nantis -es, des Grandons (notables) ;
4. les constructions en palissade, revêtues de tôles métalliques ondulés appartiennent en général aux ménages sédentaires les plus aisés, évoluant dans la zone centrale d'un milieu rural (sections communales) ou dans une communauté satellite au centre-ville,
5. Les habitats revêtus en paille et/ou construits avec des matériaux de fortune appartiennent plutôt aux ménages considérés comme les plus vulnérables, des marginaux parmi les sédentaires ou des habitants qui pratique la migration saisonnière dans les grandes villes de la région.

En raison de tout ce qui précède, d'une manière générale, le niveau de vulnérabilité socio-économique de ces derniers est généralement perçu par les natifs en fonction de l'état physique de la construction.

Comme dans le contexte d'autres communes frontalières, les observations et la compréhension des réalités de terrain, complétées avec les tendances dominantes de la perception locale (cf. : ***Typologie des ménages co-établie précédemment***) amènent à considérer le type de construction comme un indicateur de pauvreté dans la commune. D'ailleurs, même les natifs utilisent les caractéristiques physiques des habitats pour exprimer le degré de vulnérabilité socio-économique ou de bien-être d'un ménage.

Chapitre 7 | Hiérarchisation des problèmes et piste de solutions

Tout au long de ce document, on a fait le point sur les secteurs vitaux au niveau de la Commune de Anse-à-Pitre en essayant d'analyser les points forts, les faiblesses, les opportunités et les menaces qui leur sont inhérents. A la lumière de ce panorama sectoriel, on peut clairement comprendre que les problèmes auxquels font face la communauté sont divers et profonds. Selon qu'on soit en milieu rural ou milieu dit urbain, la nature des problèmes peut varier. A travers les focus groupe, les entretiens semi structurés que l'équipe technique de la CATEDEL a eu avec les parties prenantes, la communauté à elle-même identifiée et hiérarchisée les problèmes auxquels elle fait face et ont du même coup tenté de porter des pistes de solutions face à ces problèmes.

Ce travail de diagnostic, pour répondre à ses exigences de départ qui consiste à retracer fidèlement la réalité vécue et racontée par la population, relate ici les problèmes perçus par la population sous le regard attentif et non influençable de nos techniciens. En effet, tout diagnostic doit impérativement retracer les problèmes perçus et compris par la population combinés aux observations des techniciens.

Ainsi, les problèmes perçus par la population au niveau de leur terroir sont présentés dans les tableaux qui vont suivre et des pistes de solutions y référents. Ces solutions formulées et corrigées par l'équipe technique de la CATEDEL feront offices directs des directives du Plan Communal de Développement qui en découlait à partir de ce travail de diagnostic communal.

Tableau 24 | Identification des problèmes et pistes de solutions envisagées

Secteur d'activités	Problèmes identifiés	Solutions proposées	Localisation
VOLET 1 : LES SECTEURS SOCIAUX DE BASE			
Le genre	✓ Sous-représentation des femmes dans les secteurs clés de la commune ; ✓ Violences conjugales subies par les femmes ; ✓ Manque d'autonomie financière des femmes.	✓ L'Etat doit mettre en place de politique égalitaire lié au rapport socio de sexe. ✓ Octroi de crédit directement aux femmes	✓ Les 2 sections communales ✓ Les 2 sections communales
Éducation	✓ Mauvais état des écoles tant privées qu'étatiques (Ecoles Nationales) ; ✓ Pas de Lycée dans la commune ; ✓ Pas de bancs pour les élèves ; ✓ Manque de matériels scolaires ; ✓ Pas de cantines scolaires ; ✓ 3^e cycle non disponible dans les sections communales ; ✓ Manquement dans le processus de recyclage des professeurs ; ✓ Mauvaise condition de travail des enseignants ; ✓ Problèmes de nomination du corps enseignant et salaire insignifiant ; ✓ Frais scolaires trop élevés dans les écoles privées.	✓ Réhabilitation des écoles nationales (bloc sanitaire ; toilettes, urinoir, point d'eau) ✓ Construction d'un Lycée bien équipé au niveau de la Commune ✓ Equiper les écoles en bancs, matériels scolaires divers (livres, cahiers, crayons, plumes, craies, etc) ✓ Mettre en place les programmes de cantines scolaires ✓ Construire un EFACAP dans chaque section communale ✓ Formation pour les professeurs ✓ Amélioration des conditions de travail des professeurs ✓ Régulariser la nomination des professeurs	✓ Boucan Guillaume et Bois d'Orme ✓ Centre urbain ✓ Les 2 sections communales ✓ Les 2 sections communales ✓ Boucan Guillaume et Bois d'Orme ✓ Les 2 sections communales ✓ Les 2 sections communales ✓ Les 2 sections communales ✓ Les 2 sections communales
	✓ Manque de personnel soignant au niveau des 2 centres de santé ; ✓ Equipements et matériels sanitaires non suffisants ;	✓ Recrutement de personnel additionnel	✓ Centre urbain ✓ Les 2 sections communales

Santé	✓ Incapacité dans la prise en charge de certains cas de maladies ; ✓ Problèmes de disponibilité de l'électricité ; ✓ Insalubrité au niveau des centres de santé ; ✓ Mauvaise condition du personnel soignant ; ✓ Condition de salaires précaire du personnel ; ✓ Services de soins de santé fournis limités ;	✓ Equiper correctement les centres de santé ✓ Doter le centre de santé d'une génératrice ✓ Travaux de réhabilitation des centres de santé ✓ Améliorer les conditions de travail du personnel soignant	✓ Centre urbain ✓ Les 2 sections communales ✓ Les 2 sections communales
Eau/ Assainissement	✓ Détérioration du Système d'Adduction d'Eau Potable depuis après le passage du cyclone Laura en 2020 ; ✓ Détérioration des captages des sources ; ✓ Sources non captées ; ✓ Disparition de sources ; ✓ Non disponibilité de sites de décharge ; ✓ Désorganisation du service de ramassage des ordures ; ✓ Absence de poubelles	✓ Travaux de réhabilitation du SEAP au niveau de la Commune ✓ Réhabilitation des sources captées ✓ Réalisation du captage des sources ✓ Travaux d'aménagement au niveau des amonts des sources ✓ Implémentation de sites de décharges pour le traitement des ordures ✓ Mettre en place un système d'organisation du réseau de collecte des ordures ✓ Installer des poubelles pour collecter les ordures	✓ Centre urbain ✓ Bois d'Orme et Boucan ✓ Bois d'Orme et Boucan ✓ Bois d'Orme et Boucan ✓ Centre urbain ✓ Centre urbain ✓ Centre urbain
Électricité	✓ Pannes récurrentes du moteur alimentant la commune en électricité ; ✓ Réseau électrique désuet ; ✓ Inaccessibilité du réseau électrique au niveau des sections communales ; ✓ Indisponibilité de carburant	✓ Acquisition de nouvelles génératrices ✓ Réhabilitation du réseau électrique ✓ Extension du réseau électrique au niveau des sections communales ✓ Augmenter la capacité de stockage	✓ Centre urbain ✓ Centre urbain ✓ Les 2 sections communales ✓ Centre urbain
	✓ Routes non entretenues sur toute la Commune ; ✓ Arrêt des travaux de bétonnage de routes	✓ Travaux de réhabilitation des routes reliant la section et le centre-ville, Anse-à-Pitre et Thiotte, Anse-à-Pitre	✓ Les 2 sections communales

Transport	✓ sans explication à la population ; ✓ Problèmes de drainage rendant impraticable les routes en temps de pluie ; ✓ Absence de travaux d'art (ponts, dalots, ponceaux, cuvettes) ; ✓ Danger et risque du transport maritime (Anse-à-Pitre vers Pérodo/Jacmel)	✓ et Jacmel ; ✓ Poursuite des travaux de construction de bandes enroulées sur les routes ; ✓ Réalisation des travaux de drainage ; ✓ Construction de dalots, de ponceaux de traversées, des cuvettes, etc. ✓ Amélioration des conditions de transport maritime (Gros bateau de transport)	✓ Les 2 sections communales ✓ Centre urbain ✓ Les 2 sections communales ✓ Centre urbain
Télécommunication	✓ Mauvaise qualité du signal téléphonique des deux compagnies (Digicel et Natcom) ; ✓ Pas de bureau régional des compagnies dans la Commune ; ✓ Fonctionnement non régulier des stations de radio dans la Commune	✓ Mettre en place un bureau régional des compagnies pour améliorer le service ✓ Améliorer la fourniture du courant électrique	✓ Centre urbain ✓ Les 2 sections communales
Loisirs, sport et Culture	✓ Manque d'espaces culturels et de loisirs pour les jeunes ; ✓ Pas de centre sportif (terrains de football, de basket-ball, de volley-ball, d'athlétisme) ; ✓ Pas de moniteurs de sports pour accompagner les jeunes ; ✓ Mauvais état des 2 cimetières	✓ Construction d'un centre culturel et de loisirs pour les jeunes ✓ Construction de centre d'épanouissement et de sports ✓ Former des moniteurs sportifs pour accompagner les jeunes ✓ Réhabilitation des 2 cimetières (clôture, nettoyage, entretien de caves)	✓ Centre urbain ✓ Les 2 sections communales ✓ Les 2 sections communales ✓ Centre urbain
Société civile	✓ Manque total d'encadrement pour les organisations de base ; ✓ Faiblesse de la société face aux autorités locales et nationales ; ✓ Division entre les organisations communautaires de base	✓ Renforcer la capacité des organisations communautaires de base	✓ Les 2 sections communales
Le genre	✓ Sous-représentation des femmes dans les secteurs clés de la commune ; ✓ Violences conjugales subies par les	✓ L'Etat doit mettre en place de politique égalitaire lié au rapport socio de sexe.	✓ Les 2 sections communales ✓ Les 2 sections communales

	femmes ; ✓ Manque d'autonomie financière des femmes.	✓ Octroi de crédit directement aux femmes	
VOLET 2 : LES SECTEURS ECONOMIQUES			
Agriculture	○ Crédit agricole inexistant pour les agriculteurs ; ○ Indisponibilité de semences améliorées ; ○ Détérioration des canaux d'irrigation ; ○ Problème de sécheresse lié à l'irrégularité dans la tombée des pluies ; ○ Manque d'encadrement des agriculteurs ○ Erosion des terres ; ○ Infestation répétée des jardins ; ○ Outils agricoles trop rudimentaires, non accessibles et insuffisants ; ○ Mauvais état des routes ; ○ Problème de coût et d'indisponibilité de la main d'œuvre à certaine période clé ;	✓ L'Etat doit faciliter l'accès ou donner du crédit agricole aux agriculteurs ; ✓ Distribution de semences améliorées aux agriculteurs ; ✓ Réhabilitation des canaux d'irrigation ; ✓ Forage de puits et installation de pompes ✓ Encadrement technique aux agriculteurs ✓ Faire des travaux de conservation de sol au niveau des exploitations agricoles ; ✓ Faire des séances de formation en conservation de sol pour les agriculteurs ; ✓ Mettre en place une boutique intrant agricole (vente de semence de qualité et des produits phytosanitaires) ; ✓ Distribution des outils agricoles aux agriculteurs, introduction des charrues à traction animale dans la section ; ✓ Faire des travaux de réparation dans les routes	✓ Les 2 sections communales ✓ Les 2 sections communales ✓ Centre urbain ✓ Les 2 sections communales ✓ Les 2 sections communales ✓ Les 2 sections communales ✓ Les 2 sections communales ✓ Les 2 sections communales
	✓ Problèmes de maladies qui tuent les animaux ; ✓ Problème de sécheresse causant des difficultés pour l'alimentation et l'abreuvement des animaux ; ✓ Vols des animaux pour les revendre en	✓ Disponibilité de vétérinaires bien équipés pour combattre les maladies ; ✓ Forage de puits et de bassin d'abreuvement pour les animaux ; ✓ Mettre en place des brigades de sécurité et de contrôle des animaux ;	✓ Les 2 sections communales ✓ Boucan Guillaume et Bois d'Orme ✓ Les 2 sections communales ✓ Les 2 sections communales ✓ Les 2 sections communales

Élevage	✓ République Dominicaine ; ✓ Absence de crédit pour les éleveurs ; ✓ Abattoir des animaux non existant ; ✓ Manque d'espaces de pâturage pour les animaux ; ✓ Les races d'animaux d'élevage sont trop anciennes ; ✓ Produits médicamenteux non disponibles ;	✓ Octroi de crédit aux éleveurs ; ✓ Construction d'un abattoir ; ✓ Construire des abris pour les animaux pour empêcher les vols ; ✓ Introduction de races améliorées dans la section ; ✓ Mettre en place une pharmacie vétérinaire (vente de produits vétérinaires) ;	✓ Centre urbain
Pêche	✓ Manque d'encadrement pour les pêcheurs ; ✓ Matériels de pêche rudimentaire et non disponibilité de matériels modernes ; ✓ Matériels de pêche inaccessible pour les pêcheurs ; ✓ Pas de crédit pour les pêcheurs ✓ Non disponibilité de matériels (filets, seines, etc..) dans la zone ; ✓ Bateaux de pêche trop petits et mal entretenus ; ✓ Dispositifs de concentration de poissons non suffisants ; ✓ Limitation de pêches en haute mer ; ✓ Difficulté pour la conservation des produits de la pêche ; ✓ Marché pour la vente des produits de pêche non certain ; ✓ Absence de techniciens qualifiés pour la réparation des quelques moteurs des bateaux de pêche dans la zone ✓ Problème de prix pour les produits de pêche ;	✓ Mieux Encadrer les pêcheurs par la formation ; ✓ Faire des dons des matériels modernes aux pêcheurs ; ✓ Mettre en place une boutique contenant les matériels de pêche à proximité des pêcheurs ; ✓ Faciliter l'accès au crédit pour les pêcheurs. ✓ Mettre en place des boutiques de vente de matériels de pêches ✓ Distribution de chaloupes à moteur aux pêcheurs ✓ Augmenter les dispositifs de concentration de poissons ✓ Construire un centre de conditionnement des produits de pêches ✓ Former des techniciens en mécaniques des engins de pêches	✓ Centre urbain et Boucan Guillaume ✓ Centre urbain et Boucan Guillaume ✓ Centre urbain et Boucan Guillaume ✓ Centre urbain et Boucan Guillaume ✓ Centre urbain et Boucan Guillaume ✓ Centre urbain et Boucan Guillaume ✓ Centre urbain ✓ Centre urbain
	✓ Diminution de la production caféière dans	✓ Appui à la production caféière dans	✓ Arrondissement Belle-Anse

Industrie	- la zone ; ✓ Baisse du prix du café sur le marché ; ✓ Manque d'appuis techniques et financiers au COOPCAB ; ✓ Insuffisance en matériels et équipements de fonctionnement pour le traitement du café par le COOPCAB ;	- la zone ✓ Régularisation du système de prix par l'Etat ✓ Fournir des appuis techniques (formations) et financiers (crédits ou dons) au COOPCAB ✓ Accompagnement du COOPCAB dans l'acquisition de matériels et équipements adéquats ✓ Développement de nouvelle filière industrielle (produits de pêche transformés, production de matériels de pêche)	✓ Tout le Pays ✓ Bois d'Orme ✓ Bois d'Orme ✓ Centre Urbain et Boucan Guillaume
Mines et carrières	✓ Exploitation sauvage et non contrôlée des mines et carrières ✓ Dégradation de l'environnement	✓ Contrôler et freiner l'exploitation sauvage des mines et carrières	✓ Toute la Commune
Artisanat, tourisme et hôtellerie	✓ Manque d'investissement dans le secteur touristique ; ✓ Mauvaise qualité des infrastructures routières et maritimes ; ✓ Manque d'encadrement pour les artisans de la zone	✓ Attirer les investissements pour la construction des hôtels ✓ Amélioration des infrastructures routières et maritimes ✓ Encadrer les artisans	✓ Centre urbain ✓ Toute la commune ✓ Centre urbain
Foresterie	✓ Déboisement pour la production de charbon de bois ; ✓ Sur exploitation des espèces de mangroves ; ✓ Manque de centre de production de plantules ; ✓ Pas de brigade de contrôle contre l'exploitation abusive des arbres	✓ Mettre en place des centres de production de plantules (pépinières) ✓ Mettre en place des brigades de surveillance environnementale	✓ Centre urbain, Boucan Guillaume et Bois d'Orme ✓ Toute la commune
Environnement	✓ Destruction des écosystèmes marins (mangroves) ; ✓ Versants des montagnes dénudés ; ✓ Disparition d'espèces endémiques	✓ Mettre en place des politiques de protection de l'environnement ✓ Réaliser des séances de formation sur l'importance de l'environnement	✓ Toute la commune
	✓ Insuffisance de l'offre de service financier	✓ Ouverture de nouvelles succursales	✓ Centre urbain

Service financier	- à cause d'une seule Caisse Populaire disponible ; ✓ Absence de concurrence impliquant un certain monopole dans les taux de change ; ✓ Accès au crédit très limité	- de banques ou coopératives financières ✓ Octroi plus de crédits	✓ Toute la commune
Commerce	✓ Mauvais état des routes reliant le centre-ville et les sections communales, la route vers Pedernales ; ✓ Concurrence des produits dominicains face aux produits locaux ; ✓ Baisse de la vente des produits à cause de l'augmentation des prix ; ✓ Difficulté dans le processus de dédouanement des marchandises ; ✓ Absence de crédit dans la section pour les commerçants ; ✓ Insécurité des marchandises et vols ; ✓ Pas de marché dans les sections communales	✓ Réhabilitation des routes ✓ Intervention de l'Etat central pour freiner ce problème ✓ Régulariser le système de prix des produits ✓ Construire une annexe de la douane dans la section Boucan Guillaume ✓ Augmentation des crédits aux commerçants ✓ Renforcer la sécurité dans les contours des marchés ✓ Mettre un poste de police près du marché ✓ Construction du marché de Bony à Boucan Guillaume, construction d'un marché à Bois d'Orme ;	✓ Les 2 sections communales ✓ Les 2 sections communales ✓ Les 2 sections communales ✓ Section Boucan Guillaume ✓ Les 2 sections communales ✓ Les 2 sections communales ✓ Centre urbain ✓ Boucan Guillaume et Bois d'Orme
VOLET 3 : LES SECTEURS DE LA GOUVERNANCE			
Gouvernance locale	✓ Manque de transparence dans la gestion des collectivités territoriales ; ✓ Mise à l'écart de la société civile dans la prise des décisions ; ✓ Manque d'autorité des représentants intérimaires de la Mairie ; ✓ Manque de concertation entre la Mairie et les CASECs/ASECs ; ✓ - Manque de personnel compétent dans les administrations des collectivités (resp de domaine, ing communal, contrôleur fiscal, etc)	✓ Harmonisation des rapports entre les différentes collectivités territoriales et la société civile ✓ Recrutement de personnel compétent pour renforcer la capacité des collectivités	✓ Toute la commune ✓ Centre urbain

Justice	✓ Condition déplorable du local du Tribunal de Paix ; ✓ Manque de matériels dans le Tribunal ; ✓ Personnel judiciaire insuffisant ;	✓ Construire un complexe administratif pour loger les administrations publiques (Tribunal, Agence locale d'Impôts, etc) ✓ Renforcer le personnel judiciaire	✓ Centre urbain
Sécurité publique	✓ Quantité insuffisante d'agents de Police dans la Commune ; ✓ Manquement dans les matériels roulants aux forces de l'ordre ; ✓ Faible présence des autorités policières ; ✓ Problème de délinquance juvénile ; ✓ Opérations de vols à répétition dans la Commune ; ✓ Absence de poste de Police dans les sections communales ; ✓ Problème de délinquance juvénile ;	✓ Augmenter le nombre d'agents de Police ✓ Equiper les Policiers en matériels (voitures, motocyclettes, armes, etc) ✓ Mettre en place des postes de Police dans les Sections ✓ Renforcer la sécurité générale au niveau de la Commune	✓ Les 2 sections ✓ Centre urbain ✓ Boucan Guillaume et Bois d'Orme ✓ Les 2 sections communales
Fiscalité	✓ Local du centre de collectes d'impôts en très mauvais état ; ✓ Manque de matériels et équipements de bureau ✓ Manque de personnel au niveau du bureau	✓ Construire un complexe administratif pour loger les administrations publiques (Tribunal, Agence locale d'Impôts, etc.) ✓ Renforcer le personnel de bureau	✓ Centre urbain ✓ Centre urbain
Gestion des Risques et Désastres	✓ Service de secours non opérationnels lors des catastrophes naturels ; ✓ Abri provisoire non fonctionnel et non adéquat par rapport aux besoins ; ✓ Manque de coordination dans la structure du GRD ; ✓ Système d'alerte précoce non efficace	✓ Renforcer en matériels et équipements le service de secours ✓ Construction d'un local d'abris provisoire bien équipé ✓ Encadrer et renforcer le GRD	✓ Toute la commune
Dynamiques transfrontalières	✓ Maltraitance des Haïtiens par les militaires Dominicains au niveau de la frontière ; ✓ Interdiction d'entrée en RD de certains produits Haïtiens pour la commercialisation ; ✓ Manque de leadership des autorités Haïtiennes pour résoudre certains différends	✓ Signature de protocole d'accord respectant les droits des Haïtiens ✓ Redéfinition des rapports entre les Haïtiens et les Dominicains, la régularisation des échanges commerciaux	✓ Pedernales/Anse-à-Pitre

	au niveau de la frontière ; ✓ Concurrences des produits dominicains face aux produits locaux		
--	--	--	--

Le tableau suivant résume, à travers le schéma SWOT la situation globale dans la commune de Anse-à-Pitre. Les principales forces, faiblesses, opportunités et menaces identifiées lors des diagnostics technique et participatif y sont présentées.

Tableau 25 | Présentation des principales forces, faiblesse, opportunités et menaces de la commune de Anse-à-Pitre

Forces	Faiblesses
✦ Des structures sanitaires existent dans les deux sections communales ; ✦ Existence de système d'irrigation dans la commune ; ✦ Présence de DCP pour la pêche.	✦ Les femmes sont sous-représentées dans les secteurs clés, souvent violentées et manquent d'autonomie financière ; ✦ Insuffisance et mauvaise répartition des infrastructures scolaires ; ✦ Condition de travail des enseignants difficiles ; ✦ Les frais scolaires sont souvent trop élevés dans les écoles privées ; ✦ Faible couverture sanitaire au niveau de la commune, en termes de services offerts ; ✦ Manque de personnel qualifié au niveau des centres de santé ; ✦ Les structures sanitaires sont peu équipées et peu pourvu en personnel ; ✦ Il n'existe pas de site de décharge dans la commune ; ✦ Le réseau électrique est désuet et pas accessible en milieu rural ; ✦ Mauvaise qualité des services de téléphonie et d'internet ; ✦ Les routes primaires et secondaires sont en très mauvais état et non drainées ; ✦ Le transport maritime n'est pas organisé et dangereux ; ✦ Il existe très peu d'espaces de sports et de loisirs ; ✦ Les organisations communautaires de base ne sont pas encadrés et sont divisées ; ✦ Faiblesse de l'environnement de production agricole et d'élevage (pas de crédit, ni de semences améliorées, les canaux d'irrigation sont en mauvais état, ...) ; ✦ La main d'œuvre agricole est peu disponible et chère ; ✦ La filière pêche est peu développée et encadrée (les matériels et le financement, ne sont pas disponibles ; la conservation et l'écoulement, ne sont pas garantis) ; ✦ Environnement physique des pentes très dégradé ; ✦ Gestion non transparente, à tous les niveaux, des collectivités territoriales ; ✦ Manque de personnel (en quantité et en termes de compétence) dans les administrations de collectivités territoriales ; ✦ Présence policière faible dans la commune ; ✦ Faiblesse des recettes fiscales ; ✦ Faiblesse du personnel et des infrastructures dans le système judiciaire, le système fiscal ; ✦ Concurrence déloyales au niveau de la frontière haïtiano-dominicaine ;
Opportunités	Menaces
➤ La commune dispose d'un	➤ Insuffisance de l'offre de service financier (seulement 1

bon réseau hydrographique ; ➤ De nombreuses organisations communautaires de base existent dans la commune ; ➤ Potentiel pour l'agriculture, l'élevage et la pêche élevé ; ➤ Présence de la frontière haïtiano-dominicaine au niveau de la commune.	acteur est présent sur ce marché) ; ➤ Diminution du prix et de la production du café ; ➤ Surexploitation des ressources ligneuses dont les espèces de mangroves ; ➤ Concurrence des produits dominicains face à certains produits locaux ; ➤ Irrégularité et faiblesse de la pluviométrie ; ➤ Apparition de nombreuses maladies animales et végétales ; ➤ Forte migration de la main d'œuvre active ; ➤ Exploitation non contrôlée des ressources naturelles ; ➤ Exploitation non contrôlées de carrières.
---	--

SECTION III : PHASE DE L'ELABORATION DU PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT

Chapitre 8 | Vision, orientation et objectifs du développement à Anse à Pitres

8.1.- VISION DU PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT (PCD)

A la suite des échanges et des causeries entretenues avec la population de Anse à Pitres, par l'entremise des autorités locales (Conseil municipal, CASEC et ASEC) et des représentants de la Société civile organisée, une vision a été dégagée en vue d'anticiper et d'orienter le développement de la commune à court, moyen et long terme. Cette vision basée sur les caractéristiques du milieu, les moyens et ressources et les potentialités dont dispose la collectivité, a été ainsi formulée :

« A l'horizon de 2050, la commune de Anse-à-Pitres est devenue un territoire attractif, une communauté très organisée et un chantier très productif axée sur la valorisation des ressources naturelles, la mise en branle des secteurs porteurs et productifs dont l'agriculture, la pêche et le tourisme, et le renforcement de la résilience de ses systèmes naturels et humains ».

Cette étape cruciale est fondée sur différents éléments de stratégies et d'orientations tirées de plusieurs instruments de planification de développement à l'échelle globale et national. Il s'agit notamment du document des Objectifs de Développement Durable (ODD) et du Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH). Toutefois, la formulation retenue découle d'une démarche participative et surtout inclusive qui tient compte des aspirations de la population, mais aussi des potentialités et des contraintes de développement relevées à partir du diagnostic communal.

8.2.- ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT (PCD)

Les orientations stratégiques de la planification communale de développement de Anse-à-Pitres constitue une synthèse des différents objectifs fixés et retenus par la population locale. A la lumière des analyses SWOT (FFOM) et des inventaires des divers problèmes auxquels fait face la Commune de Anse à Pitre, la population s'était mis d'accord pour fixer des objectifs spécifiques clairs pour atteindre un niveau de développement pour les cinq (5) prochaines

années (2021-2026). Ces objectifs spécifiques dérivent des objectifs plus synthétiques qui consistent à définir les grandes orientations du développement de la commune.

Ces éléments directifs sont considérés comme le centre de gravité sur lequel doivent reposer toutes les actions envisagées par l'Etat Central, les collectivités territoriales, les ONG et toutes autres entités désirant d'œuvrer pour le Développement de la Commune. Cet objectif demeure la voie directive à suivre à moins que la population décide d'y apporter des modifications.

Orientation 1 : Aménager le territoire et gérer l'environnement et les risques et désastres

OS1 : Aménager le territoire et assurer la gestion de l'environnement et des ressources naturelles

A l'image du pays, la problématique environnementale et de l'aménagement du territoire reste et demeure longtemps une préoccupation majeure. Le territoire et son environnement sont soumis à de lourdes pressions anthropiques au profit notamment des activités agricoles (agriculture et élevage) et para agricoles (production de charbon, exploitation de bois de feu et de bois d'œuvre etc.). Cela contribue à favoriser et à empirer la dégradation des terres et l'environnement. Cela réclame en effet des efforts conjugués pour contourner ces obstacles par la mise en place des actions visant à aménager le territoire et assurer la gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

OS2 : Contribuer et parvenir à une meilleure gestion des risques et désastres dans la commune

Placée dans une zone côtière considérée comme le réceptacle des eaux pluviales et des alluvions venant de l'amont des micro-bassins versants dominants, et ne disposant pas des infrastructures résilientes et des moyens de réponses appropriées aux aléas et événements climatiques extrêmes, la commune de Anse-à-Pitre et notamment le centre-ville est particulièrement très vulnérable aux risques de catastrophes naturelles. Pour cela, il est convenu dans le cadre de ce PCD d'entreprendre des efforts permettant de contribuer et de parvenir à une meilleure gestion des risques et désastres dans la commune.

Orientation 2 : Dynamiser les secteurs économiques créateurs d'emplois et de richesse

OS3 : Renforcer le développement de l'agriculture et augmenter la production agricole

L'agriculture est un secteur de très grande priorité au niveau de la commune de Anse-à-Pitres. Cependant elle est en proie à toute une série de difficultés accrues qui empêchent son plein développement. Ces difficultés sont notamment liées à la qualité et la disponibilité des semences, à l'irrigation des terres, à l'outillage agricole, aux problèmes phytosanitaires, à l'accès au crédit, à l'écoulement des produits, aux mauvaises pratiques agricoles et à la dégradation des terres. Pour remédier à cette situation, il est envisagé de mettre en branle des dispositifs techniques et financiers qui permettront de renforcer le développement de l'agriculture et d'augmenter la production agricole.

OS4 : Améliorer la production animale et parvenir à la réorganisation du cheptel dans la commune

La production animale est l'un des secteurs les plus pratiqués au niveau de la commune de Anse-à-Pitres, mais les pratiques d'élevage adoptées laissent beaucoup à désirer et en effet ne permettent pas aux éleveurs d'améliorer leur revenu et de parvenir à leurs objectifs. Cet état de fait est conditionné particulièrement par une mauvaise conduite et alimentation des animaux et une organisation inappropriée du cheptel. Dans ces conditions, il devient une nécessité de prendre des dispositions afin de mieux conduire et alimenter les animaux, de mieux organiser le cheptel et par conséquent améliorer la production animale et le revenu de éleveurs.

OS5 : Parvenir à une meilleure organisation et à l'amélioration des activités de pêche

La filière de la pêche est considérée et reconnue à l'unanimité comme étant un secteur capable de gérer beaucoup de profit et de revenus au niveau de la commune de Anses-à-Pitres. Pourtant, elle fait l'objet d'un certain nombre d'obstacles qui freine son développement convenable. Entre autres, la pratique rudimentaire et l'inexistence des matériels modernes de pêche, l'insuffisance et l'inadéquation des dispositifs de stockage et de conservation des produits de pêche, la défaillance dans la mécanisation des engins de pêche et l'inexistence d'un marché formel sont autant de facteurs qui entrave ce secteur. Compte tenu de ce fait, de nouvelles décisions sont prises afin de parvenir à une meilleure organisation et à l'amélioration des activités de pêche.

OS6 : Développer l'hôtellerie, valoriser et exploiter le potentiel touristique de la Commune

Le secteur tourisme est très peu développée au niveau de la commune de Anses-à-Pitres. Toutefois, située au bord de la mer et entourée de quelques sites attrayants à valoriser, cette commune dispose d'un bon potentiel touristique à développer. Le problème majeur de ce secteur résulte de l'inaccessibilité aux sites, de la méconnaissance de certains sites et de l'incapacité d'accueil à laquelle la commune se confronte. Fort de ce constat, la population qu'il est important de développer l'hôtellerie, de valoriser er et d'exploiter le potentiel touristique de la Commune.

OS7 : Améliorer les conditions de transport et la communication au niveau de la commune

Les conditions d'accès à la commune de Anse-à-Pitres et ses moyens de communication demeurent très limités, alors qu'elle représente un territoire stratégique et de transition entre Haïti et la République Dominicaine. Cela s'explique au fait que les infrastructures routières sont en très mauvais état et que le transport maritime est peu développé. En dépit de l'installation des deux compagnies téléphoniques (Digicel et Natcom) et des stations de radio dans les zones avoisinantes, les services de télécommunication sont défectueux et insatisfaisants, que ce soit en termes de qualité ou de couverture. De ce fait, la population se donne pour priorité d'améliorer les conditions de transport et la communication au niveau de la commune

OS8 : Encourager le développement de l'artisanat au niveau de la commune

Au niveau de la commune de de Anse-à-Pitres, l'artisanat est peu développé, ou en d'autres mots est traité en parents pauvres. Pourtant, selon plus d'un, ce secteur pourrait être un bon pourvoyeur d'emplois et une activité génératrice de revenu pour beaucoup de gens (artisans) au niveau de la communauté. Consciente de cette situation, les gens estiment judicieux et important d'encourager le développement de l'artisanat au niveau de la commune.

OS9 : Réorganiser le commerce et augmenter la marge de profit des commerçants

Le commerce est l'une des activités les plus exercées au niveau de Anse-à-Pitres, d'autant plus que cette commune se localise à la frontière Haïti - République Dominicaine ; une frange territoriale très réputée pour le commerce. En dépit de tout, le développement de ce secteur se trouve entravé par la combinaison de plusieurs facteurs dont le manque de sécurité des commerçants et de leurs produits, les structures d'étalage les conditions difficiles de transport des marchandises, l'accès limité au crédit et la fluctuation des prix. Ces obstacles étant identifiées, de nouvelles dispositions sont prises par la communauté afin de réorganiser le commerce et d'augmenter la marge de profit des commerçants.

Orientation 3 : Faciliter l'accès aux services sociaux de base au plus grand nombre

OS10 : Améliorer l'accès et la qualité des soins de santé fournis à la population de la commune

Au niveau de la commune de de Anse-à-Pitres, le secteur de la santé publique est surtout caractérisé par un accès limité, une insuffisance et une faible qualité des soins procurés à la population. Cela résulte de l'inadéquation des structures d'hospitalisation, d'un manque de matériels et d'un personnel de santé réduit et peu spécialisé. Pour cela, les participants des ateliers ont plaidé en faveur des décisions qui permettront d'améliorer l'accès et la qualité des soins de santé fournis à la population de la commune.

OS11 : Augmenter et améliorer l'offre de services scolaires au niveau de toute la commune

L'offre de services scolaires, au niveau de la commune de de Anse-à-Pitres, est défailante et insuffisante. Cette situation résulte du manque de matériels et d'équipements scolaires, du mauvais état des infrastructures et établissements scolaires, du traitement inadéquat des enseignants et la qualification déficiente du personnel scolaire. Interpelée par ce constat, la population décide de mettre en branle des actions et initiatives permettront d'augmenter et d'améliorer l'offre de services scolaires au niveau de toute la commune.

OS12 : Améliorer l'accès à l'eau potable et réduire le taux d'infections et de maladies liées à l'eau

L'accès à l'eau potable est un problème de taille et quotidien auquel la population de Anse-à-Pitres est confrontée. Cela entraîne l'accroissement et la prolifération des vecteurs d'infection et des maladies indexées à l'eau de boisson au niveau de la communauté. Cela est dû à la détérioration et à l'insuffisance du Système d'Adduction d'Eau Potable (SAEP) au niveau du centre urbain, des captages et des points d'eau (fontaines, pompe etc.) au niveau des sections communales. Dans cette conjoncture, il est estimé urgente de prendre des mesures et mettre

en œuvre des actions pour améliorer l'accès à l'eau potable et réduire le taux d'infections et de maladies liées à l'eau.

OS13 : Améliorer les infrastructures urbaines et assurer l'assainissement au sein de la commune

Dans la commune de Anse-à-Pitres, notamment au niveau du centre-ville, les infrastructures urbaines et l'assainissement font beaucoup défaut, ce qui limite le déplacement de la population et engendre de l'inondation rapide en périodes pluvieuses. Cette conjoncture est due au fait que le territoire est mal aménagé à cause des rues mal construites et mal assainies. Dans ce cas, pour remédier à la situation, la population décide de mettre en place des dispositifs et d'entreprendre des interventions en vue d'améliorer les infrastructures urbaines et assurer l'assainissement au sein de la commune.

OS14 : Renforcer le système d'énergie et d'électrification au niveau de la commune

L'offre de services en termes d'énergie et d'électricités est identifiée et considérée comme un véritable problème de développement pour la commune de Anse-à-Pitres. Cette situation infortunée est caractérisée par l'état défectueux et boiteux et la capacité insuffisante du système d'électrification en place pour alimenter non seulement le centre-ville mais aussi les deux sections communales. Dans cette optique, de nouvelles dispositions sont envisagées en vue de renforcer et d'étendre le système d'énergie et d'électrification au niveau de la commune.

OS15 : Développer et encourager la pratique des activités sportives, culturelles et de loisirs

Les activités sportives, culturelles et de loisirs sont peu développées et très peu exercées au niveau de la commune de Anse-à-Pitres. Cela est dû au manque d'encadrement des jeunes sur le plan sportif et culturel, à l'inexistence des parcs et de terrains de jeu et d'autres infrastructures convenables à la pratique de ces activités. Compte de l'importance de ces activités pour le bien-être physique et morale du corps humain, la décision est prise de mettre en place toutes les dispositions nécessaires afin de développer et encourager la pratique des activités sportives, culturelles et de loisirs au niveau de la municipalité.

OS16 : Assurer le respect de l'équité de genre dans le développement intégral de la commune

L'intégration et le respect de l'équité de genre sont considérés comme un facteur déterminant dans la mise en place de tout processus développement local efficace. La participation de la femme est toujours remarquable a déjà fait preuve de succès dans beaucoup de transformations sociétales. Actuellement, cette dimension sociale stratégique fait partie des Objectifs de Développement Durables (ODD) promus et préconisés par l'Organisation des Nations Unies (ONU) à travers le monde entier. De ce fait, l'un des objectifs fixés par ce PCD est d'assurer le respect de l'équité de genre dans le développement intégral de la commune.

Orientation 4 : Renforcer la gouvernance et améliorer le cadre et les services administratifs

OS17 : Réorganiser et améliorer le cadre de services des structures administratives de la commune

Les structures logeant les services de l'administration publique au niveau de la commune sont dans un état critique et déplorable. Cela rend défaillant et insuffisant le cadre des services offerts et fournis tant au niveau du centre-ville que dans les deux sections communales. Dans ce cas, il est envisagé dans le cadre de ce PCD de Réorganiser et améliorer le cadre de services des structures administratives de la commune par la mise en place, l'aménagement et l'équipement des infrastructures mieux appropriées.

OS18 : Favoriser l'accès à la justice et renforcer la sécurité publique au niveau de la commune

Au niveau de la commune de Anse-à-Pitres, l'accès à la justice et la sécurité publique, bien que demeurer essentiels, ne sont jusqu'à présent vraiment garantis à la population. Des actes de banditisme sont perpétrés un peu partout, des opérations de vols sont commises à répétition et des cas de délinquance juvénile sont régulièrement observés et enregistrés au niveau de la commune. Pourtant, le corps de police en place est en effectif réduit et peu équipé, ce qui limite leurs capacités d'intervention. En outre, les structures logeant les tribunaux de paix, en plus d'être en mauvais état ne sont pas représentés au niveau des sections communales. Pour cela, ce document de planification se fixe l'objectif de favoriser l'accès à la justice et de renforcer la sécurité publique au niveau de la commune.

OS19 : Accroître les ressources financières et renforcer la capacité d'investissement de la commune

L'un des problèmes majeurs du développement local au niveau de la commune de Anse-à-Pitres est le manque d'autonomie et l'incapacité financière de l'administration communale à prendre en charge ses propres investissements. Cela découle d'une mauvaise stratégie de collecte et par conséquent d'une insuffisance des recettes fiscales de la commune. Cela requiert en effet une révision et une réorganisation des stratégies et moyens de collecte, et une amélioration des normes et conditions relatives au fisc et une meilleure répartition et représentation de l'Agence Locale des impôts, non seulement au niveau du centre-ville mais aussi dans les sections communales. Ainsi, à travers ce PCD les autorités compétentes comptent accroître les ressources financières et renforcer la capacité d'investissement de la commune.

8.3.- RÉSUMÉ DU PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT D'HAÏTI (PSDH)

Le Plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH) est un dispositif de planification mise en place par le Gouvernement haïtien. Il s'agit d'une feuille de route officielle définissant les grandes orientations de développement du pays. Cet instrument directif se veut un guide d'identification, de programmation et de suivi des projets à mettre en œuvre afin de propulser

Haïti au rang d'un pays émergent à l'horizon 2030. Il s'articule autour de quatre axes principaux de développement :

- 1) **La Refondation territoriale** qui s'accroît sur l'identification, la planification et la gestion de nouveaux pôles de développement dans le cadre de l'aménagement du territoire en incluant :
 - Un programme environnemental visant à protéger l'environnement par un ensemble de moyens de surveillance et de normes, par la mise en place d'un réseau d'aires protégées, par la restauration de l'environnement naturel et par la bonne gestion et utilisation des forêts.
 - Un programme de gestion des bassins versants privilégie la protection de ces derniers à travers des plans de reforestation reposant sur le zonage agro-écologique, la construction d'ouvrages de régulation des crues, le dragage de cours d'eau et de canaux de drainage et la réduction de la vulnérabilité aux tempêtes.
- 2) **La Refondation économique** envisageant le renforcement, la restructuration, la promotion des filières économiques porteuses en proposant :
 - Un programme de modernisation de l'agriculture et de l'élevage qui privilégie l'usage de pratiques agricoles susceptibles de protéger les ressources naturelles, la construction et la remise en état des systèmes d'irrigation, et le recours aux principes de la gestion intégrée des bassins versants.
 - Un programme de modernisation du secteur de la pêche qui prévoit d'axer les pratiques halieutiques sur des études de disponibilités en ressources ainsi que sur la promotion de l'aquaculture afin d'alimenter les marchés nationaux et assurer la sécurité alimentaire.
- 3) **La Refondation sociale** qui accorder la priorité à la création de réseaux sociaux et éducatifs modernes, à la protection de ressources culturelles, au développement de l'action civique, et à la mise sur pied d'un programme d'égalité de genre.
- 4) **La Refondation institutionnelle** qui envisage de parvenir à la réalisation effective de la déconcentration et la décentralisation du pays, de revoir ses cadres juridiques, de renforcer les administrations législatives et judiciaires ainsi que les institutions indépendantes, et de consolider les collectivités territoriales et la société civile.

8.4.- RAPPEL DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Les Objectifs de Développement Durables (ODD) s'inspirent fortement des succès des Objectifs du Millénaire pour le développement. Toutefois, de nouvelles préoccupations, en l'occurrence les changements climatiques, la paix et la justice, y ont été prises en compte. Ils sont étroitement liés les uns aux autres et par conséquent l'atteinte de l'un peut permettre de parvenir à la résolution d'un autre. Il s'agit d'une démarche universelle et transversale qui envisage la transformation socioéconomique et environnementale de tous les pays du monde. Dans cette optique, il est jugé important d'analyser la cohérence des orientations et objectifs de l'actuel PCD avec ces objectifs globaux de développement. Pour de plus amples connaissances, un résumé de ces objectifs, au nombre de 17, est présenté dans le tableau ci-après.

Tableau 2 : *Objectifs de Développement Durable (ODD)*

Objectif 1	<i>Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde</i>
Objectif 2	<i>Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</i>
Objectif 3	<i>Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge</i>
Objectif 4	<i>Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</i>
Objectif 5	<i>Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</i>
Objectif 6	<i>Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau</i>
Objectif 7	<i>Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable</i>
Objectif 8	<i>Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</i>
Objectif 9	<i>Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable et qui profite à tous et encourager l'innovation</i>
Objectif 10	<i>Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre</i>
Objectif 11	<i>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</i>

Objectif 12	<i>Établir des modes de consommation et de production durables</i>
Objectif 13	<i>Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</i>
Objectif 14	<i>Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</i>
Objectif 15	<i>Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</i>
Objectif 16	<i>Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous</i>
Objectif 17	<i>Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial et pour le développement durable et le revitaliser</i>

8.5.- COHÉRENCE ENTRE LES OBJECTIFS DU PCD, AXES STRATÉGIQUES DU PSDH ET ODD

Le Plan Communal de Développement (PCD) s'articule autour des grandes orientations nationales définies dans le PSDH (Plan Stratégique de Développement d'Haïti, Pays Emergent 2030 de mai 2012). Il s'agit des refondations territoriale, économique, sociale et institutionnelle. Il s'inspire également du Cadre méthodologique-type du plan communal de développement élaboré par le MPCE en juin 2012. Subséquemment, ce PCD se veut un instrument directif qui s'aligner aussi aux Objectifs De Développement Durables (ODD) promus et préconisés par les Nations Unions.

Tableau 3 : *Concordance entre les objectifs du PCD, axes stratégiques du PSDH et les ODD*

Objectifs du PCD de Anse-à-Pitres	Axes stratégiques du PSDH	Objectifs de Développement Durable (ODD)
Objectif 1 : Aménager du territoire et garantir la gestion de l’environnement et des risques et désastres		
OS1 : Aménager le territoire et assurer la gestion de l’environnement et des ressources naturelles	La refondation territoriale	ODD 11 : Villes et communautés durables ODD 12 : Consommation et production responsables ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres
OS2 : Contribuer et parvenir à une meilleure gestion des risques et désastres dans la commune		ODD 13 : Lutte contre le changement climatique
Objectif 2 : Dynamiser les secteurs économiques créateurs d’emplois et de richesse		
OS3 : Renforcer le développement de l’agriculture et augmenter la production agricole	La refondation économique	ODD 1 : Lutter contre la pauvreté ODD 2 : Lutte contre la faim
OS4 : Améliorer la production animale et parvenir à la réorganisation du cheptel dans la commune		ODD 1 : Lutter contre la pauvreté ODD 2 : Lutte contre la faim
OS5 : Parvenir à une meilleure organisation et à l’amélioration des activités de pêche		ODD 1 : Lutter contre la pauvreté ODD 2 : Lutte contre la faim

Objectifs du PCD de Anse-à-Pitres	Axes stratégiques du PSDH	Objectifs de Développement Durable (ODD)
OS6 : Développer l'hôtellerie, valoriser et exploiter le potentiel touristique de la Commune		ODD 1 : Lutter contre la pauvreté ODD 8 : Accès à des emplois décents
OS7 : Améliorer les conditions de transport et la communication au niveau de la commune		ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente
OS8 : Encourager le développement de l'artisanat au niveau de la commune		ODD 1 : Lutter contre la pauvreté ODD 8 : Accès à des emplois décents
OS9 : Réorganiser le commerce et augmenter la marge de profit des commerçants		ODD 1 : Lutter contre la pauvreté ODD 8 : Accès à des emplois décents
Objectif 3 : Faciliter l'accès aux services sociaux de base au plus grand nombre		
OS10 : Améliorer l'accès et la qualité des soins de santé fournis à la population de la commune	La refondation sociale	ODD 3 : Accès à la santé
OS11 : Augmenter et améliorer l'offre de services scolaires au niveau de toute la commune		ODD 4 : Accès à une éducation de qualité
OS12 : Améliorer l'accès à l'eau potable et réduire le taux d'infections et de maladies liées à l'eau		ODD 6 : Accès à l'eau salubre et à l'assainissement
OS13 : Améliorer les infrastructures urbaines et assurer l'assainissement au sein de la		ODD 6 : Accès à l'eau salubre et à l'assainissement

Objectifs du PCD de Anse-à-Pitres	Axes stratégiques du PSDH	Objectifs de Développement Durable (ODD)
commune		
OS14 : Renforcer le système d’énergie et d’électrification au niveau de la commune		ODD 7 : Recours aux énergies renouvelables
OS15 : Développer et encourager la pratique des activités sportives, culturelles et de loisirs		ODD 3 : Accès à la santé
OS16 : Assurer le respect de l’équité de genre dans le développement intégral de la commune		ODD 5 : Egalité entre les sexes ODD 10 : Réduction des inégalités
Objectif 4 : Renforcer la gouvernance et améliorer le cadre et les services administratifs		
OS17 : Réorganiser et améliorer le cadre de services des structures administratives de la commune	La refondation institutionnelle	ODD 10 : Réduction des inégalités ODD 11 : Villes et communautés durables
OS18 : Favoriser l’accès à la justice et renforcer la sécurité publique au niveau de la commune		ODD 16 : Justice et paix
OS19 : Accroître les ressources financières et renforcer la capacité d’investissement de la commune		ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

9.- Situation générale actuelle de la Commune Anse à Pitre

Le diagnostic communal a bien présenté une image instantanée des conditions existentielles de la Population de Anse à Pitre. Cependant, ce PCD vise à planifier un ensemble d’actions stratégiques en vue de répondre à certains problèmes immédiats dont la population fait face. Comme toutes les autres communes du Pays, Anse à Pitre a ses propres caractéristiques qui lui attribuent tantôt des opportunités, tantôt des faiblesses.

Les différentes parties prenantes qui ont contribué activement dans la démarche d’élaboration de ce PCD, à travers divers ateliers participatifs et par une analyse SWOT(FFOM), ont pu bien identifier les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces auxquels font face la Commune sur la base de leurs connaissances individuelles et collectives. Cette démarche a permis de bien cerner les problèmes qui handicapent le processus de développement de la Commune. A la lumière de ces problèmes, la planification des actions de développement devient possible pour aboutir aux différents programmes, projets et sous-projets de développement pour la Commune pour les 5 prochaines années.

Elle est faite à partir des résultats de la synthèse des données collectées à travers de la revue documentaire et des ateliers de réflexion réalisés au niveau des différentes unités géographiques de la commune, incluant les quartiers et les sections communales. Cette synthèse de données sur la communale a permis dans un premier temps d’identifier pour chaque secteur clé les problèmes majeurs de développement auxquels la commune est confrontée, et dans un deuxième temps de les analyser et d’y proposer des pistes de solutions possibles et envisageables. Les résultats de cette analyse sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 4 : *Vue synoptique des problèmes identifiés et des solutions proposées*

Secteurs	Problèmes identifiés	Solutions proposées	Localisation
Aménagement du territoire, environnement et GRD			
Environnement et ressources naturelles	✓ Déboisement pour la production de charbon de bois ✓ Sur exploitation des espèces de mangroves ✓ Manque de centre de production de plantules ; ✓ Pas de brigade de contrôle contre l'exploitation abusive des arbres ✓ Destruction des écosystèmes marins (mangroves) ; ✓ Versants des montagnes dénudés ✓ Disparition d'espèces endémiques	✓ Mettre en place des centres de production de plantules (pépinières) ✓ Mettre en place des brigades de surveillance environnementale ✓ Mettre en place des politiques de protection de l'environnement ✓ Réaliser des séances de formation sur l'importance de l'environnement	✓ Le centre urbain ✓ 2 sections communales (Boucan Guillaume et Bois d'Orme)
Gestion des Risques et Désastres	✓ Service de secours non opérationnels lors des catastrophes naturels ✓ Abri provisoire non fonctionnel et non adéquat par rapport aux besoins ✓ Manque de coordination dans la structure du GRD ✓ Système d'alerte précoce non efficace	✓ Renforcer en matériels et équipements le service de secours ✓ Construction d'un local d'abris provisoire bien équipé ✓ Encadrer et renforcer le GRD	✓ Le centre urbain ✓ 2 sections communales (Boucan Guillaume et Bois d'Orme)
Secteurs économiques			

Secteurs	Problèmes identifiés	Solutions proposées	Localisation
Agriculture	✓ Crédit agricole inexistant pour les agriculteurs ; ✓ Indisponibilité de semences améliorées ; ✓ Détérioration des canaux d'irrigation ✓ Problème de sécheresse lié à l'irrégularité dans la tombé des pluies ✓ Manque d'encadrement technique et financier des agriculteurs ✓ Erosion et dégradation des terres agricoles ; ✓ Infestation répétée des jardins et manque de capacités de contrôle des pestes ✓ Outils agricoles trop rudimentaires, non accessibles et insuffisants ✓ Mauvais état des routes pour l'écoulement et la commercialisation des produits agricoles ; ✓ Problème de cout et d'indisponibilité de la main d'œuvre à certaine période clé	✓ Amélioration de l'accès au crédit et subvention des activités agricole aux agriculteurs ; ✓ Réhabilitation des canaux d'irrigation, forage de puits et installation de pompes ✓ Travaux de conservation de sol au niveau des exploitations agricoles ; ✓ Formation des agriculteurs en diverses technique agricoles et de conservation de sol ✓ Mise en place de boutique intrant agricole et distribution de semences améliorées aux agriculteurs ✓ Distribution des outils agricoles aux agriculteurs, introduction des charrues à traction animale dans la section ;	✓ Le centre urbain ✓ 2 sections communales (Boucan Guillaume et Bois d'Orme)
Elevage	✓ Problèmes de maladies qui tuent les animaux ; ✓ Problème de sécheresse causant des difficultés pour l'alimentation et l'abreuvement des animaux ✓ Vols des animaux pour les revendre en République Dominicaine ✓ Absence de crédit pour les éleveurs ✓ Abattoir des animaux non existant ✓ Manque d'espaces de pâturage pour les animaux ✓ Les races d'animaux d'élevage sont trop anciennes ; ✓ Produits médicamenteux non disponibles	✓ Mise en service des agents vétérinaires ✓ Forage de puits et construction d'abreuvoirs pour les animaux ✓ Mise en place des brigades de sécurité et de contrôle des animaux ✓ Octroi de crédit aux éleveurs ✓ Construction des abris pour protéger les animaux et d'un abattoir de qualité ✓ Introduction de races améliorées dans les sections pour renforcer le cheptel ; ✓ Mise en place de pharmacie vétérinaire (vente de produits vétérinaires) ;	✓ Le centre urbain ✓ 2 sections communales (Boucan Guillaume et Bois d'Orme)

Secteurs	Problèmes identifiés	Solutions proposées	Localisation
Pêche	✓ Manque d'encadrement pour les pêcheurs ; ✓ Matériels de pêche rudimentaire et non disponibilité de matériels modernes ; ✓ Matériels de pêche inaccessible pour les pêcheurs ; ✓ Pas de crédit pour les pêcheurs ✓ Non disponibilité de matériels (filets, seines, etc..) dans la zone ; ✓ Bateaux de pêche trop petits et mal entretenus ; ✓ Dispositifs de concentration de poissons non suffisants ; ✓ Limitation de pêches en haute mer ; ✓ Difficulté pour la conservation des produits de la pêche ; ✓ Marché pour la vente des produits de pêche non certain ; ✓ Absence de techniciens qualifiés pour la réparation des quelques moteurs des bateaux de pêche dans la zone ✓ Problème de prix pour les produits de pêche ;	✓ Mieux Encadrer les pêcheurs par la formation ; ✓ Faire des dons des matériels modernes aux pêcheurs ; ✓ Mettre en place une boutique contenant les matériels de pêche à proximité des pêcheurs ; ✓ Faciliter l'accès au crédit pour les pêcheurs. ✓ Mettre en place des boutiques de vente de matériels de pêches ✓ Distribution de chaloupes à moteur aux pêcheurs ✓ Augmenter les dispositifs de concentration de poissons ✓ Construire un centre de conditionnement des produits de pêches ✓ Former des techniciens en mécaniques des engins de pêches	✓ Le centre urbain ✓ 2 sections communales (Boucan Guillaume et Bois d'Orme)
Hôtellerie et Tourisme	✓ Manque d'investissement dans le secteur touristique ✓ Mauvaise qualité des infrastructures routières et maritimes ✓ Manque d'encadrement pour les artisans de la zone	✓ Attirer les investissements pour la construction des hôtels ✓ Amélioration des infrastructures routières et maritimes ✓ Encadrer les artisans	✓ Le centre urbain ✓ 2 sections communales (Boucan Guillaume et Bois d'Orme)

Secteurs	Problèmes identifiés	Solutions proposées	Localisation
Transport et communication	✓ Etat lamentable des infrastructures routières ✓ Travaux de bétonnage de rues et des routes inachevés ✓ Inaccessibilité des routes en périodes de pluie ; ✓ Absence de travaux d'art (ponts, dalots, ponceaux, cuvettes) ; ✓ Danger et risque de transport maritime (Anse-à-Pitres vers Peredo/Jacmel) ✓ Insuffisance des engins de transport maritime ✓ Déficience technique en matière de mécanique et de réparation des engins de transport maritime ✓ Insuffisance des stations radiophoniques et impuissance des installations téléphonique au niveau de la commune ✓ Mise en onde irrégulière des stations de radio au niveau de la commune ✓ Absence de bureau régional des compagnies téléphoniques pour recevoir et répondre les doléances de la clientèle	✓ Travaux de réhabilitation des routes reliant les sections et le centre-ville, Anse-à-Pitres et Thiotte, Anse-à-Pitres et Jacmel ; ✓ Poursuite des travaux de construction de bandes enroulées sur les routes ; ✓ Réalisation des travaux de drainage ; ✓ Construction de dalots, de ponceaux de traversées, des cuvettes, etc. ✓ Amélioration des conditions de transport maritime (Gros bateau de transport) ✓ Introduction de nouvelles stations de radiophoniques et amélioration de la puissance des réseaux téléphoniques ✓ Régularisation de la mise en onde irrégulière des stations de radio au niveau de la commune ✓ Mise en place d'un bureau régional pour satisfaire les doléances	✓ Le centre urbain ✓ 2 sections communales (Boucan Guillaume et Bois d'Orme)
Artisanat	✓ Manque d'investissement dans le secteur de l'artisanat ✓ Difficulté de commercialisation des produits artisanaux ✓ Manque d'encadrement pour les artisans au niveau de la commune	✓ Promotion des investissements pour la relance et le renforcement du secteur artisanal ✓ Amélioration des infrastructures routières et maritimes ✓ Encadrer les artisans	✓ Le centre urbain ✓ 2 sections communales (Boucan Guillaume et Bois d'Orme)

Secteurs	Problèmes identifiés	Solutions proposées	Localisation
Commerce	✓ Condition de transport très difficiles à cause du mauvais état des différents tronçons du réseau routier ✓ Concurrence des produits dominicains face aux produits locaux ; ✓ Baisse de la vente des produits à cause de l'augmentation des prix ✓ Difficulté dans le processus de dédouanement des marchandises ✓ Crédit quasi inaccessible au niveau des sections pour les commerçants ✓ Insécurité des marchandises et vols en cours de transport et dans les marchés publics ✓ Pas de marché dans les sections communales	✓ Construction et réhabilitation des infrastructures routières ✓ Régularisation du système de prix des produits au marché et amélioration de l'accès au crédit aux commerçants ✓ Construction d'une annexe de la douane dans la section Boucan Guillaume ✓ Mise en place d'un point fixe de police dans marché publique pour renforcer la sécurité ✓ Construction du marché publique de Bonny à Boucan Guillaume et un autre à Bois d'Orme	✓ Le centre urbain ✓ 2 sections communales (Boucan Guillaume et Bois d'Orme)
Finance	✓ Insuffisance de l'offre de service financier avec l'existence d'une seule caisse populaire dans la commune ✓ Absence de concurrence impliquant un certain monopole dans les taux de change ; ✓ Accès au crédit très limité et lapideur ✓ Insuffisance de pratique de l'économie solidaire	✓ Construction et introduction des succursales de banques et d'autres institutions financières ✓ Pratique et promotion de modèles de l'économie solidaire ✓ Amélioration de l'accès au crédit et du taux de concession au profit de la population	✓ Le centre urbain ✓ 2 sections communales (Boucan Guillaume et Bois d'Orme)
Secteurs sociaux de base			

Secteurs	Problèmes identifiés	Solutions proposées	Localisation
Santé	✓ Manque de personnel soignant au niveau des centres de santé ✓ Insuffisances d'équipements, de matériels sanitaires et des services de soins de santé fournis ✓ Incapacité dans la prise en charge de certains cas de maladies ✓ Défaillance du système électrique et présence d'insalubrité au niveau des centres de santé ✓ Traitement inadéquat et condition de salaires précaire du personnel soignant	✓ Recrutement de personnel additionnel ✓ Equipement adéquat et suffisant des différents centres de santé ✓ Alimentation électrique des centres de santés (achat de génératrices) ✓ Travaux de réhabilitation des centres de santé ✓ Amélioration des conditions de travail et ajustement des salaires du personnel soignant	✓ Le centre urbain ✓ 2 sections communales (Boucan Guillaume et Bois d'Orme)
Education	✓ Mauvais état des écoles tant privées qu'étatiques (Ecoles Nationales) ✓ Absence de Lycée dans la commune ✓ Insuffisance d'équipement et matériels au niveau des écoles (sièges, matériels didactiques, blocs sanitaires etc.) ✓ Absence de cantines scolaires pour l'alimentation des élèves ✓ Inexistence du programme de 3e cycle dans les sections communales ✓ L'irrégularité du processus de recyclage des professeurs ✓ Traitement inadéquat et condition de travail difficiles des enseignants ; ✓ Processus de nomination irrégulier et salaire insignifiant du corps enseignant ✓ Niveau trop élevé des frais scolaires au niveau des écoles privées.	✓ Réhabilitation des écoles nationales (bloc sanitaire ; toilettes, urinoir, point d'eau) ✓ Construction d'un Lycée bien équipé au niveau de la Commune ✓ Equipement et des écoles (sièges, matériels didactiques, blocs sanitaires etc.) ✓ Mise en place des programmes de cantines scolaires ✓ Construction d'un EFACAP dans chaque section communale ✓ Formation soutenue et régulière des professeurs à tous les niveaux ✓ Amélioration des conditions de travail et salariales des professeurs ✓ Régularisation du processus de la nomination des professeurs	✓ Le centre urbain ✓ 2 sections communales (Boucan Guillaume et Bois d'Orme)

Secteurs	Problèmes identifiés	Solutions proposées	Localisation
Eau potable et Assainissement	✓ Détérioration du système d'adduction d'eau potable du centre-ville et des captages de sources au niveau des sections communales ✓ Insuffisance des sources captées au niveau de la commune ✓ Tarissement de certaines sources à cause du déboisement et la sécheresse ✓ Inexistence de sites de décharge des déchets au niveau de la commune ✓ Organisation maladroite du service de ramassage et de collecte des ordures ✓ Absence de poubelles et de points fixes de collecte des déchets	✓ Travaux de réhabilitation du SEAP au niveau de la Commune ✓ Réhabilitation des sources captées ✓ Réalisation d'autres captages de sources au niveau de la commune ✓ Travaux d'aménagement dans les environs et en amont des sources ✓ Mise en place de sites de décharges pour le traitement des ordures ✓ Mise en place d'un système mieux organisé de collecte des ordures ✓ Installation des poubelles dans des points fixes de collecte	✓ Le centre urbain ✓ 2 sections communales (Boucan Guillaume et Bois d'Orme)
Electricité	✓ Pannes récurrentes du générateur alimentant la commune en électricité ✓ Existence d'un réseau défectueux du système électrique et énergétique de la commune ✓ Inaccessibilité du réseau électrique au niveau des sections communales ✓ Arrêt récurrent et souvent persistant de l'électricité par faute de carburant	✓ Requête et achat de nouvelles génératrices et augmentation de la réserve du système ✓ Réhabilitation et réparation du réseau électrique ✓ Extension du réseau électrique au niveau des sections communales ✓ Construction d'une centrale solaire	✓ Le centre urbain ✓ 2 sections communales (Boucan Guillaume et Bois d'Orme)

Secteurs	Problèmes identifiés	Solutions proposées	Localisation
Sport, culture et de loisirs	✓ Manque d'espaces culturels et de loisirs pour permettre aux jeunes de se divertir et de se recréer ✓ Inexistence de parc et de terrains de jeu pour les jeunes (football, basket-ball, volley-ball, d'athlétisme etc.) ✓ Absence de moniteurs-formateur pour accompagner les jeunes talents dans les différentes disciplines sportives ✓ Inexistence de place publique pour permettre à la population de mieux se recréer	✓ Construction d'un centre culturel et de loisirs pour les jeunes ✓ Construction de centre d'épanouissement et de sports ✓ Formation des moniteurs pour accompagner les jeunes dans différentes disciplines sportives ✓ Construction et aménagement d'une place publique amplement attractive au niveau du centre urbain de la commune	✓ Le centre urbain ✓ 2 sections communales (Boucan Guillaume et Bois d'Orme)
Genre	✓ Manque de plaidoyer pour le respect de l'équité de genre au niveau de la commune ✓ Sous-représentation des femmes dans les secteurs d'activités de la commune ✓ Augmentation des injustices et des violences conjugales faites aux femmes au niveau de la commune	✓ Plaidoyer pour le respect de l'équité de genre au niveau de la commune ✓ Lutte en faveur de la réduction des violences et injustices faites aux femmes ✓ Amélioration du quota de femmes enregistré dans les d'activités	✓ Le centre urbain ✓ 2 sections communales (Boucan Guillaume et Bois d'Orme)
Secteurs de la gouvernance			

Secteurs	Problèmes identifiés	Solutions proposées	Localisation
Gouvernance	✓ Insuffisance de transparence dans la gestion des collectivités territoriales ; ✓ Manque d'inclusion de la société civile dans les prises des décisions ; ✓ Manque de notoriété des élus locaux dû à l'instabilité politique ✓ Manque de concertation entre la Mairie et les CASEC/ASEC ✓ Manque de personnel compétent au niveau de l'administration publique des différentes collectivités (responsable de domaine, Ingénieur territorial communal, contrôleur fiscal, etc.)	✓ Harmonisation des relations entre les différentes instances de la municipalité et la société civile ✓ Création de synergie dans les actions des autorités locales des différentes unités et collectivités territoriales ✓ Election et recrutement de personnel qualifié et compétent pour administrer les collectivités ✓ Construction et équipement adéquat d'un complexe administratif pour loger les administrations publiques	✓ Le centre urbain ✓ 2 sections communales (Boucan Guillaume et Bois d'Orme)
Justice	✓ Condition déplorable des locaux du Tribunal de Paix ✓ Carence d'équipement et de matériels dans le Tribunal ✓ Personnel judiciaire insuffisant	✓ Equipement et aménagement du tribunal de paix du centre-ville ✓ Construction des tribunaux de paix dans les deux sections ✓ Renforcer le personnel judiciaire	✓ Le centre urbain ✓ 2 sections communales (Boucan Guillaume et Bois d'Orme)
Sécurité publique	✓ Faible effectif des agents de Police dans la Commune ; ✓ Manque de matériels roulants destinés aux forces de l'ordre ; ✓ Opérations répétées des cas de vols et évolution croissante de la délinquance juvénile dans la Commune ; ✓ Absence de poste de Police et des autorités policières dans les sections communales	✓ Augmentation de l'effectif des agents de Police de la commune ✓ Equipement des commissariats et des agents de Policiers en vue d'améliorer au maximum les services sécuritaires ✓ Mise en place et en exercice des postes de Police dans les deux sections ✓ Renforcer la sécurité générale au niveau de la Commune	✓ Le centre urbain ✓ 2 sections communales (Boucan Guillaume et Bois d'Orme)

Secteurs	Problèmes identifiés	Solutions proposées	Localisation
Fiscalité	✓ Mauvais état des locaux du bureau de collectes des impôts ✓ Manque de matériels et équipements de bureau de collectes des impôts ✓ Manque de personnel au niveau du bureau de l'Agence Locale des Impôts ✓ Organisation défaillante des stratégies de collecte des fiscs.	✓ Equipement et aménagement de l'Agence Locale d'Impôts ✓ Construction d'annexe de l'ALI dans les sections communales ✓ Renforcement du personnel de l'Agence Locale des Impôts ✓ Mise en place d'un dispositif plus efficace de de collecte des fiscs	✓ Le centre urbain ✓ 2 sections communales (Boucan Guillaume et Bois d'Orme)

Tableau 5 : Projets priorités par les acteurs locaux sur une base de représentation participative et inclusive pour la commune de Anse-à-Pitre

1. Projet d'appui à l'autonomisation économique des Agro-ménages socio-économiquement appauvris et surendettés, incluant les <i>Madan-Sara</i> et de petits –es commerçants –es (détaillants –es) locaux – (les) décapitalisés –es ; victimes des incidences négatives de la COVID-19 et de la crise d'instabilité socio-politique aigue et chronique ;
2. Projet de construction (SAEP), de réhabilitation et de protection du périmètre de sécurité et des zones de recharges d'environ une dizaine de captages pour l'approvisionnement en eau du centre-ville, des sections communales et des localités importantes de la commune ;
3. Projet de mise en place d'un dispositif de gestion post-récolte basées sur des systèmes de conservation, de conditionnement et de transformation de denrées agricoles (3 ateliers) au niveau des différentes sections communales ;
4. Projet de renforcement, équipement, réhabilitation et extension du système d'énergie et d'électrification au niveau de la commune ;
5. Projet d'aménagement des écosystèmes marins et côtiers du centre-ville, incluant un appui à l'amélioration de la résilience et des niveaux de performance de la filière de la pêche ;
6. Projet de construction, d'équipement et de mise en fonction d'une école professionnelle au niveau du centre-ville de Anse-à-Pitre ;
7. Projet de construction et équipement d'un complexe administratif destiné à l'hébergement des différentes structures de l'administration publique au niveau du centre-ville (Tribunal, office d'état civil, Agence locale d'Impôts)
8. Projet de construction et d'équipement d'un centre culturel, d'épanouissement et de loisirs au niveau de l'aire du centre-ville ; incluant un parc de jeu pour les enfants et d'un terrain de sports multifonctionnel ;
9. Projet de construction, d'équipement et d'aménagement d'espaces d'accueil destinés à loger les sinistré(e)s en l'occurrence de catastrophes majeures (2 abris provisoires dans des zones stratégiques) ;
10. Projet de réhabilitation, d'équipement et d'aménagement des centres de santé existant & Construction de centres de santé (2) au niveau des zones d'agglomération humaine les plus représentatives de la commune ;
11. Projet de réalisation des travaux d'assainissement, de drainage et de bétonnage d'au moins 60 % des rues au niveau du centre-ville et des zones avoisinantes ;
12. Projet de construction et d'équipement d'un Lycée au niveau du centre-ville et, des trois (3) écoles nationales au niveau des sections communales fortement nécessiteuses ;
13. Projet de construction d'au moins une dizaine de retenus et de lacs collinaires au niveau des bassins versants les plus dégradés de la commune et fortement exploités à des fins multiples ;
14. Projet de réhabilitation des tronçons de routes : Anse-à-Pitres – Thiotte en priorisant des interventions durables sur les points les plus critiques ;
15. Projet d'Élaboration des outils de planification territoriale – Plan d'Urbanisme et règlements d'urbanisme – Plan de zonage et règlements de zonage – Plan de lotissement et règlements de lotissement ;
16. Projet de renforcement des capacités des agents de santé animale et des éleveurs à la production et à la conservation des fourrages et aux soins préventifs des animaux, dans la perspective de l'Amélioration graduelle de la productivité des cheptels (Bovins, caprins et volailles surtout) par croisement ;
17. Projet d'encadrement et de régularisation des échanges transfrontaliers avec la République Dominicaine en faveur de la coconstruction d'un modèle de coopération décentralisée durable et mutuellement bénéfique ; dans une perspective de diversification de l'économie et du développement des potentialités de créations de richesse et des emplois décents ;
18. Projet de construction et d'équipement d'antennes de police au niveau de deux (2) sections détenant des bassins de population relativement importantes ;
19. Projet de promotion, de développement et de valorisation des potentiels écotouristiques, incluant une l'aménagement des voies d'accès aux principales sites de la Commune ;

20. Projet de mise en place d'une politique et d'un mécanisme de régulation de la pêche, intégrant un volet de renforcement des capacités des agro-pêcheurs en techniques de pêche innovantes et adaptées ;
21. Projet de construction et d'équipement d'une boutique d'équipements, d'outils et d'intrants agricoles au niveau du Centre-Ville ;
22. Projet d'amélioration de la résilience des sous bassins-versants versants et de traitement des ravines stratégiques en dégradation sévère et continue, incluant des actions de restauration, de protection et de conservation de la biodiversité ;
23. Projet de mise en place d'un syndicat de transport maritime et de subvention des véhicules de transport maritime ;
24. Projet de construction de nouvelles stations de radio au niveau des zones non couvertes & Amélioration du flux, du signal et de la puissance des dispositifs en place ;
25. Projet d'appui à l'investissement collectif de jeunes entrepreneurs dans la promotion intelligente et le développement résilient de services socio-économiques porteurs ; à travers des actions de promotion et diversification des activités économiques focalisées sur la structuration et le développement des filières (agro-économiques et socio-écologiques) porteuses d'investissement et génératrices d'emplois vertes et de revenus durables ;
26. Projet de mise en place des sites de décharges et de traitement des ordures au niveau du centre-ville ;
27. Projet de conception et d'application de plans d'aménagement pour le centre urbain et les micro-bassins versant dont les étendus chevauchant la commune ;
28. Projet de promotion et d'établissement des forêts énergétiques au niveau de la commune afin de réduire la pression sur les forêts et les peuplements de mangrove comme sources principales d'énergie pour les ménages et les industries (boulangerie /blanchisserie) ;
29. Projet de mise en place de pépinières au niveau du centre-ville, des quartiers et des sections communales aux fins du reboisement et de la reforestation des espaces à peine récupérable et/ou en phase de dégradation quasi-irréversible ;
30. Projet d'Appui au développement et à la résilience du secteur de l'agro-élevage pour le renforcement du système alimentaire communal ;
31. Projet de promotion et d'exploitation des sources d'énergies renouvelables alternatives (aux ressources ligneuses et au pétrole) au niveau des grandes agglomérations communales (GPL ; Electrification des ménages ; Production de biogaz ; Mini-forêts énergétiques, ...) ;
32. Projet de réseautage et de renforcement des organisations et des structures faïtières les plus représentatives de la commune ;
33. Projet de renforcement des capacités des exploitants agricoles sur les techniques innovantes et adaptatives de fertilisation des sols aux fins de l'amélioration des niveaux de performances agro-économiques et environnementales au niveau périmètres irriguées et de montagnes humides ;
34. Construction et équipement d'un tribunal de paix au niveau de chacune des sections ;
35. Projet d'amélioration de la pratique et promotion de l'artisanat & Initiatives d'appui à la commercialisation des produits artisanaux ;
36. Projet d'Introduction de nouvelles races d'animaux productifs et mieux adaptées aux évolutions des conditions climatiques ;
37. Établissement d'un plan de gestion efficace des risques de catastrophes au niveau de la commune incluant les deux sections communale
38. Projet d'appui à la mise en place d'un dispositif intelligent d'alerte précoce pour prévenir la population en cas de catastrophes et de danger éventuel ;
39. Projet de renforcement des capacités et augmentation du nombre du personnel de santé & Amélioration et ajustement des conditions de travail du personnel de santé ;
40. Projet de renforcement des offres de service en assainissement, hygiène et de santé publics ;
41. Projet de promotion et de mise en place des infrastructures vertes (Forêts communautaires, vergers fruitiers et forestiers, ripisylves) en faveur de la résilience agro-éco-climatique communale ;
42. Projet de valorisation des plantes médicinales, incluant la création d'une pharmacopée communale ;
43. Projet de construction, d'équipement et de mise en opération de deux annexes de l'Agence Locale d'Impôts (ALI) au niveau des sections communales de la commune ;

Tableau 6 : *Cadre logique du plan communal de développement de Anse-à-Pitres*

Résultats	Indicateurs	Sources de vérification	Actions/sous- projets	Acteurs ¹ concernés
Programme 1 : Aménager le territoire et garantir la gestion de l'environnement et des risques et désastres				
	OS1 : Aménager le territoire et assurer la gestion de l'environnement et des ressources naturelles			
Des plans d'aménagement sont conçus et appliqués pour le centre urbain et les micro-bassins versant dont les étendus chevauchent la commune	Existence et application des plans d'aménagement Organisation des espaces et du paysage Changements entrevus dans les espaces et le paysage	Documentation Suivi de la démarche Archives de la Municipalité	Conception et application de plans d'aménagement pour le centre urbain et les micro-bassins versant dont les étendus chevauchent la commune	AC & AD SC & SP OI/ONG
Une politique de gestion de l'environnement est établie et plus de 70 % de la population locale active est éduqué, formé et sensibilisé sur la gestion rationnelle de l'environnement	Existence de politique de gestion environnementale Changement observé dans l'environnement Existence de programme d'éducation, de formation et de sensibilisation	Document de politiques Support de formation Changement du milieu	Mise en place des politiques de gestion et de protection de l'environnement Mise en place et exécution d'un programme éducation, formation-sensibilisation en gestion de l'environnement	AC & AD SC & SP OI/ONG
Les reliques de forêts et de mangrove sont protégées, mieux gérées et exploitées, et la couverture forestière est augmenté d'au moins 15 % dans les cinq prochaines années	Superficie couverte en forêt et en mangrove Changement observé dans le paysage	Mesure sur le terrain Occupation des sols récente Rapport de suivi forestier Observation du paysage	Mise en place des pépinières communautaires au niveau du centre-ville, des quartiers et des sections communales aux fin du reboisement et de la reforestation des espaces dégradés	AC & AD SC & SP OI/ONG
Au moins 30 % des micro-bassins versants sont mieux aménagés, gérés et protégés au niveau de la commune dans cinq ans	Changement observé dans le milieu Présence des structures de protection - conservation	Visites des lieux Document de projet Rapport de travaux Photographie/vidéographie	Etablissement et entretien des structures de protection et de conservation Exécution d'un programme de végétalisation du milieu	AC & AD SC & SP OI/ONG
Au moins une trentaine de retenus et de lacs collinaires sont construits au niveau des bassins versants les plus dégradés de la commune	Existence des retenus et des lacs collinaires Recul de l'érosion des sols Disponibilité de l'eau en période de sécheresse	Rapports d'activités Visite exploratoire Photo et vidéo Vue aérienne	Construction d'au moins une trentaine de retenus et de lacs collinaires au niveau des bassins versants les plus dégradés de la commune	AC & AD SC & SP OI/ONG
	OS2 : Contribuer et parvenir à une meilleure gestion des risques et désastres dans la commune			
Un plan de gestion efficace des risques de catastrophes est établi au niveau de la	Mise en opération du plan Réduction certifiée des cas de sinistrées	Document du plan Rapports poste désastres Observation du milieu Témoignages des gens	Établissement d'un plan de gestion efficace des risques de catastrophes au	AC & AD SC & SP OI/ONG

¹ Acteurs : AC : administration Centrale ; AD : Administration communal ; SC : Société Civile ; SP : Secteur Privé ; OI/ONG : Organisation non Gouvernementale

Résultats	Indicateurs	Sources de vérification	Actions/sous- projets	Acteurs ¹ concernés
commune incluant les deux sections communale	Diminution des dégâts dus aux catastrophes		niveau de la commune incluant les deux sections communale	
Mise en place d'un système d'alerte précoce permettant de prévenir la population en cas de catastrophes et de danger éventuel	Existence du système Application du système Réduction confirmée des dégâts	Documentation du système Evaluations poste désastres Témoignages des gens Observation du milieu	Mise en place d'un système d'alerte précoce permettant de prévenir la population en cas de catastrophes et de danger éventuel	AC & AD SC & SP OI/ONG
Construction, équipement et aménagement d'espaces d'accueil destinée à loger les sinistré(e)s dans les cas de catastrophes majeures	Existence des structures et espaces d'accueil Services d'accueil fournie Nombre de sinistré(e)s pris en charge	Plan de construction Photo et vidéo Visites des lieux Rapports de prise en charge Liste de sinistré(e)s	Construction, équipement et aménagement d'espaces d'accueil destinée à loger les sinistré(e)s dans les cas de catastrophes majeures	AC & AD SC & SP OI/ONG
Programme 2 : Dynamiser les secteurs économiques créateurs d'emplois et de richesse				
	OS3 : Renforcer le développement de l'agriculture et augmenter la production agricole			
Au moins 60% des zones cultivées et cultivables sont irriguées au niveau des deux sections en renforçant le système en place	La quantité de superficie irriguée avant 5 ans Le progrès de la production agricole	Visite de terrain Rapport d'activités Photo et vidéo	Irrigation d'au moins 60 % des espaces cultivés et cultivables au niveau des deux sections en renforçant le système en place	AC & AD SC & SP OI/ONG
80% des cultivateurs sont encadrés et formés sur les meilleures techniques de production agricole dans les deux sections	Le nombre de cultivateurs sont encadrés et formés Le niveau de rendement de la production	Plan de formation Rapport de participation	Formation et encadrement des cultivateurs sur les meilleures techniques de fertilisation des sols et de production agricole	AC & AD SC & SP OI/ONG
Des équipements agricoles sont acquis et disponibles (motoculteurs, Charrues) et des boutiques d'intrants bien approvisionnées sont construites	Le nombre équipements agricoles disponibles et de boutiques d'intrants mises en place	Rapport de distribution Preuves de réception Témoignages producteurs	Acquisition et distribution systématique des outils et équipements agricoles et construction des boutiques d'intrants agricoles bien approvisionnées	AC & AD SC & SP OI/ONG
L'accès au crédit agricole est assuré et améliorée au profit des producteurs et des fournisseurs d'intrants	La quantité de producteurs et de fournisseurs ayant accès au crédit agricole L'ampleur des activités	Liste des bénéficiaires et des adhérents Rapport d'activités de crédit	Engagement des démarches pour la mise en place d'une représentation de la banque de crédit agricoles (BCA)	AC & AD SC & SP
	OS4 : Améliorer la production animale et parvenir à la réorganisation du cheptel dans la commune			
Au moins 80 % des éleveurs sont mieux formés sur des nouvelles techniques de l'élevage et en santé animale	Pourcentage d'animaux en bonne santé Preuve de la maîtrise des techniques d'élevage	Rapports de campagne Rapport de formation Campagnes de vérification	Réalisation des campagnes sanitaires et formation des éleveurs sur les techniques modernes d'élevage	AC & AD SC & SP OI/ONG
De nouvelles races animales plus adaptées	Existence des nouvelles races	Rapports de campagne Campagnes de vérification	Introduire de nouvelles races	AC & AD SC & SP

Résultats	Indicateurs	Sources de vérification	Actions/sous- projets	Acteurs ¹ concernés
aux nouvelles conditions climatiques sont introduites au niveau de la commune	d'animaux dans la commune Preuve de satisfaction des éleveurs		d'animaux productifs et mieux adaptées aux conditions climatiques actuelles	OI/ONG
Le cheptel est augmenté d'au moins 50 % dans les 5 prochaines années	Nombre d'éleveurs actifs recensés Augmentation du cheptel d'au moins 50 %	Rapports de campagne Campagnes de recensement	Subvention des activités de l'élevage et encadrement technique des éleveurs	AC & AD SC & SP OI/ONG
OS5 : Parvenir à une meilleure organisation et à l'amélioration des activités de pêche				
La pêche est bien régulée, règlementée et est pratiquée et menée selon le respect des normes nationales et internationales en vigueur	Existence des instruments de réglementation Existence d'établissement et d'organe de régulation dédiée à la pêche	Supervision des activités de pêche Rapport de supervision	Mise en place et application de politique réglementaire sur la pêche Mise en place d'un organe régulateur dédiée à la pêche	AC & AD SC & SP OI/ONG
Les capacités d'au moins 80 % des pêcheurs sont renforcées en techniques innovantes et adaptées de pêche	Augmentation attestée de la productivité de la pêche Nombre de pêcheurs formé et encadrés	Rapport de formation Liste de participation Témoignages Rapport de suivi	Formation des pêcheurs en techniques innovantes et adaptées de pêche	AC & AD SC & SP OI/ONG
Le secteur de la pêche est mieux équipé et encadré et plus productif au niveau de commune	Existence de matériels de pêche mieux adaptés Niveau de productivité de la pêche	Rapport de vérification Liste des bénéficiaires Satisfactions des pêcheurs	Achat et distribution de matériels de pêche adaptés Mise en place d'un système de crédit-matériels de pêche	AC & AD SC & SP OI/ONG
Les produits de pêche sont mieux conditionnés, et plus aptes à la commercialisation	Temps de conservation des produits de pêche Marge de profit générée	Vérification des dispositifs de conditionnement Rapport de suivi	Acquisition et distribution des dispositifs de stockage et de conditionnement	AC & AD SC & SP OI/ONG
OS6 : Développer l'hôtellerie, valoriser et exploiter le potentiel touristique de la Commune				
Au moins 80% des sites touristiques sont aménagées valorisées et exploitées	Existence et découverte des sites Nombre de sites aménagés	Rapports de fréquentation des sites touristiques	Aménagement, promotion et exploitation adéquate des sites touristiques	AC & AD SC & SP
Au moins 60 % des voies de pénétration conduisant vers les sites touristiques sont percées et améliorées	Existence des voies de pénétration Augmentation des activités et du flux touristiques	Flux de touristes observé Registre touristique Fonds générés par le secteur	Construction et réparation des tronçons de routes reliant la commune vers les sites touristiques	AC & AD SC & SP
Au moins deux hôtels de standard international sont construits et mis au service des touristes au niveau de la commune	Existence des hôtels Qualité des services offerts Ampleur du flux touristique Profit généré par le secteur	Flux touristique observé Fréquentation des hôtels Photographie/vidéographie Examen de la clientèle	Construction et promotion d'au moins deux hôtels de standard international afin d'accueillir les touristes au voisinage du centre-ville	SC & SP
OS7 : Améliorer les conditions de transport et la communication au niveau de la commune				
Au moins trois tronçons de routes sont	Nombre de tronçons et de kilomètres de	Rapport de travaux Supervision des chantiers	Réhabilitation des tronçons de routes :	AC & AD SC & SP

Résultats	Indicateurs	Sources de vérification	Actions/sous- projets	Acteurs ¹ concernés
réhabilités ou aménagés et facilement accessibles dans les cinq (5) prochaines années au niveau de la commune	routes construit ou réhabilité Accessibilité routière et augmentation du flux de la circulation routière	Photographie/vidéographie	Anse-à-Pitres – Thiotte ; Anse-à-Pitres – Grand-Gosier (Jacmel) et amélioration des points les plus critiques	OI/ONG
La voie maritime est mieux développée, organisée et valorisée afin de diversifier l'accès à la commune	Existence et circulation des véhicules Flux de voyageurs Flux de transport maritime	Observation du circuit de transport Rapport d'acquisition des véhicules	Acquisition et subvention des véhicules de transport maritime & Mise en place d'un syndicat de transport maritime	AC & AD SC & SP OI/ONG
Les dispositifs et moyens de communication tendent à s'augmenter et s'améliorent au niveau de la commune	Existence des stations de radios et des compagnies téléphoniques Amélioration de l'accès à la communication	Evaluation des dispositifs et du flux de communication Visite des locaux et des sites d'installation des dispositifs	Construction de nouvelles stations de radio Amélioration du flux, du signal et de la puissance des dispositifs en place	AC & AD SC & SP OI/ONG
OS8 : Encourager le développement de l'artisanat au niveau de la commune				
La pratique de l'artisanat est renforcée et le revenu des artisans est augmenté d'au moins 40 % dans cinq ans au niveau de la commune	Nombre d'artisans recensés Niveau de revenu et de bien-être des artisans Niveau d'achalandage des œuvres	Témoignages des artisans Evaluation des activités de l'artisanat Examen de la clientèle	Amélioration de la pratique et promotion de l'artisanat Initiatives d'appui à la commercialisation des produits artisanaux	AC & AD SC & SP OI/ONG
OS9 : Réorganiser le commerce et augmenter la marge de profit des commerçants				
Au moins 80% des petits commerçants ont un accès amélioré au crédit	Nombre de commerçants ayant accès au crédit Niveau de bien-être des commerçants	Les registres des institutions de crédits Témoignages des petits commerçants sociétaires	Amélioration des taux et des conditions de crédit Action de plaidoyer auprès des institutions financières	AC & AD SC & SP OI/ONG
Environ 70% des petits commerçants suivent un programme de formation sur la gestion du commerce au moins une fois par an	Le nombre de commerçants ayant participé aux séances de formation Bonne gestion des fonds et génération des profits	Supports de formation Rapport de participation Déclarations des adhérents et bénéficiaires Photographie/vidéographie	Conception et organisation d'un programme de formation l'intention des petits commerçants	AC & AD SC & SP OI/ONG
L'écoulement des produits locaux et le transport des marchandises sont assurés dans de bonnes conditions	Le flux de produit en circulation La disponibilité et la qualité des produits	Visite des centres de vente et de commercialisation Témoignage des négociants	Campagne de construction et d'amélioration d'environ quatre tronçons routières au niveau de la région	AC & AD SC & SP OI/ONG
Programme 3 : Faciliter l'accès aux services sociaux de base au plus grand nombre				
OS10 : Améliorer l'accès et la qualité des soins de santé fournis à la population de la commune				
Des centres de santé sont construits, mieux équipés, aménagés et réhabilités dans les différentes sections et localités importantes de la commune	Existence des centres de santé Présence des équipements L'état des bâtiments logeant les centres de santé	Rapport d'acquisition Vérification au niveau des locaux Travaux de construction et d'aménagement Photographie/vidéographie	Réhabilitation, équipement et aménagement des centres de santé existant Construction de centre de santé dans les localités à	AC & AD SC & SP OI/ONG

Résultats	Indicateurs	Sources de vérification	Actions/sous- projets	Acteurs ¹ concernés
			agglomération importantes	
Le personnel de santé est mieux traité et encadré, les soins de santé sont améliorés et la majorité de la population en ont un accès plus aisé et régulier	Existence de programme de formation suivie Nombre de cas soignés et réussis Satisfaction et bien-être des employés de santé	Rapport de formation Expression de satisfaction Rapport de traitement	Renforcement des capacités et augmentation du nombre du personnel de santé Amélioration et ajustement des conditions de travail du personnel de santé	AC & AD SC & SP OI/ONG
	OS11 : Augmenter et améliorer l'offre de services scolaires au niveau de toute la commune			
Un lycée de qualité standard est construit et équipé niveau du centre-ville et de nouvelles écoles nationales sont construites au niveau des agglomérations les plus importantes de la commune	Existence des bâtiments scolaires Quantité de bâtiments scolaires construits Etat des bâtiments scolaires Configuration des salles	Visites des constructions Rapport de construction Vérification des types de construction	Construction et équipement d'un lycée de normes au niveau du centre-ville et de nouvelles écoles nationales au sein des agglomérations importantes de la commune	AC & AD SC & SP OI/ONG
Les écoles nationales déjà existantes sont réhabilitées, bien équipées et aménagées au niveau du centre-ville et des sections communales	Kits scolaires acquis et distribué au niveau des écoles (privées et publiques) Etat des bâtiments scolaires Configuration des salles	Visites des établissements scolaires Expertise des kits scolaires Vérification des matériels scolaires	Réhabilitation, équipement et aménagement des écoles nationales déjà existantes Requête et distribution de kits scolaires	AC & AD SC & SP OI/ONG
Une école professionnelle est construit et opérationnel au niveau du centre-ville et de chacune des deux sections communales	Existence des bâtiments et des équipements de travail Adéquation des structures aux normes professionnels	Visites des constructions ou des travaux de construction Rapport de vérification des types de construction	Construction, équipement et mise en fonction d'une école professionnelle au niveau du centre-ville et de des sections communales	AC & AD SC & SP OI/ONG
Le personnel scolaire est mieux traité et encadré, les modes d'enseignement sont améliorés et la majorité des enfants de la commune ont un accès facile et régulier à une éducation de qualité et valorisante	Effectif des enseignants et professeurs nommés Quantité de cadres qualifiés nouvellement recrutés Qualité de l'éducation reçue par les élèves La performance des élèves aux examens officiels	Liste des professeur(e)s et des enseignant(e)s nommés et recrutés Liste des élèves réussis aux examens officiels Support du programme d'enseignement adopté	Plaidoyer continu pour la nomination des enseignants engagés et le recrutement de nouveaux cadres qualifiés Lancement d'une démarche pour la mise en place d'un programme d'enseignement standard pour la commune	AC & AD SC & SP OI/ONG
	OS12 : Améliorer l'accès à l'eau potable et réduire le taux d'infections et de maladies liées à l'eau			
Le réseau principal du système d'adduction d'eau potable (SEAP) du centre-ville est renforcé, entretenu et	Existence d'un système (SAEP) renforcé, entretenu et réhabilité Amélioration de la	Rapports de travaux Rapport de diagnostic du système (SAEP) Déclarations de satisfaction des aborné (e)s	Renforcement, entretien et réhabilitation du Système d'adduction d'eau potable	AC & AD SC & SP OI/ONG

Résultats	Indicateurs	Sources de vérification	Actions/sous- projets	Acteurs ¹ concernés
réhabilité	qualité et la distribution de l'eau		(SEAP) ² du centre - ville	
Environ une dizaine de captages sont construits, réhabilités et protégés pour l'approvisionnement en eau du centre-ville, des sections communales et des localités importantes de la commune	Nombre de sources captées au niveau de la commune Pourcentage de sources entretenues et réhabilitées Taux de la population ayant accès à l'eau potable Réduction des infections et maladies d'origine hydrique	Déclarations de satisfaction des bénéficiaires Rapport de construction et d'entretien Enquête de santé Expressions de satisfaction Photographie/vidéographie	Construction, réhabilitation et protection d'environ une dizaine de captages pour l'approvisionnement en eau du centre-ville, des sections communales et des localités importantes de la commune	AC & AD SC & SP OI/ONG
OS13 : Améliorer les infrastructures urbaines et assurer l'assainissement au sein de la commune				
Au moins 60 % des rues sont assainies, drainées et bétonnées au niveau du centre-ville et des zones avoisinantes	Pourcentage et nombre de kilomètres de rues assainies, drainées et bétonnées Vitesse de drainage des eaux de pluies	Rapport des travaux de drainage et de bétonnage des rues Evaluation du pourcentage et du nombre de kilomètres de rues assainies	Assainissement, drainage et bétonnage d'au moins 60 % des rues au niveau du centre-ville et des zones avoisinantes	AC & AD SC & SP OI/ONG
Des sites de décharges et de traitement des ordures sont mis en place au niveau du centre-ville et des deux sections communales	Existence des sites de décharges et de traitement des ordures Mise en opération des sites de décharges Amélioration de la salubrité	Exploration des sites Visites des travaux Expressions de satisfaction Métrage de la quantité de déchets traitée Photographie des sites	Mise en place des sites de décharges et de traitement des ordures au niveau du centre-ville et des deux sections communales	AC & AD SC & SP OI/ONG
OS14 : Renforcer le système d'énergie et d'électrification au niveau de la commune				
Le système d'énergie et d'électrification existant au niveau de la commune est mieux équipé, réhabilité et renforcé afin d'assurer une couverture l'électricité	Amélioration de l'électricité Extension de la couverture électrique Existence et opération des matériels d'électrification Performance du système	Visites des lieux Registres des abonné(e)s Plan d'électrification Photographie des matériels	Renforcement, équipement, réhabilitation et extension du système d'énergie et d'électrification au niveau de la commune	AC & AD SC & SP OI/ONG
Le réseau électrique existant dans centre-ville est étendu vers les deux sections et des quartiers importants de la commune	Extension des lignes du réseau électrique Existence du réseau dans les sections communales Accès à l'électricité	Visites des lieux Registres des abonné(e)s Plan d'électrification Photographie des matériels	Extension des lignes et du réseau électrique vers les sections communales et des quartiers importants de la commune	AC & AD SC & SP OI/ONG
Une centrale électrique solaire innovante et conçue de manière convenable est instaurée afin de réduire la dépendance du système des énergies fossiles	Existence d'une centrale électrique solaire Mise en opération de la centrale Amélioration de l'électricité au niveau des ménages	Visites des lieux et des locaux Plan de construction du système Photographie/vidéographie Liste des abonné(e)s	Instauration d'une centrale électrique solaire innovante et convenablement conçue pour réduire la dépendance du système des énergies fossiles (carburants)	AC & AD SC & SP OI/ONG
Au moins deux forêts	Présence de forêts	Visites de terrains	Etablissement et	AC & AD

² Système d'adduction d'eau potable

Résultats	Indicateurs	Sources de vérification	Actions/sous- projets	Acteurs ¹ concernés
énergétiques sont établies au niveau de la commune afin de réduire la pression sur les forêts et les peuplements de mangrove comme sources principales d'énergie pour les ménages et les industries	d'énergie Quantité et superficie des forêts énergétiques Réduction de l'exploitation des forêts natives et de la mangrove Progrès de la couverture de mangrove et forestière	Photographie/vidéographie Vue aérienne Détection sur des images aériennes et spatiales Mesures sur le terrain	promotion des forêts énergétiques au niveau de la commune afin de réduire la pression sur les forêts et les peuplements de mangrove comme sources principales d'énergie pour les ménages et les industries (boulangerie /blanchisserie)	SC & SP OI/ONG
OS15 : Développer et encourager la pratique des activités sportives, culturelles et de loisirs				
Un centre culturel, de loisirs et d'épanouissement est construit et équipé afin de permettre aux jeunes de mieux se divertir au niveau de la commune	Présence du centre culturel et de loisirs Participation des jeunes aux activités culturelles Ampleur des activités liées au loisir et à la culture	Visite du centre culturel et de loisirs Observation des activités de loisirs et culturelles Photo et vidéo	Construction d'un centre culturel, d'épanouissement et de loisirs bien équipé afin de permettre aux jeunes de mieux se divertir au niveau de la commune	AC & AD SC & SP OI/ONG
Un parc de jeu et un terrain de sports sont construits et des moniteurs sportifs sont formés et recrutés en vue d'accompagner les jeunes	Existence du parc de jeu et du terrain de sports Habilité des moniteurs à d'accompagner les jeunes Nombre de jeunes formés	Visite du parc de jeu et du terrain de sports Observation des activités sportives	Construction d'un parc de jeu et d'un terrain de sports et formation de moniteurs sportifs pour accompagner les jeunes	AC & AD SC & SP
Une place publique est construite et aménagée au niveau du centre-ville pour la récréation et l'amusement de la population	Existence de la place publique Activités de récréation et d'amusement	Visite de la place Observation des activités de récréation Photo et vidéo	Construction et ornement d'une place publique au niveau du centre-ville pour la récréation et l'amusement de la population	AC & AD SC & SP
OS16 : Assurer le respect de l'équité de genre dans le développement intégral de la commune				
Des actions de plaidoyer et de défense sont mises en branle pour l'intégration et le respect de l'équité de genre dans tous les secteurs d'activités de la commune	Le quota d'emploi obtenu en faveur des femmes La participation des femmes dans l'intégralité des actions de développement de la commune	Rapport institutionnel Rapport d'activité de projet Visites des lieux d'emploi Rapport de suivi	Plaidoyer et défense pour l'intégration et le respect de l'équité de genre dans tous les secteurs d'activités de la commune	AC & AD SC & SP OI/ONG
Un quota d'au moins 40 % de femme est respecté au niveau des emplois et dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des actions de développement portant sur la commune	La proportion de femmes employés par les entreprises La participation active des femmes dans les activités Le pouvoir de décisions des femmes au niveaux des institution	Rapport institutionnel Rapport d'activité de projet Visites des lieux d'emploi Rapport de suivi d'emplois	Obtention d'un quota d'au moins 40 % de femme au niveau des emplois et dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des actions de développement portant sur la commune	AC & AD SC & SP OI/ONG

Résultats	Indicateurs	Sources de vérification	Actions/sous- projets	Acteurs ¹ concernés
Programme 4 : Renforcer la gouvernance et améliorer le cadre et les services administratifs				
	OS17 : Réorganiser et améliorer le cadre de services des structures administratives de la commune			
Un complexe administratif est construit et bien équipé dans le but d'héberger les différentes structures de l'administration publique au niveau du centre-ville (Tribunal, office d'état civil, Agence locale d'Impôts)	Existence du complexe administratif Etat du bâtiment Aptitude des structures à offrir des services Présence des équipements Qualité des services offerts par l'administration	Visite des établissements Contrôle des équipements Analyse et évaluation des services procurés	Construction et équipement d'un complexe administratif destiner à l'hébergement des différentes structures de l'administration publique au niveau du centre-ville (Tribunal, office d'état civil, Agence locale d'Impôts)	AC & AD SC & SP OI/ONG
	OS18 : Favoriser l'accès à la justice et renforcer la sécurité publique au niveau de la commune			
Un tribunal de paix est érigé et bien équipé dans chacune des sections et des quartiers (agglomérations) les plus importants de la commune	Existence et mise en fonction des tribunaux Présence des équipements Qualité des services offerts par les tribunaux	Visite des établissements Contrôle des équipements Analyse et évaluation des services procurés	Construction et équipement d'un tribunal de paix dans chacune des sections et des agglomérations importantes de la commune	AC & AD SC & SP OI/ONG
Un poste de police est érigé et bien équipé dans chacune des sections et des quartiers (agglomérations) les plus importants de la commune	Présence et opération des poste de police Existence des équipements Qualité des services offerts par la police	Visite des établissements Contrôle des équipements Analyse et évaluation des services procurés	Construction et équipement d'un poste de police dans chacune des sections et des agglomérations importantes de la commune	AC & AD SC & SP OI/ONG
Les personnels de justice et de sécurité publique sont mieux traités, formés et équipés afin de procurer de meilleurs services et appuis à la population	Amélioration des services de justice et de sécurité Effectifs du personnel de justice et de la police Qualité et quantité des équipements et munitions	Rapport de formation des cadres Archive des commissariats et des tribunaux Modules de formation	Formation en permanence des cadres de la police et de la justice, renforcement de l'équipement et de l'effectifs du personnel judiciaire et des policiers	AC & AD SC & SP OI/ONG
	OS19 : Accroître les ressources financières et renforcer la capacité d'investissement de la commune			
Une annexe de l'Agence Locale d'Impôts (ALI) est construite, équipée et mise en opération dans chacune des sections communales de la commune	Existence d'une Agence Locale d'Impôts (ALI) au niveau de chaque section Opération des services de fiscalité Les ressources fiscales	Visite des établissements Examen des équipements Rapport de services de fisc	Construction et équipement et mise en opération d'une annexe de l'Agence locale d'Impôts dans chacune des sections communales de la commune	AC & AD SC & SP OI/ONG
Un nouveau dispositif de collecte plus efficace est mis en place afin renforcer les recettes fiscales au niveau de la commune	Existence d'un nouveau dispositif de collecte Amélioration des recettes fiscales de la commune	Documentation et plan du dispositif Rapport de services de fisc	Mise en place d'un nouveau dispositif de collecte plus efficace des recettes fiscales au niveau de la commune	AC & AD SC & SP OI/ONG
Le personnel de l'Agence locale d'Impôts est mieux	Quantité de cadres formés Qualité des services	Rapport de formation des cadres Support de formation Archive de l'Agence locale	Formation, équipements et renforcement du	AC & AD SC & SP OI/ONG

Résultats	Indicateurs	Sources de vérification	Actions/sous- projets	Acteurs ¹ concernés
formé, équipé et renforcé afin de procurer un service de qualité à la population	de fisc Effectifs du personnel -ALI L'apport et l'importance des recettes fiscales	d'Impôts	personnel de l'Agence locale d'Impôts afin de procurer un service de qualité à la population	

Tableau 7 : Plan d’investissement quinquennal du PCD de Anse-à-Pitres (en millier HTG)

Projet priorisés et planifiées	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Localis ation
Programme 1 : Aménager le territoire et gérer l’environnement, les ressources naturelles et les risques et désastres						
OS1 : Aménager le territoire et assurer la gestion de l’environnement et des ressources naturelles						
Conception et application de plans d'aménagement pour le centre urbain et les micro-bassins versant dont les étendus chevauchent la commune	4000,00	0,00	0,00	0,00	4000,00	Ville & sections
Mise en place des politiques de gestion et de protection de l'environnement & Mise en place et exécution d'un programme éducation, formation-sensibilisation en gestion de l'environnement	6000,00	2000,00	2000,00	2000,00	6000,00	Ville & sections
Mise en place des pépinières communautaires au niveau du centre-ville, des quartiers et des sections communales aux fin du reboisement et de la reforestation des espaces dégradés	8000,00	4000,00	4000,00	4000,00	4000,00	Ville & sections
Etablissement et entretien des structures de protection et de conservation & Exécution d'un programme de végétalisation du milieu	10000,00	3000,00	3000,00	3000,00	5000,00	Ville & sections

Projet priorisés et planifiées	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Localis ation
Construction d'au moins une trentaine de retenus et de lacs collinaires au niveau des bassins versants les plus dégradés de la commune	48000,00	48000,00	48000,00	48000,00	48000,00	Ville & sections
Total Sous-Programme 1	76000,00	57000,00	57000,00	57000,00	67000,00	
OS2 : Contribuer et parvenir à une meilleure gestion des risques et désastres dans la commune						
Établissement d'un plan de gestion efficace des risques de catastrophes au niveau de la commune incluant les deux sections communale	2000,00	0,00	0,00	0,00	2000,00	Ville & sections
Mise en place d'un système d'alerte précoce permettant de prévenir la population en cas de catastrophes et de danger éventuel	1000,00	800,00	800,00	800,00	1000,00	Ville & sections
Construction, équipement et aménagement d'espaces d'accueil destinée à loger les sinistré(e)s dans les cas de catastrophes majeures	30000,00	2000,00	1000,00	1000,00	800,00	Ville & sections
Total Sous-Programme 2	33000,00	2800,00	1800,00	1800,00	3800,00	
Total Programme 1	109000	59800	58800	58800	70800	

Projet priorisés et planifiées	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Localisation
Programme 2 : Dynamiser les secteurs économiques créateurs d'emplois et de richesse						
OS3 : Renforcer le développement de l'agriculture et augmenter la production agricole						
Irrigation d'au moins 60 % des espaces cultivés et cultivables au niveau des deux sections en renforçant le système en place	50000,00	10000,00	10000,00	10000,00	10000,00	Ville & sections
Formation et encadrement des cultivateurs sur les meilleures techniques de fertilisation des sols et de production agricole	1500,00	1000,00	1000,00	1000,00	1500,00	Ville & sections
Acquisition et distribution systématique des outils et équipements agricoles et construction des boutiques d'intrants agricoles bien approvisionnées	60000,00	8000,00	8000,00	8000,00	10000,00	Ville & sections
Engagement des démarches pour la mise en place d'une représentation de la banque de crédit agricoles (BCA)	0,00	0,00	50000,00	0,00	20000,00	Ville & sections
Total Sous-Programme 3	111500,00	19000,00	69000,00	19000,00	41500,00	
OS4 : Améliorer la production animale et parvenir à la réorganisation du cheptel dans la commune						
Réalisation des campagnes sanitaires et formation des éleveurs sur les techniques modernes d'élevage	5000,00	2000,00	2000,00	2000,00	3000,00	Ville & sections

Projet priorisés et planifiées	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Localis ation
Introduire de nouvelles races d'animaux productifs et mieux adaptées aux conditions climatiques actuelles	5000,00	3000,00	3000,00	3000,00	5000,00	Ville & sections
Subvention des activités de l'élevage et encadrement technique des éleveurs	2000,00	800,00	800,00	800,00	1600,00	Ville & sections
Total Sous-Programme 4	12000,00	5800,00	5800,00	5800,00	9600,00	
OS5 : Parvenir à une meilleure organisation et à l'amélioration des activités de pêche						
Mise en place et application de politique réglementaire sur la pêche & Mise en place d'un organe régulateur dédiée à la pêche	1500,00	0,00	0,00	0,00	1500,00	Ville & sections
Formation des pêcheurs en techniques innovantes et adaptées de pêche	1000,00	600,00	600,00	600,00	1000,00	Ville & sections
Achat et distribution de matériels de pêche adaptés & Mise en place d'un système de crédit-matériels de pêche	15000,00	6500,00	6500,00	5200,00	10000,00	Ville & sections

Projet priorités et planifiées	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Localis ation
Acquisition et distribution des dispositifs de stockage et de conditionnement	7000,00	2000,00	3000,00	2000,00	4000,00	Ville & sections
Total Sous-Programme 5	24500,00	9100,00	10100,00	7800,00	16500,00	
OS6 : Développer l'hôtellerie, valoriser et exploiter le potentiel touristique de la Commune						
Aménagement, promotion et exploitation adéquate des sites touristiques	10000,00	1500,00	2000,00	1500,00	10000,00	Ville & sections
Construction et réparation des tronçons de routes reliant la commune vers les sites touristiques	8000,00	0,00	0,00	0,00	7000,00	Ville & sections
Construction et promotion d'au moins deux hôtels de standard international afin d'accueillir les touristes au voisinage du centre-ville	100000,00	0,00	0,00	0,00	100000,00	Ville & sections
Total Sous-Programme 6	118000,00	1500,00	2000,00	1500,00	117000,00	
OS7 : Améliorer les conditions de transport et la communication au niveau de la commune						

Projet priorités et planifiées	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Localis ation
Réhabilitation des tronçons de routes : Anse-à-Pitres – Thiotte ; Anse-à-Pitres – Grand-Gosier (Jacmel) et amélioration des points les plus critiques	100000,00	50000,00	30000,00	20000,00	0,00	Ville & sections
Acquisition et subvention des véhicules de transport maritime & Mise en place d'un syndicat de transport maritime	20000,00	0,00	0,00	0,00	5000,00	Ville & sections
Construction de nouvelles stations de radio & Amélioration du flux, du signal et de la puissance des dispositifs en place	10000,00	1500,00	1500,00	2000,00	10000,00	Ville & sections
Total Sous-Programme 7	130000,00	51500,00	31500,00	22000,00	15000,00	
OS8 : Encourager le développement de l'artisanat au niveau de la commune						
Amélioration de la pratique et promotion de l'artisanat & Initiatives d'appui à la commercialisation des produits artisanaux	1500,00	800,00	400,00	800,00	1500,00	Ville & sections
Total Sous-Programme 8	1500,00	800,00	400,00	800,00	1500,00	
OS9 : Réorganiser le commerce et augmenter la marge de profit des commerçants						

Projet priorisés et planifiées	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Localis ation
Amélioration des taux et des conditions de crédit & Action de plaidoyer auprès des institutions financières	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	Ville & sections
Conception et organisation d'un programme de formation l'intention des petits commerçants	1500,00	1000,00	1000,00	1000,00	1500,00	Ville & sections
Campagne de construction et d'amélioration d'environ quatre tronçons routières au niveau de la région	100000,00	100000,00	100000,00	100000,00	100000,00	Ville & sections
Total Sous-Programme 9	101700,00	101200,00	101200,00	101200,00	101700,00	
Total Programme 2	499200,00	188900,00	220000,00	158100,00	302800,00	
Programme 3 : Faciliter l'accès aux services sociaux de base au plus grand nombre						
OS10 : Améliorer l'accès et la qualité des soins de santé fournis à la population de la commune						
Réhabilitation, équipement et aménagement des centres de santé existant & Construction de centre de santé dans les localités à agglomération importantes	200000,00	50000,00	20000,00	30000,00	200000,00	Ville & sections

Projet priorisés et planifiées	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Localis ation
Renforcement des capacités et augmentation du nombre du personnel de santé & Amélioration et ajustement des conditions de travail du personnel de santé	3000,00	500,00	300,00	200,00	1000,00	Ville & sections
Total Sous-Programme 10	203000,00	50500,00	20300,00	30200,00	201000,00	
OS11 : Augmenter et améliorer l'offre de services scolaires au niveau de toute la commune						
Construction et équipement d'un lycée de normes au niveau du centre-ville et de nouvelles écoles nationales au sein des agglomérations importantes de la commune	100000,00	50000,00	50000,00	50000,00	50000,00	Ville & sections
Réhabilitation, équipement et aménagement des écoles nationales déjà existantes & Requête et distribution de kits scolaires	4000,00	3000,00	1500,00	1500,00	4000,00	Ville & sections
Construction, équipement et mise en fonction d'une école professionnelle au niveau du centre-ville et de des sections communales	100000,00	2000,00	1500,00	1000,00	500,00	Ville & sections
Plaidoyer continu pour la nomination des enseignants engagés et le recrutement de nouveaux cadres qualifiés & Lancement d'une démarche pour la mise en place d'un programme d'enseignement standard pour la commune	1500,00	1000,00	1000,00	1000,00	1500,00	Ville & sections

Projet priorisés et planifiées	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Localis ation
Total Sous-Programme 11	205500,00	56000,00	54000,00	53500,00	56000,00	
OS12 : Améliorer l'accès à l'eau potable et réduire le taux d'infections et de maladies liées à l'eau						
Renforcement, entretien et réhabilitation du Système d'adduction d'eau potable (SEAP) ³ du centre -ville	500 0,00	0,00	0,00	0,00	200 0,00	Ville & sections
Construction, réhabilitation et protection d'environ une dizaine de captages pour l'approvisionnement en eau du centre-ville, des sections communales et des localités importantes de la commune	2000,00	2000,00	2000,00	2000,00	2000,00	Ville & sections
Total Sous-Programme 12	7000,00	2000,00	2000,00	2000,00	4000,00	
OS13 : Améliorer les infrastructures urbaines et assurer l'assainissement au sein de la commune						
Assainissement, drainage et bétonnage d'au moins 60 % des rues au niveau du centre-ville et des zones avoisinantes	2500,00	1500,00	2000,00	1500,00	2500,00	Ville & sections
Mise en place des sites de décharges et de traitement des ordures au niveau du centre-ville et des deux sections communales	2000,00	1400,00	1200,00	1400,00	2000,00	Ville & sections

³ Système d'adduction d'eau potable

Projet priorisés et planifiées	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Localis ation
Total Sous-Programme 13	4500,00	2900,00	3200,00	2900,00	4500,00	
OS14 : Renforcer le système d'énergie et d'électrification au niveau de la commune						
Renforcement, équipement, réhabilitation et extension du système d'énergie et d'électrification au niveau de la commune	30000,00	15000,00	10000,00	15000,00	30000,00	Ville & sections
Extension des lignes et du réseau électrique vers les sections communales et des quartiers importants de la commune	15000,00	5000,00	10000,00	5000,00	15000,00	Ville & sections
Instauration d'une centrale électrique solaire innovante et convenablement conçue pour réduire la dépendance du système des énergies fossiles (carburants)	30000,00	10000,00	0,00	0,00	0,00	Ville & sections
Etablissement et promotion des forêts énergétiques au niveau de la commune afin de réduire la pression sur les forêts et les peuplements de mangrove comme sources principales d'énergie pour les ménages et les industries (boulangerie /blanchisserie)	1000,00	1000,00	1000,00	1000,00	1000,00	Ville & sections
Total Sous-Programme 14	76000,00	31000,00	21000,00	21000,00	46000,00	
OS15 : Développer et encourager la pratique des activités sportives, culturelles						

Projet priorités et planifiées	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Localis ation
et de loisirs						
Construction d'un centre culturel, d'épanouissement et de loisirs bien équipé afin de permettre aux jeunes de mieux se divertir au niveau de la commune	30000,00	2000,00	1000,00	1000,00	1000,00	Ville & sections
Construction d'un parc de jeu et d'un terrain de sports et formation de moniteurs sportifs pour accompagner les jeunes	40000,00	3000,00	2500,00	2500,00	2000,00	Ville & sections
Construction et ornement d'une place publique au niveau du centre-ville pour la récréation et l'amusement de la population	8000,00	2000,00	0,00	0,00	0,00	Ville & sections
Total Sous-Programme 15	78000,00	7000,00	3500,00	3500,00	3000,00	
OS16 : Assurer le respect de l'équité de genre dans le développement intégral de la commune						
Plaidoyer et défense pour l'intégration et le respect de l'équité de genre dans tous les secteurs d'activités de la commune	1500,00	500,00	1000,00	500,00	1500,00	Ville & sections
Obtention d'un quota d'au moins 40 % de femme au niveau des emplois et dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des actions de développement portant sur la commune	500,00	200,00	300,00	200,00	500,00	Ville & sections
Total Sous-Programme 16	2000,00	700,00	1300,00	700,00	2000,00	

Projet priorisés et planifiées	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Localis ation
Total Programme 3	576000,00	150100,00	105300,00	113800,00	316500,00	
Programme 4 : Renforcer la gouvernance et améliorer le cadre et les services administratifs						
OS17 : Réorganiser et améliorer le cadre de services des structures administratives de la commune						
Construction et équipement d'un complexe administratif destiner à l'hébergement des différentes structures de l'administration publique au niveau du centre-ville (Tribunal, office d'état civil, Agence locale d'Impôts)	30000,00	20000,00	0,00	0,00	0,00	Ville & sections
Total Sous-Programme 17	30000,00	20000,00	0,00	0,00	0,00	
OS18 : Favoriser l'accès à la justice et renforcer la sécurité publique au niveau de la commune						
Construction et équipement d'un tribunal de paix dans chacune des sections et des agglomérations importantes de la commune	15000,00	5000,00	0,00	0,00	0,00	Ville & sections

Projet priorités et planifiées	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Localis ation
Construction et équipement d'un poste de police dans chacune des sections et des agglomérations importantes de la commune	20000,00	5000,00	1500,00	1500,00	2000,00	Ville & sections
Formation en permanence des cadres de la police et de la justice, renforcement de l'équipement et de l'effectifs du personnel judiciaire et des policiers	800,00	800,00	800,00	800,00	800,00	Ville & sections
Total Sous-Programme 18	00'00858	00'00801	00'00827	00'00827	00'00827	
OS19 : Accroître les ressources financières et renforcer la capacité d'investissement de la commune						
Construction et équipement et mise en opération d'une annexe de l'Agence locale d'Impôts dans chacune des sections communales de la commune	10000,00	300,00	200,00	200,00	300,00	Ville & sections
Mise en place d'un nouveau dispositif de collecte plus efficace des recettes fiscales au niveau de la commune	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	Ville & sections
Formation, équipements et renforcement du personnel de l'Agence locale d'Impôts afin de procurer un service de qualité à la population	10100,00	400,00	300,00	300,00	400,00	Ville & sections
Total Sous-Programme 19	20200,00	800,00	600,00	600,00	800,00	

Projet priorités et planifiées	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Localis ation
Total Programme 4	86000,00	31600,00	2900,00	2900,00	3600,00	

Tableau 8 : *Récapitulatif des investissements par programmes et sous-programmes*

	Programme	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
	Programme 1 : Aménagement du territoire et garantir la gestion de l'environnement et des risques et désastres					
OS1	Aménager le territoire et assurer la gestion de l'environnement et des ressources naturelles	76000,00	57000,00	57000,00	57000,00	67000,00
OS2	Contribuer et parvenir à une meilleure gestion des risques et désastres dans la commune	33000,00	2800,00	1800,00	1800,00	3800,00
	Total Programme 1	109000,00	59800,00	58800,00	58800,00	70800,00
	Programme 2 : <i>Dynamiser les secteurs économiques créateurs d'emplois et de richesse</i>					

	Programme	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
OS3	Renforcer le développement de l'agriculture et augmenter la production agricole	111500,00	19000,00	69000,00	19000,00	41500,00
OS4	Améliorer la production animale et parvenir à la réorganisation du cheptel dans la commune	12000,00	5800,00	5800,00	5800,00	9600,00
OS5	Parvenir à une meilleure organisation et à l'amélioration des activités de pêche	24500,00	9100,00	10100,00	7800,00	16500,00
OS6	Développer l'hôtellerie, valoriser et exploiter le potentiel touristique de la Commune	118000,00	1500,00	2000,00	1500,00	117000,00
OS7	Améliorer les conditions de transport et la communication au niveau de la commune	130000,00	51500,00	31500,00	22000,00	15000,00
OS8	Encourager le développement de l'artisanat au niveau de la commune	1500,00	800,00	400,00	800,00	1500,00
OS9	Réorganiser le commerce et augmenter la marge de profit des commerçants	101700,00	101200,00	101200,00	101200,00	101700,00

	Programme	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
	Total Programme 2	499200,00	188900,00	220000,00	158100,00	302800,00
	Programme 3 : Faciliter l'accès aux services sociaux de base au plus grand nombre					
OS10	Améliorer l'accès et la qualité des soins de santé fournis à la population de la commune	203000,00	50500,00	20300,00	30200,00	201000,00
OS11	Augmenter et améliorer l'offre de services scolaires au niveau de toute la commune	205500,00	56000,00	54000,00	53500,00	56000,00
OS12	Améliorer l'accès à l'eau potable et réduire le taux d'infections et de maladies liées à l'eau	7000,00	2000,00	2000,00	2000,00	4000,00
OS13	Améliorer les infrastructures urbaines et assurer l'assainissement au sein de la commune	4500,00	2900,00	3200,00	2900,00	4500,00
OS14	Renforcer le système d'énergie et d'électrification au niveau de la commune	76000,00	31000,00	21000,00	21000,00	46000,00

	Programme	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
OS15	Développer et encourager la pratique des activités sportives, culturelles et de loisirs	78000,00	7000,00	3500,00	3500,00	3000,00
OS16	Assurer le respect de l'équité de genre dans le développement intégral de la commune	200 0,00	700, 00	130 0,00	700, 00	200 0,00
	Total Programme 3	576000,00	150100,00	105300,00	113800,00	316500,00
	Programme 4 : Renforcer la gouvernance et améliorer le cadre et les services administratifs					
OS17	Réorganiser et améliorer le cadre de services des structures administratives de la commune	30000,00	20000,00	0,00	0,00	0,00
OS18	Favoriser l'accès à la justice et renforcer la sécurité publique au niveau de la commune	35800,00	10800,00	2300,00	2300,00	2800,00
OS19	Accroître les ressources financières et renforcer la capacité d'investissement de la commune	20200,00	800,00	600,00	600,00	800,00
	Total Programme 4	86000,00	31600,00	2900,00	2900,00	3600,00

Tableau 9 : Montant global du budget estimatif du PCD de Anse-à-Pitres

#	Programmes	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
1	Aménager le territoire et gérer l'environnement et des risques et désastres	109000,00	59800,00	58800,00	58800,00	70800,00
2	Dynamiser les secteurs économiques créateurs d'emplois et de richesse	499200,00	188900,00	220000,00	158100,00	302800,00
3	Faciliter l'accès aux services sociaux de base au plus grand nombre	576000,00	150100,00	105300,00	113800,00	316500,00
4	Renforcer la gouvernance et améliorer le cadre et les services administratifs	86000,00	31600,00	2900,00	2900,00	3600,00
	Total	1270200,00	430400,00	387000,00	333600,00	693700,00

SECTION IV | PHASE DE MISE EN ŒUVRE

10.- Stratégie de mise en œuvre du PCD

Pour parvenir à la mise en œuvre du PCD, plusieurs catégories d'acteurs doivent s'y mettre, notamment : le Comité de développement (CD), le Conseil Municipal (CM), la société civile organisée, les services déconcentrés de l'Etat, les ONG et institutions privées. Dans ce cas, il est important de bien définir le rôle et les attributions de chacun des groupes d'acteurs.

10.1.- RÔLES ET ATTRIBUTION DES ACTEURS DE DÉVELOPPEMENT

De concert avec les autorités locales, et se référant aux prescrits du guide méthodologique des PCD promulguée par le MPCE, le rôle et les attributions de des différentes catégories d'acteurs ont été définis afin de mieux orienter ou conditionner leur fonctionnement quant à la mise en branle du PCD.

a) Rôles et attribution du Comité de développement local (CDL)

Le comité de développement local (CDL) doit s'assurer de la mise en œuvre conforme et du respect des actions recommandées dans le document du PCD. En d'autres termes sa mission consiste à :

- ✓ Porter le document de planification aux différents bailleurs s'intéressant au développement local ;
- ✓ Faire la promotion du document de planification à travers les médias et réseaux sociaux ;
- ✓ Exiger les institutions ou organisations intervenant ou intéressées à intervenir dans la commune à respecter les actions prioriser par la communauté ;
- ✓ Assurer la mise en œuvre, la gestion et le suivi des activités envisagées par le document de la planification ;
- ✓ Garantir l'adéquation des actions de développement mises en œuvre au niveau de la commune aux aspirations de la planification locale ;
- ✓ Veiller à la mise en œuvre coordonnée et concordante du document de planification réalisé.

Également, le comité de développement doit s'assurer du suivi-évaluation interne des projets en suivant de très près et de façon détaillée l'exécution des activités et des dépenses prévues dans le document définitif. En outre cette structure doit produire les rapports d'avancement physiques et financiers et des rapports de fin de projet

b) Rôles et attribution du Conseil Municipal (CM)

Entant que chef d'orchestre, le conseil municipal doit détenir le lead officiel de la mise en œuvre du Plan Communal de Développement (PCD) de la commune de Anse à Pitres. Il a comme prérogative légale de présider le comité de développement et de coordonner ses actions. Au-delà de son rôle de leader et de donneur d'ordre, il détient les mêmes attributions que le CD (cf. Rôles et attribution du Comité de développement).

En outre, tel que cela est prévue par la constitution, il est le responsable principal de toutes actions relatives à la bonne mise en œuvre du PCD. Il a donc pour rôle d'assurer la coordination des initiatives de suivi-évaluation relatives au PCD et engagées par le comité de développement (CD) et tout autre acteur impliqué dans cette démarche

c) Rôles et attribution de la société civile organisée

Les organisations de la société civile doivent faire office d'une force de pression en s'assurant que les acteurs opérationnels, à travers leurs domaines d'intervention respectifs, s'alignent aux prescrits du Plan Communal de Développement (PCD). Elles représentent les vigies de la mise en œuvre et de la matérialisation du PCD.

Les organisations de la société civile ont aussi pour attributions d'attirer l'attention de population (bénéficiaire) sur l'importance de suivre les réalisations. Elles collectent des données de base et font des prestations de services sur demande, collectent et analysent des données pointues.

d) Rôles et attribution des services déconcentrés de l'État

Les services déconcentrés de l'Etat doivent servir de pont ou de relais entre les différents ministères sectoriels et la commune comme étant la collectivité de base du développement local en Haïti, selon la constitution de 1987. Ils doivent accompagner la population en général et les organisations de la société civile en particulier, parallèlement dans la recherche des fonds dédiés au financement et dans l'exécution des actions du PCD.

e) Rôles et attribution des ONG et Institutions privées

Au même titre que les services déconcentrés de l'Etat, les ONG et Institutions privées ont pour rôle de matérialiser de manière concordante les actions prévues et priorisées par le PCD en vigueur.

10.2.1.-ANALYSE DU CONTEXTE DE LA COMMUNICATION

La communication est devenue de plus en plus facile mais les informations communiquées peuvent plus facilement se noyer dans l'océan d'informations qui se diffusent en continue aujourd'hui. La commune de Anse-à-Pitre n'échappe pas à cette situation mondiale. Les moyens de communication sont très diversifiés et sont, pour la plupart spécifique à un groupe donné. La Mairie de Anse-à-Pitre et le Comité de Pilotage devront choisir des canaux de communication qui sont les plus à même de faire de l'impact. Pour ce faire, la Mairie dispose des espaces publics (bibliothèque, marchés, routes et places publics, ...), des radios (dont deux émettent depuis la commune), des réseaux sociaux (qui sont de plus en plus fréquentés), des institutions sociales (écoles, centre de santé, lieux de culte, ...). Si une campagne de communication utilise tous ses moyens, elle est sûre de pouvoir la population dans toutes ses composantes (genre, âge, ...)

10.2.2.-IDENTIFICATION DES GROUPES CIBLES

Tous les groupes de la population de Anse-à-Pitre sont concernés par la campagne de sensibilisation autour du PCD. Mais, le message ne sera pas le même pour chacun d'eux et ceci pour deux raisons : Ils n'ont pas la même sensibilité aux mêmes types de communication, ils n'ont pas les mêmes champs d'intérêts. La population Anse-à-Pitre peut être déclinée en fonction du genre, de l'âge, de la principale activité économique, de la croyance religieuse, du lieu d'habitation, de l'origine, ...

10.2.3.-DÉFINITION DU BUT ET DES OBJECTIFS DE LA COMMUNICATION

Le comité de Pilotage et la Mairie définiront les buts et objectifs de l'acte de communication en fonction des objectifs poursuivis par chaque programme ou projet à mettre en œuvre. Chaque campagne de communication tiendra compte à la fois de ces objectifs et des groupes concernés afin d'être le plus spécifique de manière à toucher efficacement le ou les groupes cibles.

10.2.4.-DÉTERMINATION DES APPROCHES DE COMMUNICATION LES PLUS APPROPRIÉES

Les approches de communication à utiliser varieront avec le groupe cible et les responsables de communication prendront en compte le fait que le contenu et la forme de la communication devra s'adapter à chaque fois. La meilleure approche étant celle qui permet d'obtenir la meilleure réponse d'un groupe cible donné, il est important que le message soit diversifié pour atteindre la maximum de groupe même si le budget de communication devra suivre.

10.2.5.-ELABORATION DES OUTILS, MESSAGES CLÉS ET SUPPORTS APPROPRIÉS

L'équipe de communication déterminera au cas par cas, les outils, le message et les supports appropriés à un acte de communication, étant donné le groupe ciblé.

10.2.6.-PLANIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE COMMUNICATION

Le plan de communication sera défini une fois le plan validé et il s'étendra sur tout le quinquennat. Une équipe de communication sera nommée par la Mairie sur recommandation du Comité de Pilotage et c'est elle qui définit la politique et le plan de communication en vue de

mobiliser le plus d'acteurs possibles, à la fois au niveau local, national et international, autour du PCD et de la nécessité de s'impliquer dans le développement de cette commune à forte potentialité.

A côté de l'équipe de communication, d'autres acteurs seront invités à contribuer à l'effort de communication. Il s'agira, entre autres, de :

De responsables sectoriels au niveau de la commune, c'est-à-dire les représentations des différents Ministères, de la police, ... ;

De parlementaires qui ont une forte capacité de plaidoirie notamment pour la mobilisation de ressources budgétaires capables de booster l'effort de développement ;

Des membres de la diaspora qui ont la capacité d'influencer leurs compatriotes et de les porter à s'investir dans le développement de leur commune.

10.3.- MÉCANISME DE SUIVI ÉVALUATION DU PCD

10.3.1.- MÉCANISME DE SUIVI DU PCD

Le conseil de Développement Communal sera l'organe responsable du suivi du PCD. Il assure que les échéances d'exécution des activités soient respectées et que les responsables remplissent leurs fonctions. Le Conseil Municipal en qualité de président du Comité de Développement Local (CDL) s'assurera que ce dernier fonctionne comme prévu : rencontres périodiques, participation des membres aux différentes rencontres, diffusion de l'information. Une fiche de suivi des actions doit être élaborée par le CDL afin de s'assurer de la mise en œuvre du PCD et de sa cohérence. Le CDL garantit la continuité du processus après les joutes électorales et l'arrivée des nouveaux élus.

10.3.2.- MÉCANISME D'ÉVALUATION DU PCD

L'évaluation du PCD doit se faire régulièrement (chaque année) afin de détenir le contrôle de la dynamique de mise en œuvre des actions planifiées. Cela dit le CDL doit se réunir avec les partenaires en vue de regarder l'état d'avancement de la mise en œuvre du PCD, en se référant au plan d'investissement quinquennal et au tableau synoptique des projets. Le CDL a pour tâche de formuler des recommandations afin de corriger les écarts enregistrés et d'ajuster la planification pour la prochaine année. L'aspect de la répartition des projets par zone et par entité géographique sera un indicateur d'évaluation. La planification de l'année suivante à l'évaluation est censée tenir compte de toutes les recommandations proférées par le CDL. Les résultats des évaluations et bilans du PCD doivent être diffusés à la population au moyen des médias et à tous les partenaires et partie prenantes du développement de la commune.

10.3.3.- IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX DANS LE MÉCANISME DE SUIVI - ÉVALUATION

Antérieurement, chaque acteur et chaque organisation ont leurs propres stratégies d'intervention et ont l'habitude d'agir indépendamment des autres et des vœux et besoins réels de la population locale. Maintenant avec le PCD, le conseil municipal trouve enfin une opportunité de donner une cohérence à ses actions. Il doit s'assurer que toutes les institutions qui exécutent un projet sur le territoire soient au courant du PCD et doivent réviser leurs stratégies d'interventions pour les adapter aux nouvelles préoccupations dégagées par le PCD. En fait, chaque acteur peut mobiliser

et gérer ses ressources à l'interne, mais doit réaliser des projets en lien avec ceux inscrits dans le PCD. De façon plus détaillée, les rôles des acteurs se résument de la manière suivante :

a) Comité de développement (CDL)

Le comité de développement local doit s'assurer du suivi-évaluation interne des projets en suivant de très près et de façon détaillée l'exécution des activités et des dépenses prévues dans le document définitif. En outre cette structure doit produire les rapports d'avancement physiques et financiers et des rapports de fin de projet

b) Conseil Municipal (CM)

Le Conseil Municipal, par sa fonction de chef d'orchestre dans le processus, tel que cela est prévue par la constitution, est le responsable principal de toutes actions relatives à la bonne mise en œuvre du PCD. Il a donc pour rôle d'assurer la coordination des initiatives de suivi-évaluation relatives au PCD et engagées par le comité de développement local (CDL) et tout autre acteur impliqué dans cette démarche.

c) La société civile

Les organisations de la société civile ont pour attributions d'attirer l'attention de population (bénéficiaire) sur l'importance de suivre les réalisations. Elles collectent des données de base et font des prestations de services sur demande, collectent et analysent des données pointues.

10.4.- MÉCANISME DE FINANCEMENT DU PCD

Pour le financement du PCD de Anse à Pitre, plusieurs pistes sont envisagées et exploitables. Les principales sources en vue sont les suivantes :

10.4.1.- EXPLOITATION DES RESSOURCES PUBLIQUES (BUDGET NATIONAL)

Dans le budget de la république, il est prévu un montant annuel réservé à chaque mairie du pays dans le cadre de leur budget d'investissement ; ces budgets sont souvent passibles et soumis à un ajustement annuel. En plus de ce montant, des démarches doivent être entreprises auprès des différents ministères en vue de rechercher des financements additionnels pour les différents projets inscrits dans le PCD.

10.4.2.- UTILISATION DES RESSOURCES FISCALES DE LA COMMUNE

Les ressources financières provenant des recettes fiscales au niveau locale doivent être utilisées au profit de la mise en œuvre du PCD afin de se disposer d'un dispositif financier local et autonome. De ce fait, l'administration communale doit mettre en branle un plan rationnel de relance de la fiscalité locale, en passant bien entendu par une campagne de sensibilisation à l'égard de la population locale.

10.4.3.- MISE EN PLACE DES PARTENARIATS DE FINANCEMENT

Il existe également des ressources financières destinées au développement des pays en développement comme Haïti. Ces fonds peuvent provenir des bailleurs de fonds internationaux, du secteur privé, de la diaspora, des dons, des investisseurs privés locaux et étrangers. Pour avoir accès à ces ressources, l'administration communale vise à entreprendre des démarches de lobbying avec le PCD en prouvant la viabilité et la sécurité des investissements. Elle doit

montrer que la commune veut emprunter la route d'un développement réel avec la participation des acteurs clés et donner une image positive et dynamique de la collectivité au profit de la population.

10.4.4.- LES OPÉRATIONS DE PRÊTS

La loi donne mandat aux collectivités territoriales le droit d'accès aux prêts dans les institutions publiques ou privés à conditions de que la collectivité soit en mesure de rembourser. Cela peut se faire dans le cadre des activités rentables mais la mairie devra cependant être particulièrement vigilante dans la prévision budgétaire du remboursement et dans la mise en place des mesures nécessaires à cette dynamique.

10.4.5.- PLAN D'INVESTISEMENT QUINQUENAL

EN MILLIER DE GOURDES					
ENVIRONNEMENT					
Programme 1	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Conception et application de plans d'aménagement pour le centre urbain et les micro-bassins versant dont les étendus chevauchent la commune	4000.00	0.00	0.00	0.00	4000.00
Mise en place des politiques de gestion et de protection de l'environnement & Mise en place et exécution d'un programme éducation, formation-sensibilisation en gestion de l'environnement	6000.00	2000.00	2000.00	2000.00	6000.00
Mise en place des pépinières communautaires au niveau du centre-ville, des quartiers et des sections communales aux fin du reboisement et de la reforestation des espaces dégradés	8000.00	4000.00	4000.00	4000.00	4000.00
Etablissement et entretien des structures de protection et de conservation & Exécution d'un programme de végétalisation du milieu	10000.00	3000.00	3000.00	3000.00	5000.00
Construction d'au moins une trentaine de retenus et de lacs collinaires au niveau des bassins versants les plus dégradés de la commune	48000.00	48000.00	48000.00	48000.00	48000.00
Sous-Total Programme 1	76000.00	57000.00	57000.00	57000.00	67000.00
Programme 2	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Établissement d'un plan de gestion efficace des risques de catastrophes au niveau de la commune incluant les deux sections communale	2000.00	0.00	0.00	0.00	2000.00
Mise en place d'un système d'alerte précoce permettant de prévenir la population en cas de catastrophes et de danger éventuel	1000.00	800.00	800.00	800.00	1000.00
Construction, équipement et aménagement d'espaces d'accueil destinée à loger les sinistré(e)s dans les cas de catastrophes majeures	30000.00	2000.00	1000.00	1000.00	800.00
Sous-Total Programme 2	33000.00	2800.00	1800.00	1800.00	3800.00
Programme	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Sous-Total Programme 1	76000.00	57000.00	57000.00	57000.00	67000.00
Sous-Total Programme 2	33000.00	2800.00	1800.00	1800.00	3800.00
Total Programmes (ENVIRONNEMENT)	109000.00	59800.00	58800.00	58800.00	70800.00

ECONOMIE					
Programme 3	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Irrigation d'au moins 60 % des espaces cultivés et cultivables au niveau des deux sections en renforçant le système en place	50000.00	10000.00	10000.00	10000.00	10000.00
Formation et encadrement des cultivateurs sur les meilleures techniques de fertilisation des sols et de production agricole	1500.00	1000.00	1000.00	1000.00	1500.00
Acquisition et distribution systématique des outils et équipements agricoles et construction des boutiques d'intrants agricoles bien approvisionnées	60000.00	8000.00	8000.00	8000.00	10000.00
Engagement des démarches pour la mise en place d'une représentation de la banque de crédit agricoles (BCA)	0.00	0.00	50000.00	0.00	20000.00
Sous total Programme 3	111500.00	19000.00	69000.00	19000.00	41500.00
Programme 4	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Réalisation des campagnes sanitaires et formation des éleveurs sur les techniques modernes d'élevage	5000.00	2000.00	2000.00	2000.00	3000.00
Introduire de nouvelles races d'animaux productifs et mieux adaptées aux conditions climatiques actuelles	5000.00	3000.00	3000.00	3000.00	5000.00
Subvention des activités de l'élevage et encadrement technique des éleveurs	2000.00	800.00	800.00	800.00	1600.00
Sous total Programme 4	12000.00	5800.00	5800.00	5800.00	9600.00
Programme 5	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Mise en place et application de politique réglementaire sur la pêche & Mise en place d'un organe régulateur dédiée à la pêche	1500.00	0.00	0.00	0.00	1500.00
Formation des pêcheurs en techniques innovantes et adaptées de pêche	1000.00	600.00	600.00	600.00	1000.00
Achat et distribution de matériels de pêche adaptés & Mise en place d'un système de crédit-matériels de pêche	15000.00	6500.00	6500.00	5200.00	10000.00
Acquisition et distribution des dispositifs de stockage et de conditionnement	7000.00	2000.00	3000.00	2000.00	4000.00
Sous total Programme 5	24500.00	9100.00	10100.00	7800.00	16500.00
Programme 6	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Aménagement, promotion et exploitation adéquate des sites touristiques	10000.00	1500.00	2000.00	1500.00	10000.00

Construction et réparation des tronçons de routes reliant la commune vers les sites touristiques	8000.00	0.00	0.00	0.00	7000.00
Construction et promotion d'au moins deux hôtels de standard international afin d'accueillir les touristes au voisinage du centre-ville	100000.00	0.00	0.00	0.00	100000.00
Sous total Programme 6	118000.00	1500.00	2000.00	1500.00	117000.00
Programme 7	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Réhabilitation des tronçons de routes : Anse-à-Pitres – Thiotte ; Anse-à-Pitres – Grand-Gosier (Jacmel) et amélioration des points les plus critiques	100000.00	50000.00	30000.00	20000.00	0.00
Acquisition et subvention des véhicules de transport maritime & Mise en place d'un syndicat de transport maritime	20000.00	0.00	0.00	0.00	5000.00
Construction de nouvelles stations de radio & Amélioration du flux, du signal et de la puissance des dispositifs en place	10000.00	1500.00	1500.00	2000.00	10000.00
Sous total Programme 7	130000.00	51500.00	31500.00	22000.00	15000.00
Programme 8	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Amélioration de la pratique et promotion de l'artisanat & Initiatives d'appui à la commercialisation des produits artisanaux	1500.00	800.00	400.00	800.00	1500.00
Sous total Programme 8	1500.00	800.00	400.00	800.00	1500.00
Programme 9	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Amélioration des taux et des conditions de crédit & Action de plaidoyer auprès des institutions financières	200.00	200.00	200.00	200.00	200.00
Conception et organisation d'un programme de formation l'intention des petits commerçants	1500.00	1000.00	1000.00	1000.00	1500.00
Campagne de construction et d'amélioration d'environ quatre tronçons routières au niveau de la région	100000.00	100000.00	100000.00	100000.00	100000.00
Sous total Programme 9	101700.00	101200.00	101200.00	101200.00	101700.00
Total Programmes (ECONOMIE)	499200.00	188900.00	220000.00	158100.00	302800.00
SOCIAL					
Programme 10	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Réhabilitation, équipement et aménagement des centres de santé existant & Construction de centre de santé dans les localités à	40000.00	12500.00	4000.00	6000.00	40000.00

agglomération importantes					
Renforcement des capacités et augmentation du nombre du personnel de santé & Amélioration et ajustement des conditions de travail du personnel de santé	3000.00	500.00	300.00	200.00	1000.00
Sous total Programme 10	43000.00	13000.00	4300.00	6200.00	41000.00
Programme 11	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Construction et équipement d'un lycée de normes au niveau du centre-ville et de nouvelles écoles nationales au sein des agglomérations importantes de la commune	20000.00	25000.00	25000.00	15000.00	15000.00
Réhabilitation, équipement et aménagement des écoles nationales déjà existantes & Requête et distribution de kits scolaires	4000.00	3000.00	1500.00	1500.00	4000.00
Construction, équipement et mise en fonction d'une école professionnelle au niveau du centre-ville et des sections communales	30000.00	2000.00	1500.00	1000.00	500.00
Plaidoyer continu pour la nomination des enseignants engagés et le recrutement de nouveaux cadres qualifiés & Lancement d'une démarche pour la mise en place d'un programme d'enseignement standard pour la commune	1500.00	1000.00	1000.00	1000.00	1500.00
Sous total Programme 11	55500.00	31000.00	29000.00	18500.00	21000.00
Programme 12	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Renforcement, entretien et réhabilitation du Système d'adduction d'eau potable (SEAP) du centre -ville	5000.00	0.00	0.00	0.00	2000.00
Construction, réhabilitation et protection d'environ une dizaine de captages pour l'approvisionnement en eau du centre-ville, des sections communales et des localités importantes de la commune	2000.00	2000.00	2000.00	2000.00	2000.00
Sous total Programme 12	7000.00	2000.00	2000.00	2000.00	4000.00
Programme 13	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Assainissement, drainage et bétonnage d'au moins 60 % des rues au niveau du centre-ville et des zones avoisinantes	2500.00	1500.00	2000.00	1500.00	2500.00
Mise en place des sites de décharges et de traitement des ordures au niveau du centre-ville et des deux sections communales	2000.00	1400.00	1200.00	1400.00	2000.00
Sous total Programme 13	4500.00	2900.00	3200.00	2900.00	4500.00
Programme 14	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5

Renforcement, équipement, réhabilitation et extension du système d'énergie et d'électrification au niveau de la commune	15000.00	7500.00	5000.00	7500.00	15000.00
Extension des lignes et du réseau électrique vers les sections communales et des quartiers importants de la commune	15000.00	5000.00	10000.00	5000.00	15000.00
Instauration d'une centrale électrique solaire innovante et convenablement conçue pour réduire la dépendance du système des énergies fossiles (carburants)	30000.00	10000.00	0.00	0.00	0.00
Etablissement et promotion des forêts énergétiques au niveau de la commune afin de réduire la pression sur les forêts et les peuplements de mangrove comme sources principales d'énergie pour les ménages et les industries (boulangerie /blanchisserie)	1000.00	1000.00	1000.00	1000.00	1000.00
Sous total Programme 14	61000.00	23500.00	16000.00	13500.00	31000.00
Programme 15	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Construction d'un centre culturel, d'épanouissement et de loisirs bien équipé afin de permettre aux jeunes de mieux se divertir au niveau de la commune	10000.00	2000.00	1000.00	1000.00	1000.00
Construction d'un parc de jeu et d'un terrain de sports et formation de moniteurs sportifs pour accompagner les jeunes	20000.00	1500.00	1250.00	1250.00	1000.00
Construction et ornement d'une place publique au niveau du centre-ville pour la récréation et l'amusement de la population	8000.00	2000.00	0.00	0.00	0.00
Sous total Programme 15	38000.00	5500.00	2250.00	2250.00	2000.00
Programme 16	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Plaidoyer et défense pour l'intégration et le respect de l'équité de genre dans tous les secteurs d'activités de la commune	750.00	250.00	500.00	250.00	750.00
Obtention d'un quota d'au moins 40 % de femme au niveau des emplois et dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des actions de développement portant sur la commune	150.00	200.00	200.00	200.00	100.00
Sous total Programme 16	900.00	450.00	700.00	450.00	850.00
Total Programmes (SOCIAL)	209900.00	78350.00	57450.00	45800.00	104350.00
GOUVERNANCE					
Programme 17	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Construction et équipement d'un complexe administratif destiner à	30000.00	20000.00	0.00	0.00	0.00

l'hébergement des différentes structures de l'administration publique au niveau du centre-ville (Tribunal, office d'état civil, Agence locale d'Impôts)					
Sous total Programme 17	30000.00	20000.00	0.00	0.00	0.00
Programme 18	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Construction et équipement d'un tribunal de paix dans chacune des sections et des agglomérations importantes de la commune	15000.00	5000.00	0.00	0.00	0.00
Construction et équipement d'un poste de police dans chacune des sections et des agglomérations importantes de la commune	7000.00	2000.00	600.00	600.00	700.00
Formation en permanence des cadres de la police et de la justice, renforcement de l'équipement et de l'effectifs du personnel judiciaire et des policiers	800.00	800.00	800.00	800.00	800.00
Sous total Programme 18	22800.00	7800.00	1400.00	1400.00	1500.00
Programme 19	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Construction et équipement et mise en opération d'une annexe de l'Agence locale d'Impôts dans chacune des sections communales de la commune	10000.00	300.00	200.00	200.00	300.00
Mise en place d'un nouveau dispositif de collecte plus efficace des recettes fiscales au niveau de la commune	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
Formation, équipements et renforcement du personnel de l'Agence locale d'Impôts afin de procurer un service de qualité à la population	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
Sous total Programme 19	10200.00	500.00	400.00	400.00	500.00
Total Programme (GOUVERNANCE)	63000.00	28300.00	1800.00	1800.00	2000.00
Total			2,318,950.00		

Conclusion

Grâce à l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en étroite collaboration avec le Ministère de la Planification et des Coopérations Externes (MPCE), la Municipalité de Anse-à-Pitres dispose finalement d'un Plan Communal de Développement (PCD). Cet exercice de planification locale est l'œuvre confirmée de la population locale, à travers ses autorités locales, les représentants des institutions et des organisations de la société civile locale, qui a su s'impliquer activement dans la démarche, depuis la phase préparatoire, en passant par la réalisation du diagnostic communal, la programmation des actions, jusqu'à la validation des solutions proposées.

Cet outil représente non seulement une monographie des ressources, problèmes, potentialités et besoins de la commune, mais aussi une piste de revalorisation des ressources humaines, des organisations locales, des patrimoines (naturels, culturels et historiques) et du capital social de cette collectivité.

En effet, cet exercice a montré qu'en dépit de ses différentes contraintes relatives à l'environnement physique, au capital humain, au système de production, et au niveau d'organisation, la commune Anse-à-Pitres dispose d'un fort potentiel de développement local basée sur un ensemble d'atouts et de potentialités. Ces derniers sont enregistrés tant au niveau des secteurs économiques et environnementales qu'au niveau des services sociaux de base et de la gouvernance locale.

Finalement, un total de quatre (4) programmes basés sur les axes stratégiques du PSDH et en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD), et 19 sous-programmes ont été identifiés et budgétisés. Le montant total du financement de ce PCD est estimé à ***trois milliards cent quatorze millions neuf cent mille et 00/100 (3 114 900 000,00) gourdes.***

Il revient maintenant à la population et la société civile organisée en général et aux élus locaux et autorités locales en particulier de mettre en branle toutes les mesures et tous les dispositifs nécessaires afin de transformer ce rêve de développement en une réalité palpable.